



Régie des
Eaux
Gessiennes

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022**

OBJET ET COMPÉTENCES DE LA RÉGIE	5
PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE	9
1. <i>UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE</i>	10
2. <i>UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE GESTION AMBITIEUSE</i>	10
3. <i>LES RÈGLEMENTS DE SERVICE</i>	11
4. <i>OPÉRATEUR PUBLIC ET COOPÉRATION</i>	11
ORGANISATION DU SERVICE	13
1. <i>ACCUEIL DE PROXIMITÉ POUR LES USAGERS</i>	14
2. <i>L'ALTERNANCE</i>	14
3. <i>UNE CULTURE D'ENTREPRISE FORTE</i>	14
4. <i>LES SERVICES DE LA RÉGIE</i>	15
CLIENTELE	19
1. <i>ACCUEIL CLIENTELE</i>	21
2. <i>GESTION DÉMATÉRIALISÉE</i>	21
3. <i>LES ASTREINTES</i>	22
4. <i>LES MOYENS DE PAIEMENT</i>	24
5. <i>UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU</i>	24
6. <i>2022 : UNE AUGMENTATION DE LA FACTURE D'EAU ADAPTÉE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE</i>	24
7. <i>ABONNÉS DESSERVIS</i>	25
8. <i>INTERRUPTION DE SERVICE</i>	27
9. <i>INTERVENTION CLIENTÈLE</i>	28
10. <i>LA RÉALISATION DES BRANCHEMENTS NEUFS</i>	31
EAU POTABLE	33
1. <i>LES RESSOURCES</i>	35
2. <i>LES OUVRAGES</i>	39
3. <i>LES RÉSEAUX</i>	40
4. <i>COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ</i>	42
5. <i>TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU</i>	50
6. <i>SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU</i>	53
ASSAINISSEMENT	57
1. <i>LES OUVRAGES</i>	59
2. <i>LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS EN SUISSE</i>	64
3. <i>LES RÉSEAUX</i>	64
4. <i>COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ</i>	66
5. <i>INTERVENTIONS RÉALISÉES</i>	78
6. <i>TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX RÉALISÉS</i>	84
7. <i>SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES REJETS</i>	86
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	89
1. <i>INVENTAIRES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</i>	91
2. <i>RÈGLEMENT DE SERVICE</i>	92
3. <i>SUIVI DE L'ACTIVITÉ</i>	92
4. <i>EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION</i>	92
5. <i>CONTRÔLE DE RÉALISATION</i>	93
6. <i>CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES</i>	93
COMPTE-RENDU FINANCIER	95
1. <i>BUDGET EAU POTABLE</i>	96
2. <i>BUDGET ASSAINISSEMENT</i>	97
3. <i>MONTANT DES RECETTES ENCAISSÉES PAR LA RÉGIE AU COURS DE L'ANNÉE 2022</i>	98
4. <i>UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ</i>	98
5. <i>UNE CONSOMMATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT... EN PROGRESSION</i>	98
6. <i>CHIFFRES CLÉS</i>	99





OBJET ET COMPÉTENCES DE LA RÉGIE

La Régie des Eaux Gessiennes a été créée pour exploiter, à compter du 1er janvier 2018, les services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, collectif et non collectif, sur le territoire des 27 communes membres de Pays de Gex Agglomération.

Dans le cadre des règles législatives et réglementaires en vigueur, la Régie des Eaux Gessiennes a ainsi pour compétence :

- La planification globale de l'assainissement :
 - Zonage d'assainissement conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)
- L'Eau Potable :
 - Établissement du schéma de distribution d'eau potable prévu à l'article L 2224-7 du C.G.C.T.
 - Production, transport et distribution d'eau potable (à l'exception des eaux thermales et minérales). Des importations et exportations d'eau potable sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- L'Assainissement Collectif :
 - Schéma d'assainissement collectif, conformément à l'article L 2224-8 du C.G.C.T.
 - Collecte, transport et traitement des eaux usées. Des importations et exportations d'effluents sont assurées auprès de collectivités extérieures au périmètre communautaire y compris des collectivités suisses.
- Assainissement non collectif :
 - Contrôle de la conception, de l'implantation, de la réalisation, du bon fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.
 - Études préalables et maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
 - Appui et organisation des opérations de vidange des systèmes d'assainissement non collectif.
- L'Eau pluviale :
 - Soutien aux travaux de création de réseaux et d'équipements, de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales présentant un intérêt public local et environnemental pour les opérations conduites conjointement entre Pays de Gex Agglomération, les communes et les personnes privées.

Ainsi, la Régie des Eaux Gessiennes exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif de Pays de Gex Agglomération.

Ce mode de gestion publique, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de Pays de Gex Agglomération et de l'État avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux.

Dans ces conditions, les abonnés bénéficient du respect de l'intérêt général notamment lors des investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins ou d'une gestion patrimoniale des ouvrages via une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit.

Dans un contexte d'investissements adaptés et maîtrisés, les résultats excédentaires des exercices budgétaires, sont systématiquement affectés aux financements d'opérations à venir. Celles-ci sont exclusivement financées sur les seules ressources propres de la Régie parfois abondées par des subventions (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Département de l'Ain).



PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGIE



1. UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

● LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'Administration est composé de huit (8) membres désignés par délibération du Conseil Communautaire, sur proposition du président de Pays de Gex Agglomération.

Lors de sa session de septembre 2020, le Conseil d'Administration a élu en son sein un président (M. Michel BRULHART) et une vice-présidente (Mme Christine DUPENLOUP).

Le Conseil d'Administration délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Régie. Il vote les budgets et décide les acquisitions, aliénations et prise en location de biens mobiliers et immobiliers qui appartiennent à la Régie.

Il fixe le taux des redevances dues par les usagers de la Régie, qui sont établis de manière à assurer l'équilibre financier en couvrant le coût réel du service.

● LE COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF :

En appui du Conseil d'Administration, et pour l'éclairer utilement pour ses travaux, un Comité Technique Consultatif est créé, et composé comme suit :

- 27 membres représentant chaque commune membre de Pays de Gex Agglomération (et autant de suppléants), désignés par chaque Conseil Municipal, soit un représentant par commune, et son suppléant,
- 3 membres (et autant de suppléants) en tant que membre d'associations d'usagers des services de l'eau et de l'assainissement, collectif ou non collectif :
 - Le collectif « Eau Bien Commun du Pays de Gex »,
 - L'association « Les Colibris du Pays de Gex »,
 - Le Groupement des Pêcheurs Gessiens.

Ce comité a élu en son sein un président (M. Willy DELAVENNE) qui est en charge de le convoquer en tant que de besoin.

Le Comité est saisi, pour avis simple, par le président du Conseil d'Administration, pour toute question intéressant le fonctionnement de la Régie.

Son avis simple est également requis pour toute affaire débattue par le Conseil d'Administration, préalablement à la tenue de ses séances.

● LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

La Régie des Eaux Gessiennes est un établissement public et, à ce titre, doit disposer d'une Commission d'Appel

d'Offres pour attribuer les marchés passés sous la forme de procédure formalisée.

La Commission d'Appel d'Offres est chargée d'ouvrir les offres des entreprises et de les étudier. L'attribution des marchés est ensuite soumise à la décision du Conseil d'Administration.

2. UN CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE GESTION AMBITIEUSE

La Régie des Eaux Gessiennes a signé, avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, un contrat d'objectifs qui l'engage jusqu'en 2028.

Ce dernier fixe les objectifs et les performances à atteindre par la Régie et décrit les moyens, qui permettront d'évaluer la qualité des services et l'atteinte de ces objectifs, notamment en termes d'exploitation, de gestion clientèle et de transparence.

Les missions exercées par la Régie sont déclinées en 5 objectifs principaux, de nature technique, économique, sociale et environnementale, énoncés ci-après :

- Garantir une eau de qualité : Diversifier, protéger et restaurer les ressources en eau,
- Assurer l'accès à l'eau pour tous : Offrir un accompagnement personnalisé, agir pour plus de solidarité,
- Appliquer une gestion rigoureuse et transparente : Adapter le prix de l'eau, maîtriser les coûts du service,
- Placer l'utilisateur au cœur du service : Garantir le service offert : réactivité, information et proximité,
- Préserver le patrimoine : Investir pour entretenir et développer les installations.

Dans le cadre de ce contrat, la priorité aux usagers se concrétise notamment par la réalisation d'objectifs fixés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex tels que :

- Intervention en cas d'urgence 24h/24 et 7j/7, sous 2 heures,
- Une proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours avec respect de l'horaire du rendez-vous dans une plage de 2 heures,
- Une réponse écrite à tous courriers dans les 8 jours suivant leur réception,
- L'envoi d'un devis sous 8 jours ouvrés après rendez-vous sur site,
- La réalisation des travaux à la date convenue ou au plus tard dans les 25 jours ouvrés après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives,
- Une fermeture de branchement dans un délai de 3 jours ouvrés à la demande, en cas de départ.

3. LES RÈGLEMENTS DE SERVICE

Fin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Gex avait adopté les nouvelles versions des règlements du service public de l'Eau Potable, du service public de l'Assainissement Collectif et du service public de l'Assainissement Non Collectif.

Ces documents essentiels définissent le cadre des relations entre la Régie des Eaux Gessiennes et les abonnés au service public de l'eau et de l'assainissement. Il rappelle les obligations légales et réglementaires, les droits et obligations de chacun ainsi que les modalités d'exercice du service public de l'eau et de l'assainissement.

Ces règlements sont accessibles en version numérique sur les sites internet de la Régie des Eaux Gessiennes (www.regieeauxgessiennes.fr) et de Pays de Gex Agglomération (www.paysdegexagallo.fr).

4. OPÉRATEUR PUBLIC ET COOPÉRATION

La Régie des Eaux Gessiennes s'inscrit dans une démarche de coopération et de mutualisation avec d'autres opérateurs publics en France.



La Régie des Eaux Gessiennes a renouvelé son adhésion au GRAIE, une association d'intérêt général, visant à développer une culture partagée, fondée sur la connaissance et l'échange d'expérience, afin d'améliorer les pratiques en matière de gestion de l'eau. Le GRAIE contribue ainsi à l'appropriation des connaissances et à l'évolution des pratiques et de la réglementation sur l'eau.



La Régie des Eaux Gessiennes est adhérente à AMORCE depuis 2018. Rassemblant plus de 900 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion du cycle de l'eau. Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique, dans l'économie circulaire et dans la gestion durable de l'eau.



La Régie des Eaux Gessiennes, a adhéré à France Eau Publique, une association qui regroupe des collectivités et opérateurs publics adhérents à la FNCCR et engagés dans une démarche de partage de connaissances et d'expériences, de renforcement

mutuel et de promotion de la gestion publique de l'eau. Au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Eau Publique réunit plus de 90 collectivités et opérateurs publics de l'eau (Régies et SPL) desservant plus de 11 millions d'habitants.



La Régie des Eaux Gessiennes, est adhérente à l'ASTEE, un réseau à la fois territorial (régional, national, international) et « métiers » (commissions techniques). Elle contribue à enrichir la connaissance et

favorise le porter à connaissance des projets exemplaires ou d'intérêt pour l'amélioration des services publics locaux de l'environnement, ainsi que de l'aménagement et la gestion durable des territoires urbains et ruraux, dans toutes leurs composantes « métiers », y compris les relations avec les usagers.





ORGANISATION DU SERVICE

1. ACCUEIL DE PROXIMITÉ POUR LES USAGERS

L'implantation de l'ensemble des locaux de la Régie des Eaux Gessiennes au centre du territoire de Pays de Gex Agglomération assure proximité et facilité d'accès aux usagers de l'eau et de l'assainissement.

L'accueil physique se fait exclusivement à la Maison des Usagers Gessiens située au Technoparc de Saint Genis-Pouilly sise 200 rue Édouard Branly.



Afin de répondre aux besoins de la population en matière d'information et de prestations de services, la Maison des Usagers Gessiens est un service public de proximité comptant deux guichets ouverts au public : l'un pour fournir des renseignements sur toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, l'autre dédié à la gestion et valorisation des déchets.

Les usagers peuvent ainsi :

- souscrire un abonnement ou le résilier,
- demander des explications concernant leur facture, ou le paiement de cette facture, leur consommation,
- évoquer un problème technique.

Les démarches sont également dématérialisées via l'agence en ligne mise en service au début de l'année 2018.

2. L'ALTERNANCE

L'alternance est un dispositif de formation professionnelle qui permet à des étudiants d'acquérir une formation théorique dans un établissement d'enseignement tout en ayant une expérience pratique en entreprise. C'est une opportunité pour les étudiants d'acquérir une expérience professionnelle tout en se formant.

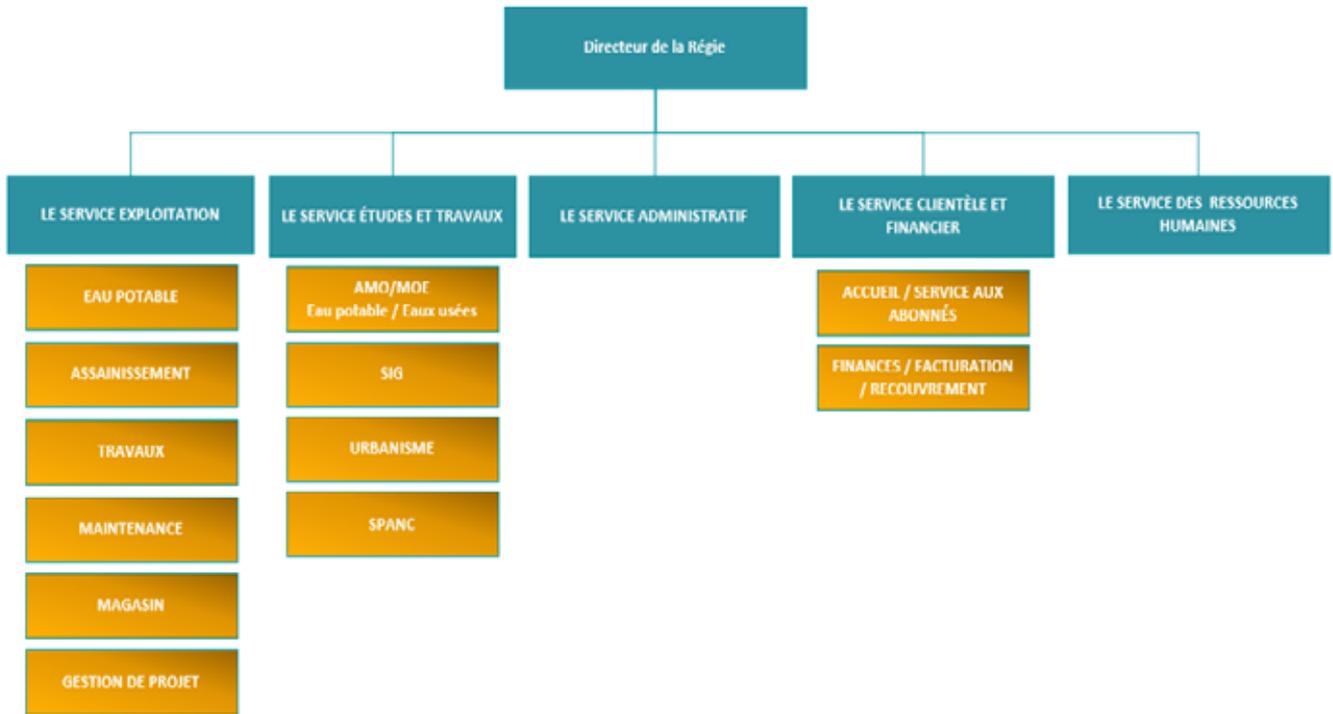
Au sein de la Régie, l'alternance a été mise en place au service assainissement en septembre 2022. Celle-ci va permettre à notre jeune embauché de se former au métier qu'il convoite, d'acquérir une expérience professionnelle terrain, des connaissances théoriques, et de se familiariser avec la vie de l'entreprise. L'alternance est une réelle opportunité de former nos futurs collaborateurs.

3. UNE CULTURE D'ENTREPRISE FORTE

Pour développer une culture d'entreprise forte, la Régie des Eaux Gessiennes, a créé un environnement de travail sain qui favorise l'engagement des employés, la collaboration, la transparence, la responsabilité et le respect mutuel. La Régie encourage également un environnement de travail positif et inclusif, où les collaborateurs se sentent valorisés. Il est indispensable de les encourager à travailler en équipe, à partager leurs connaissances et à collaborer pour atteindre des objectifs communs.

Avoir le sens du service public, être intègre dans ses activités et avoir le sens de l'engagement au travail sont des valeurs essentielles au sein de la Régie. Le personnel constitue la force vive de la Régie des Eaux Gessiennes, l'implication et l'engagement de chacun sont indispensables pour assurer la continuité et la qualité du service de l'eau.

4. LES SERVICES DE LA RÉGIE

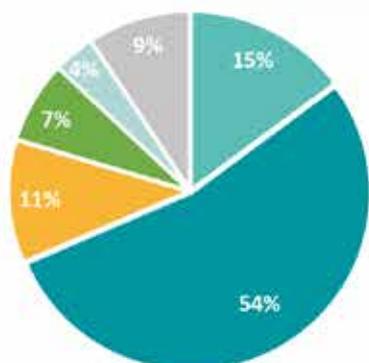


Chiffres clefs au 31 décembre 2022



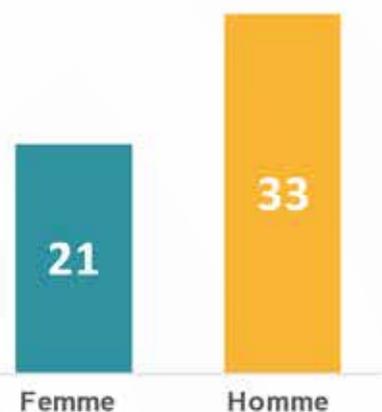
53,54

Collaborateurs EQTP

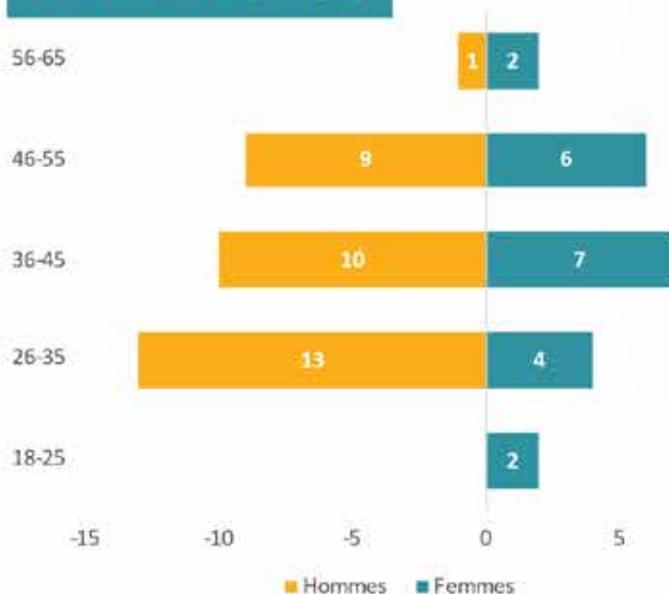


- Etudes & Travaux
- Exploitation
- Finances
- Gestion abonnés
- Ressources humaines
- Secrétariat

RÉPARTITION DES SEXES



PYRAMIDE DES ÂGES



FEMMES
âge moyen

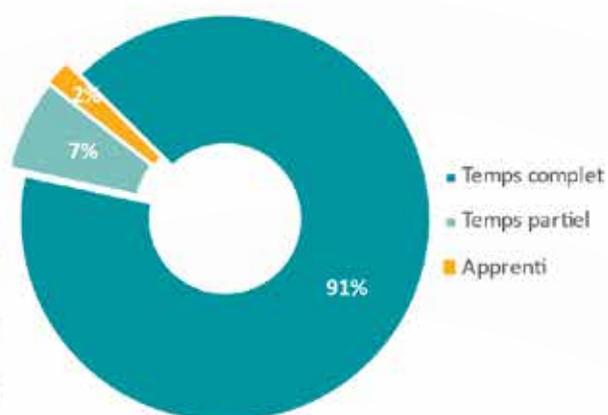
41,24
ans

HOMMES
âge moyen

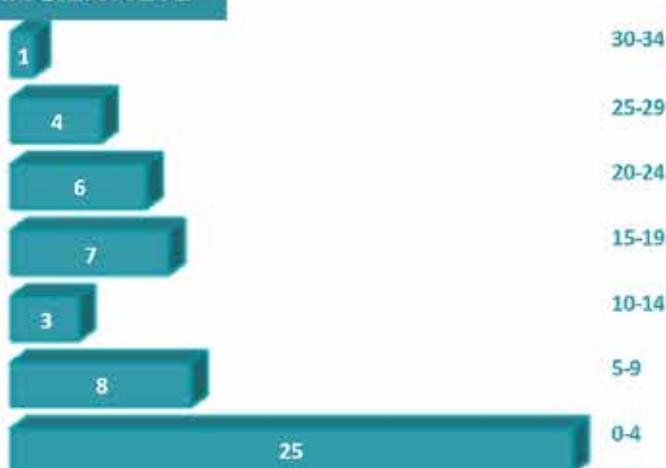
39,39
ans

Âge moyen à la Régie : 40,11 ans

TYPE DE CONTRAT



ANCIENNETÉ





Régie des
EAUX
Gessiennes





IV CLIENTELE

57 774

primes fixes

47 672

connexions au site
internet de la Régie

20 875

appels téléphoniques

350

interventions
en astreinte

8 970

interventions
clientèle

422

demandes de dégrèvement pour fuites

Évolution des tarifs eau & assainissement sur
la base d'une consommation de 120 m³:

2,71 %

1. ACCUEIL CLIENTELE

La localisation des bâtiments de la Régie au sein du Technoparc de Saint Genis-Pouilly a été privilégiée dans le but de créer un accueil de proximité facilement accessible et identifiable.

Les horaires du service clientèle sont :

Le lundi, mardi, jeudi : 08h30 – 12h00 et 14h00 – 17h30

Le mercredi de 08h30 à 17h30 (sans interruption)

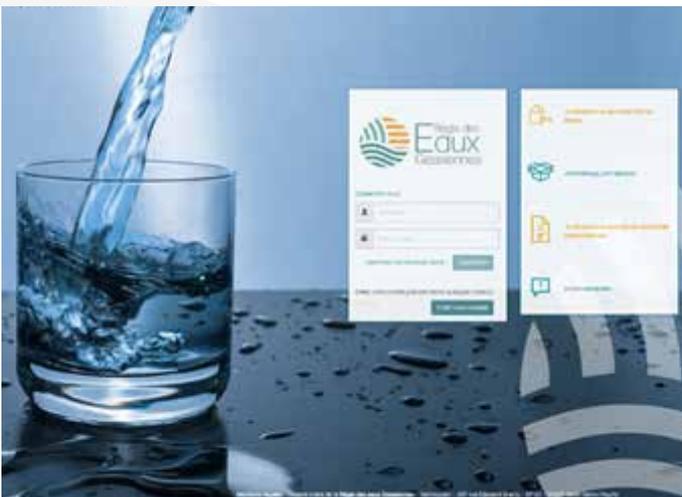
Le vendredi de 08h30 à 17h00 (sans interruption).

En 2022, près de 2 626 abonnés se sont présentés physiquement à l'accueil de la Régie, soit 11 abonnés en moyenne par jour ouvré (3 556 en 2021 ; 1 877 en 2020). Le nombre de visiteurs accueilli en 2022 est inférieur aux chiffres de l'année précédente en raison d'un effet de rattrapage des fréquentations, vécu en 2021, suite aux conditions sanitaires liées à la Covid-19. En effet, l'accueil clientèle a été fermé ponctuellement au cours des deux confinements de 2020. Les chiffres de 2022 marquent une tendance à la baisse de la fréquentation du guichet, à un niveau inférieur à ceux de 2019 (3 344).

L'équipe clientèle est composée de 6 personnes traitant la facturation mais également toutes les questions relatives à la gestion des contrats (souscriptions de contrats, résiliations, encaissements des règlements, gestion des impayés...).

2. GESTION DÉMATÉRIALISÉE

La Régie a fait le choix de la mise en place d'une agence en ligne, directement accessible depuis le site internet (<https://www.regieeauxgessiennes.fr>), favorisant ainsi la dématérialisation des démarches.



Près de 30% des abonnés ont opté pour une facture électronique (25.17 % en 2021), qu'ils peuvent retrouver et régler directement sur « L'Agence En Ligne ». Par rapport à l'année 2021, le pourcentage a augmenté d'environ 4.83 %. Le service clientèle a pour objectif de promouvoir

ce mode de distribution puisque de nombreux courriers reviennent, régulièrement, non distribués.

« L'Agence En Ligne » facilite également de nombreuses démarches à distance telles que la modification des coordonnées bancaires, la résiliation, la transmission d'index du compteur ou encore l'activation d'un mode de règlement différent.

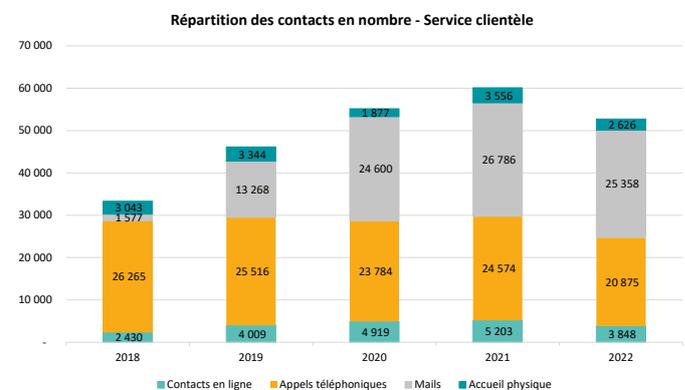
En 2022, la Régie a enregistré plus de 3 848 contacts « Agence En Ligne » (5 203 en 2021).

Mis à la disposition des abonnés à compter du mois de mai 2022, le chatbot, directement accessible depuis le site internet de la Régie des Eaux Gessiennes, a enregistré près de 796 conversations au 31/12/2022.

Le premier mode de communication utilisé par les abonnés de la Régie des Eaux Gessiennes reste la messagerie électronique : près de 25 358 messages ont été enregistrés et traités par le service clientèle (26 786 en 2021).

Pour cette cinquième année d'exploitation le nombre d'appels téléphoniques s'élève à 20 875 (24 574 en 2021 ; 23 784 appels en 2020). Ce chiffre est inférieur aux chiffres de l'année précédente en raison d'un effet de rattrapage, vécu en 2021, suite aux conditions sanitaires liées à la Covid-19. Ceci a limité certaines transactions notamment les déménagements ou les mutations immobilières sur l'année 2020.

Le site internet de la Régie des Eaux Gessiennes a également été, en 2022, un support de communication important puisque l'on dénombre plus de 47 672 connexions (47 538 en 2021 ; 41 300 en 2020). Ces connexions ont été réalisées par 34 565 utilisateurs (34 164 en 2021 ; 28 200 en 2020).



3. LES ASTREINTES

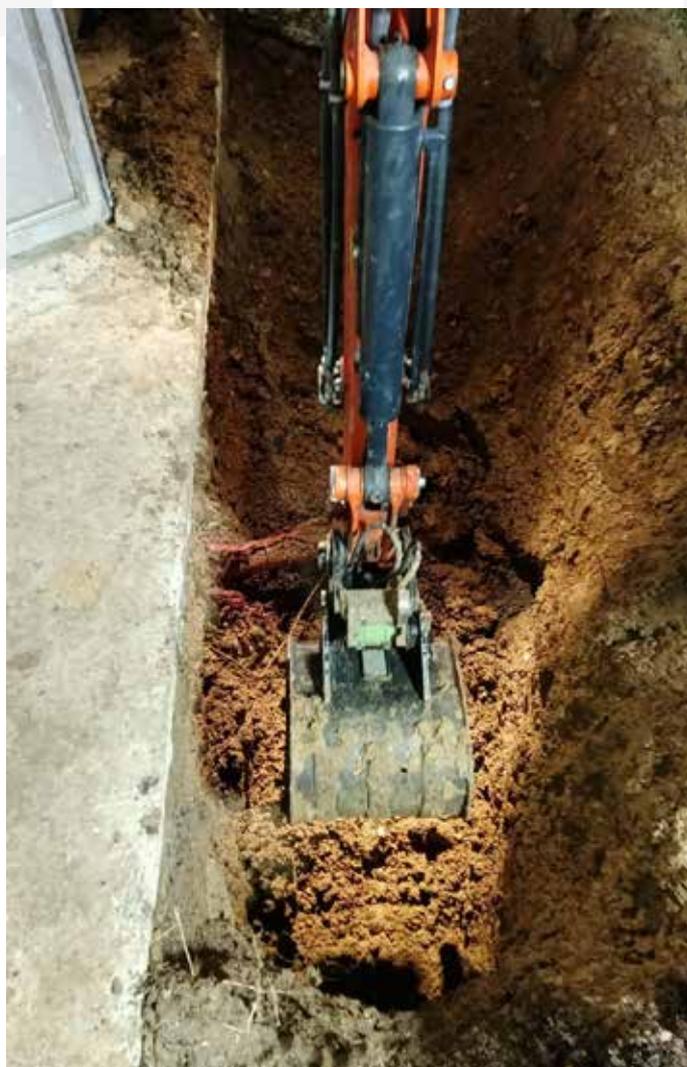
Tout au long de l'année, la Régie des Eaux Gessiennes surveille et exploite l'ensemble des ouvrages de captage, réservoirs, stations de pompage, stations d'épuration et réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Elle est dotée d'un poste de supervision et de télésurveillance central ainsi que d'un système d'astreinte performant, fonctionnant en dehors des heures ouvrées. À tout moment, six agents de la Régie peuvent être mobilisés.

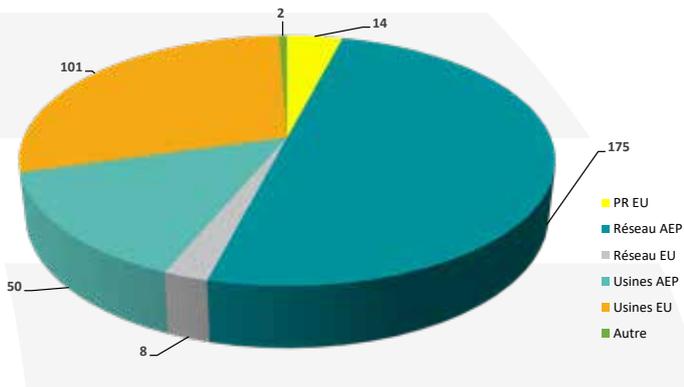
Cette organisation permet ainsi d'intervenir, en moins de 2 heures, 24h/24 et 7j/7 en cas d'anomalie sur les réseaux et a la capacité de lancer les travaux urgents qui s'imposent pour assurer la continuité de service.

On note une baisse de 20 % du nombre d'interventions en astreinte au cours de l'année 2022, le nombre total s'élève ainsi à 350 sur cette période. Le temps d'intervention cumulé de 646.50 h traduit également une baisse d'environ 20 % par rapport à l'année précédente. Cette réduction des interventions, principalement constatée sur les ouvrages, résulte d'un travail de fiabilisation des installations qui permet de diminuer le taux de défaillance des équipements, et de mise en place de commandes à distance évitant ainsi des déplacements superflus.

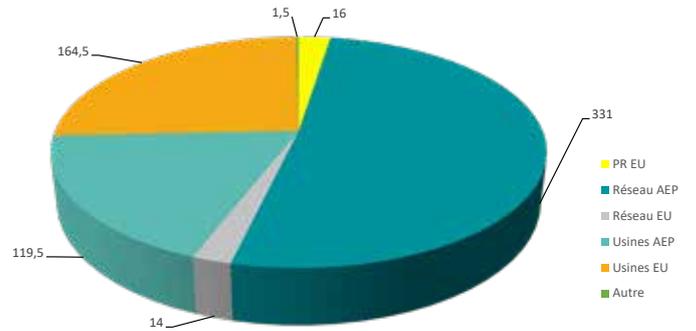
Pour les interventions nécessitant l'emploi d'engins de chantier ou d'hydrocureur, la Régie des Eaux Gessiennes a conclu des marchés d'astreinte avec des entreprises sous-traitantes.



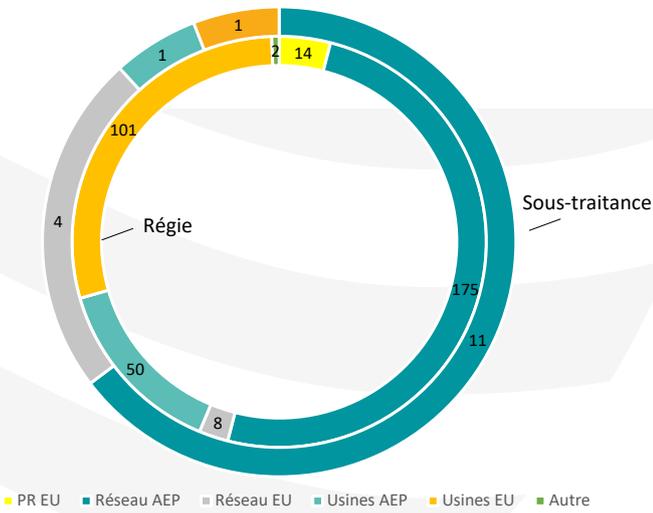
Répartition des interventions par métier en nombre



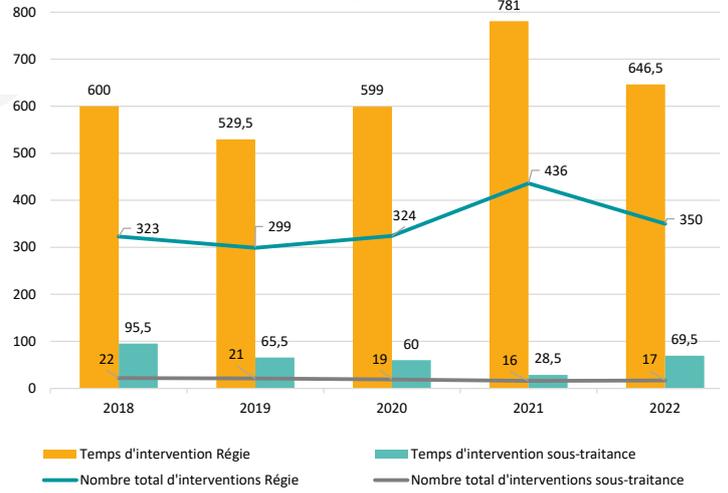
Répartition des interventions par métier en heure



Répartition des interventions Régie/ Sous-traitance par métier en nombre

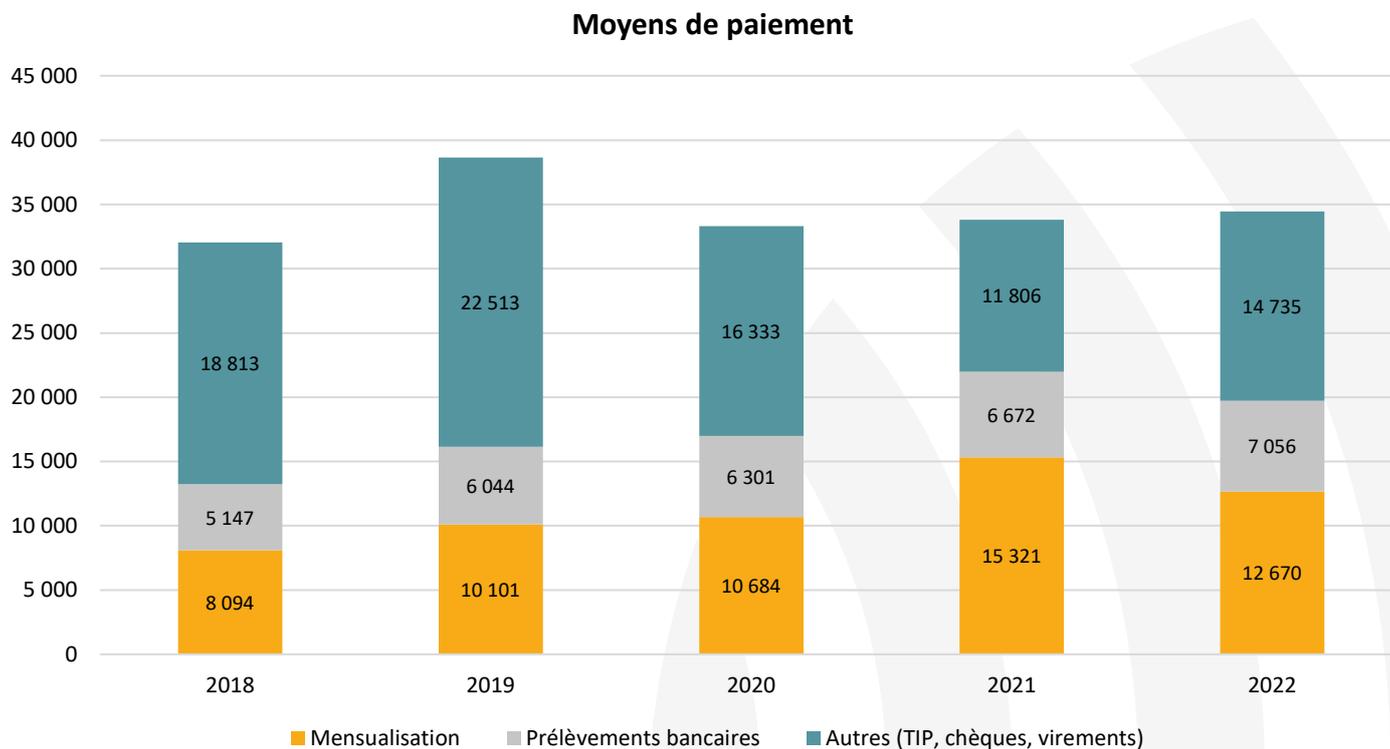


Interventions Régie/Sous-traitance



4. LES MOYENS DE PAIEMENT

Si le Conseil d'Administration de la Régie des Eaux Gessiennes a souhaité favoriser une dématérialisation des différentes démarches, il a également souhaité que les abonnés aient accès à des moyens de paiements diversifiés.



5. UNE POLITIQUE SOCIALE DE L'EAU

Par délibération en date du 12 juillet 2018, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) géré par le Conseil Départemental. Ce fonds prend en charge tout ou partie d'une facture d'eau d'une famille en difficulté. Les services du département accompagnent ce dispositif financier par des actions pédagogiques pour un bon usage de l'eau.

En 2022, 8 abonnés ont fait l'objet d'une prise en charge au titre du F.S.L (25 en 2021, 30 en 2020). Les aides accordées au cours de cette dernière année représentent la somme de 2 998.09 € (7 225 € en 2021, 5 874 € en 2020).

Il est rappelé que conformément à la réglementation en vigueur, la Régie des Eaux Gessiennes ne procède pas à l'interruption de l'alimentation en eau si l'abonné est bien titulaire d'un contrat d'eau (cette disposition ne concerne pas les abonnés professionnels et maisons secondaires).

6. 2022 : UNE AUGMENTATION DE LA FACTURE D'EAU ADAPTÉE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

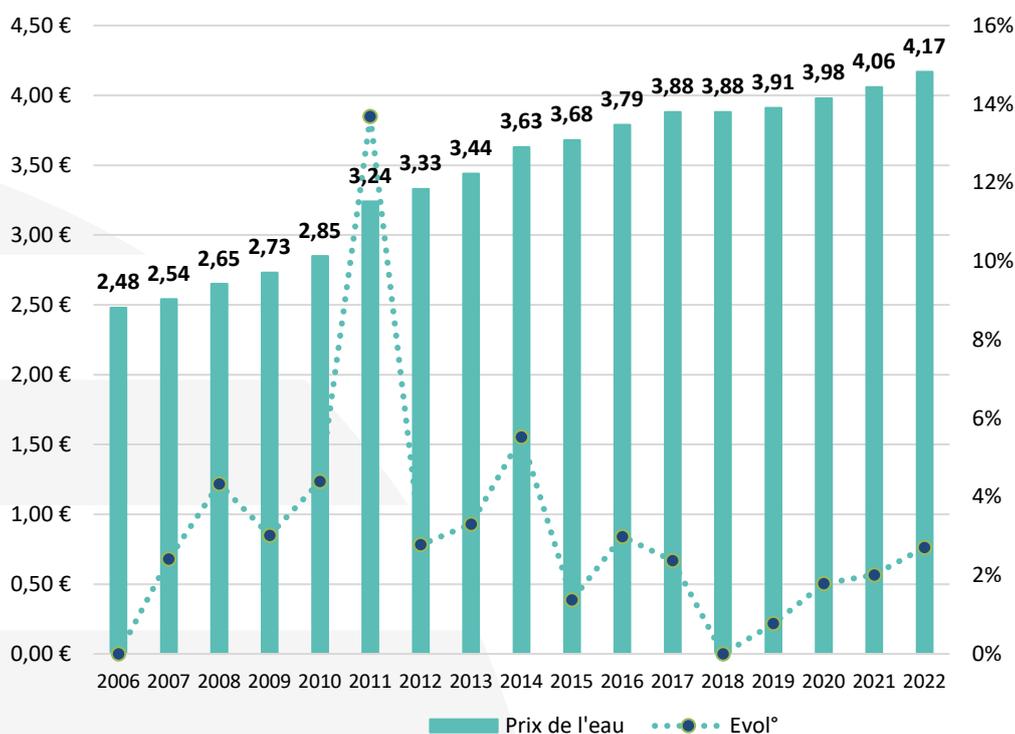
Les schémas directeurs prévoient les investissements à réaliser sur les prochaines années afin de maintenir en bon état le patrimoine existant et sécuriser l'alimentation en eau du Pays de Gex.

Ils intègrent également des travaux financièrement importants pour la mise en conformité d'ouvrages stratégiques tels que les stations d'épuration.

Des études sont actuellement menées afin de sécuriser l'alimentation du Pays de Gex : les différents projets généreront des investissements très conséquents nécessitant une évolution maîtrisée mais régulière du prix de l'eau et de l'assainissement.

Au titre de l'exercice 2022 et sur la base d'une consommation de 120 m³ (référence nationale), l'augmentation appliquée a été de 2.71% (2.01 % en 2021).

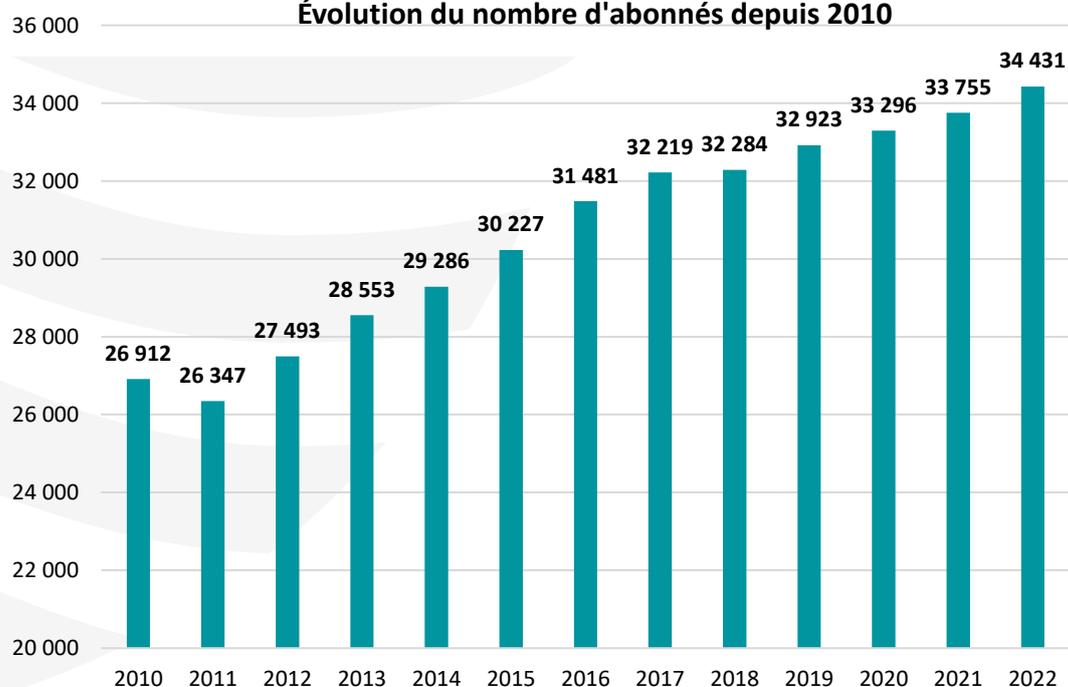
Évolution du Prix de l'Eau (pour 120 m³/an)



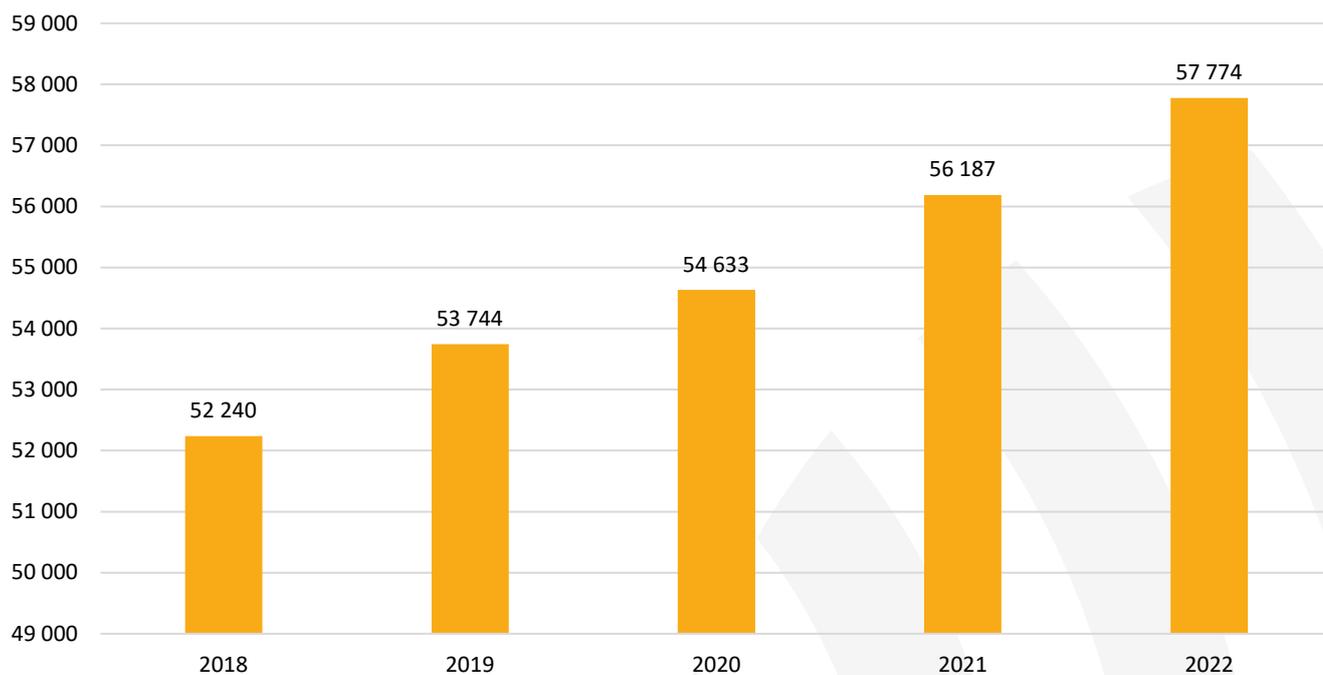
7. ABONNÉS DESSERVIS

Le Pays de Gex est un secteur très dynamique sur le plan démographique, ce qui se traduit par une forte progression du nombre d'abonnés. En effet la Régie des Eaux Gessiennes dessert aujourd'hui près de 34 431 usagers (33 755 en 2021), alors que le service comptait moins de 26 912 abonnés en 2010.

Évolution du nombre d'abonnés depuis 2010

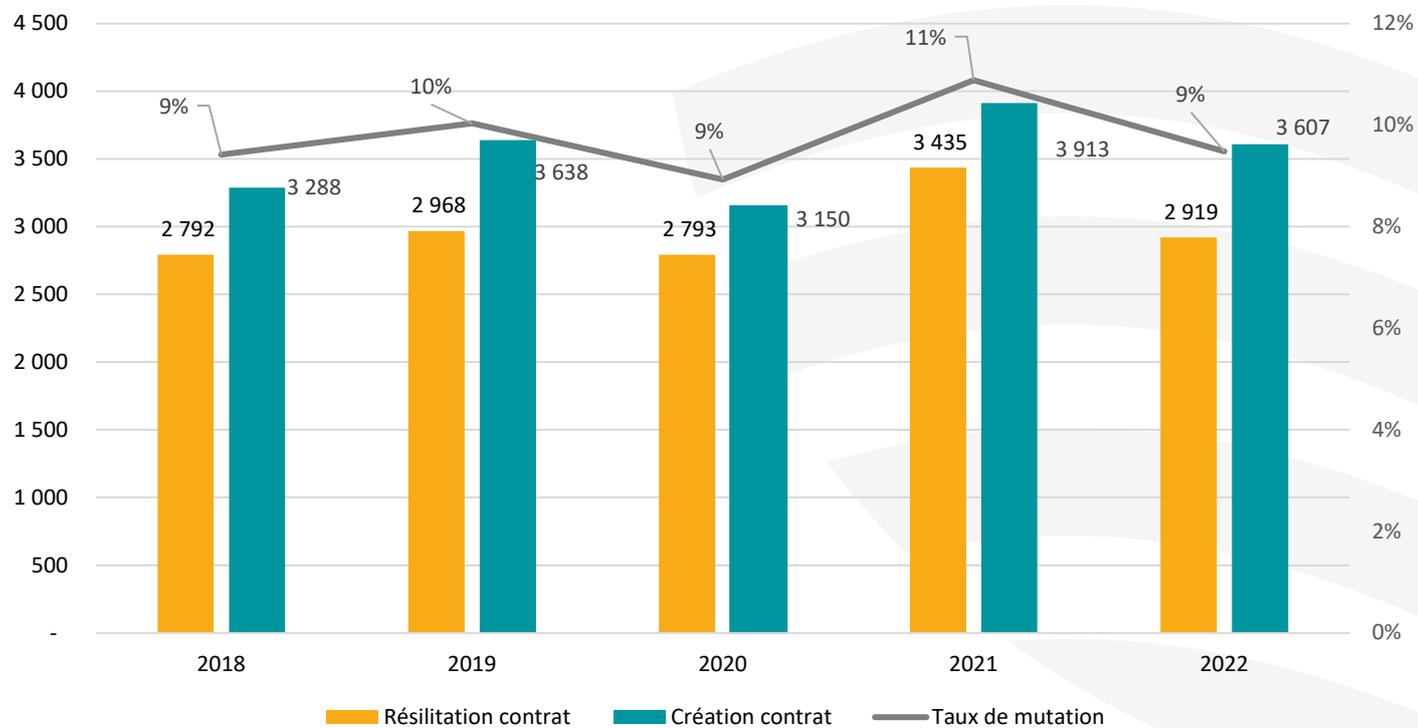


Évolution du nombre de primes fixes



Le nombre de primes fixes, quant à lui, est représentatif du nombre de logements desservis.

Mutation des contrats d'abonnement

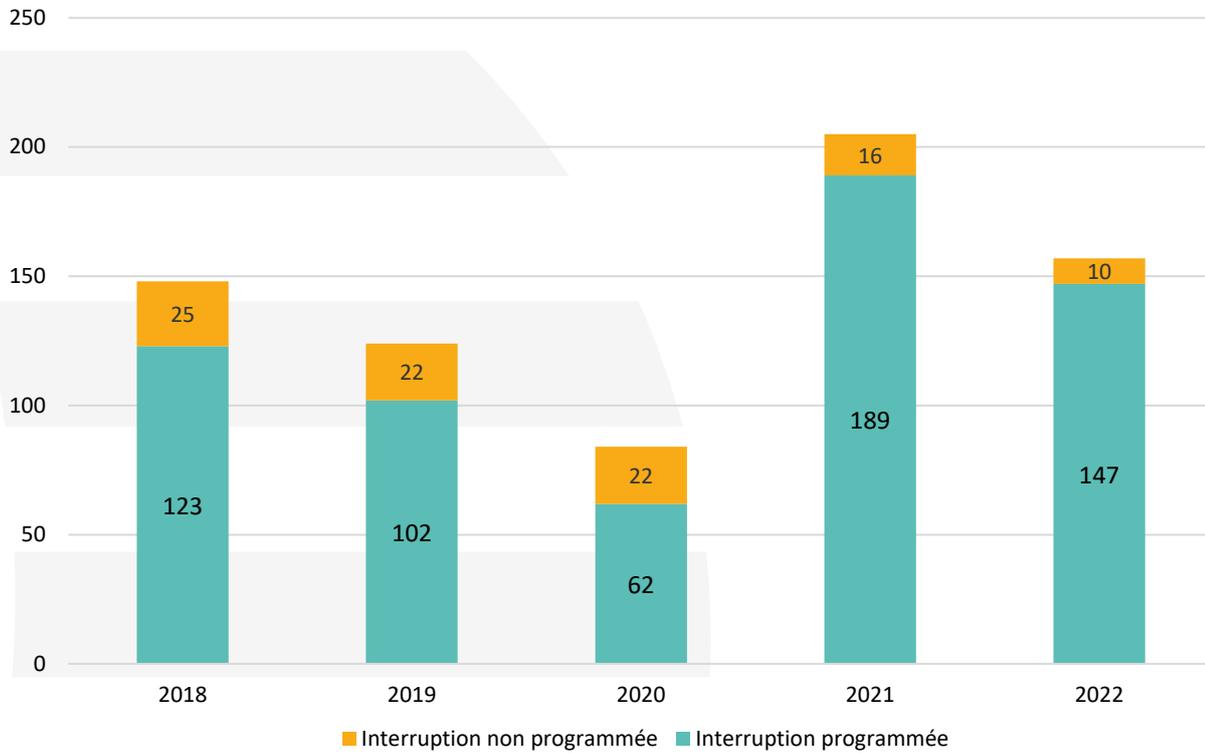


8. INTERRUPTION DE SERVICE

Après une forte hausse des coupures d'eau programmées en 2021 liée au décalage des chantiers de l'année 2020 stoppés en raison du COVID, le nombre de coupure retrouve un niveau comparable à 2018 et 2019.

Par ailleurs, une forte baisse du taux d'interruption de service non programmé et liée à une évolution de nos pratiques visant à améliorer la qualité de services aux usagers est à noter.

Évolution du nombre d'interruptions

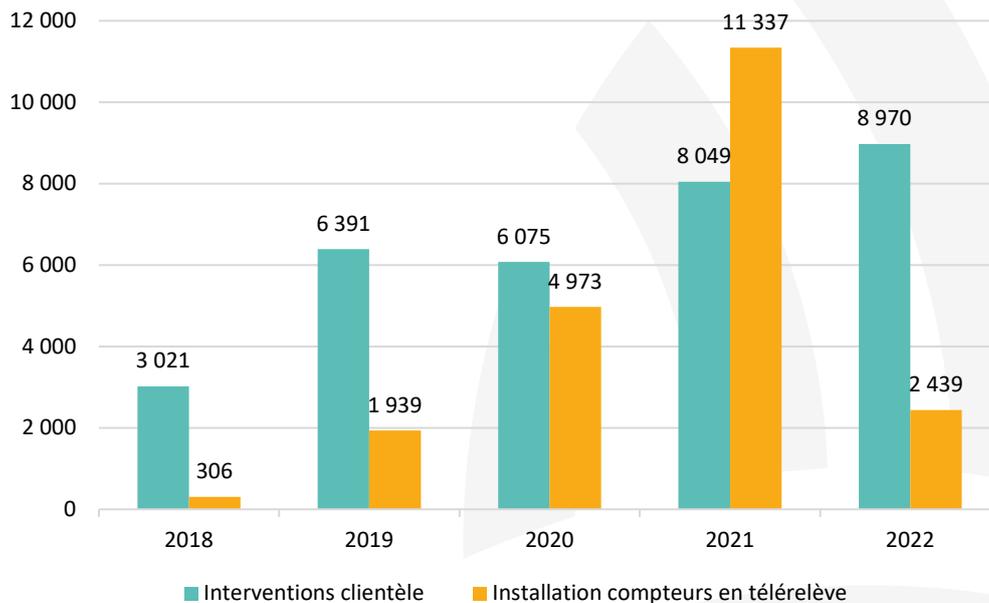


9. INTERVENTION CLIENTÈLE

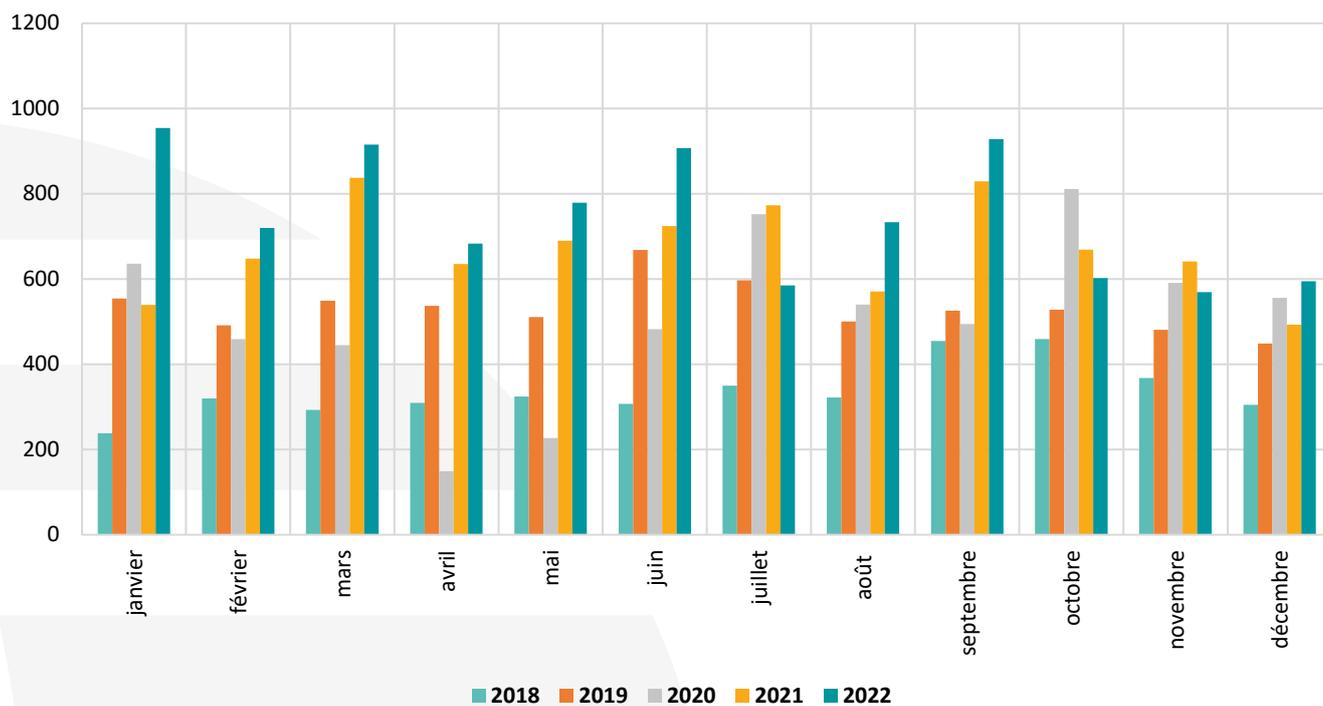
La Régie des Eaux Gessiennes a réalisé, en 2022, 8 970 interventions (8 049 en 2021, 6 075 en 2020) auprès des abonnés du service. L'évolution du nombre d'intervention suit celle du nombre d'abonnés. Par ailleurs, 2 439 interventions de renouvellement de compteurs ont été réalisées par notre sous-traitant dans le cadre du projet de télérelève.

Les agents de la Régie interviennent quotidiennement auprès des abonnés pour garantir un accès à l'eau et à l'assainissement dans les meilleures conditions. Le délai moyen d'intervention est aujourd'hui inférieur à 5 jours, il respecte donc l'engagement du contrat d'objectif prévu (sous 8 jours). Ce résultat s'est sensiblement amélioré par rapport au résultat de l'année 2021 qui s'élevait à 6 jours.

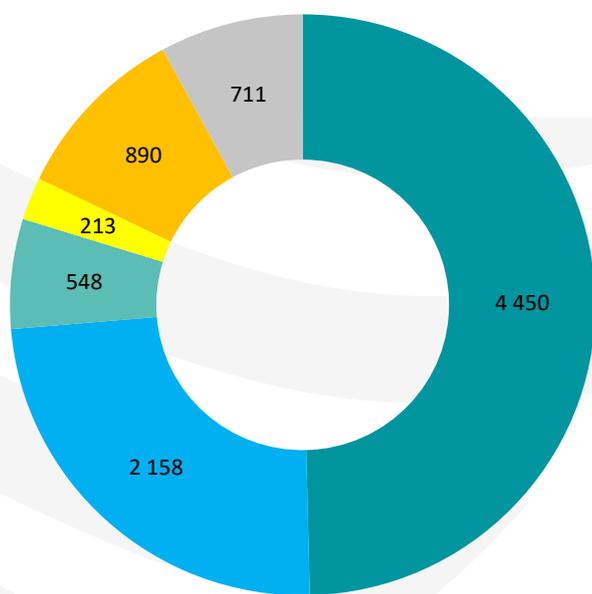
Évolution du nombre d'interventions



Nombre d'intervention clientèle par mois

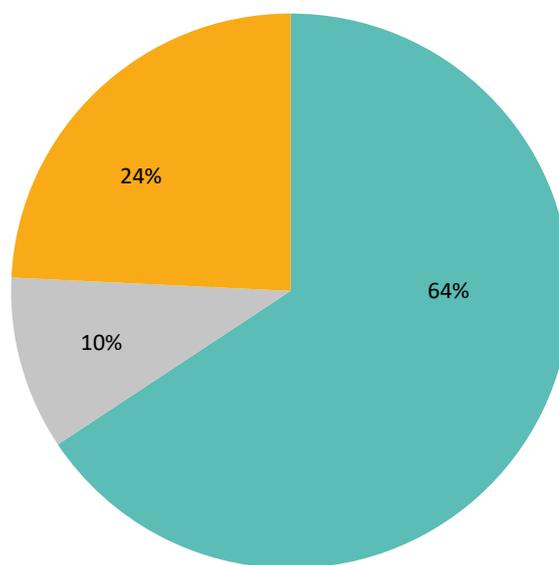


Type d'interventions en nombre



- Gestion d'abonnement
- Renouvellement de compteur
- Pose de compteur
- Réparation de fuite
- Interventions techniques diverses
- Assainissement

Délais d'intervention



- Inférieur ou Egal à 8 jours
- Inférieur ou égal à 14 jours
- Supérieur à 14 jours

● DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉ-RELÈVE

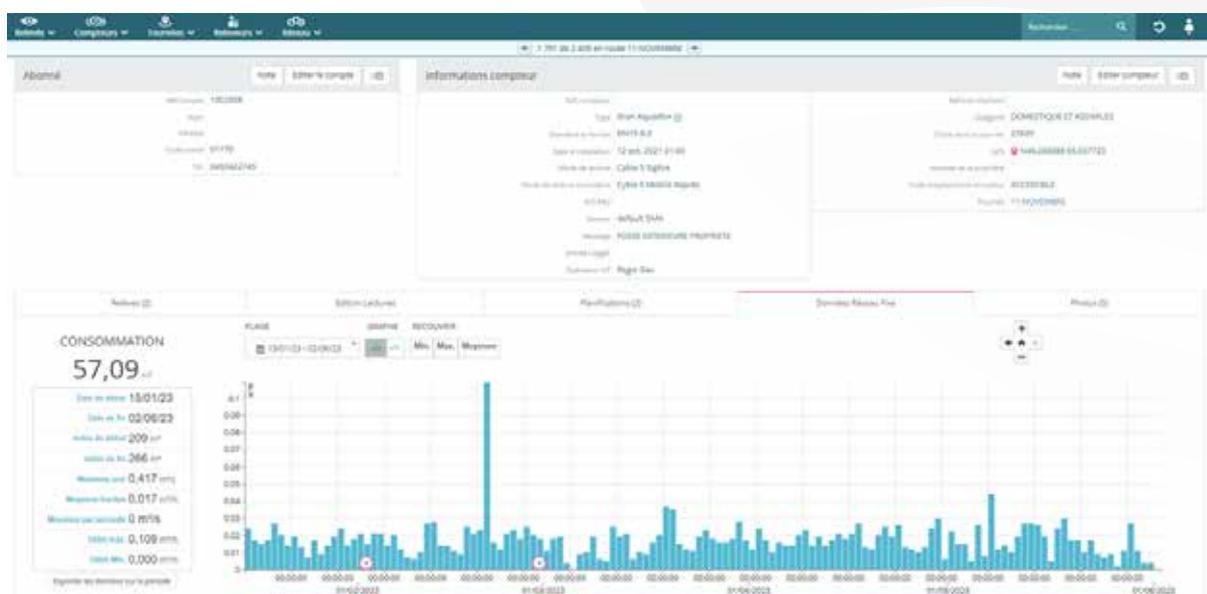
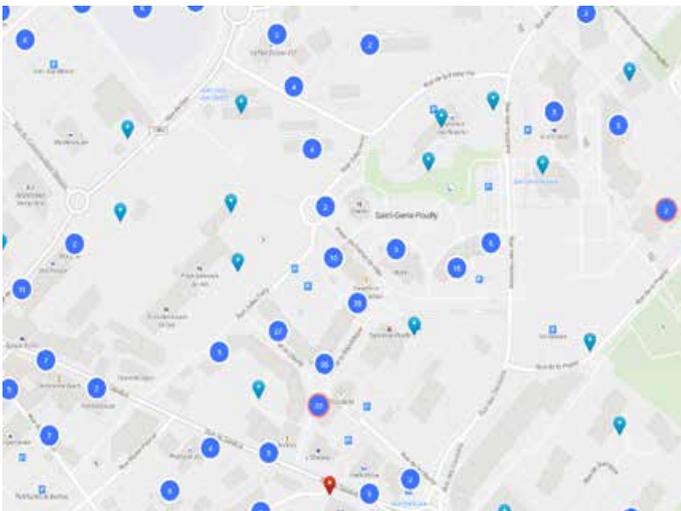
La Régie des Eaux Gessiennes a engagé en 2019 un programme de renouvellement des compteurs d'eau au profit de compteurs télérelevés. Ainsi depuis 2019 ce sont plus de 23 000 compteurs qui ont été posés dont 4 561 en 2022 répartis entre la Régie des Eaux Gessiennes et le sous-traitant.

10 000 compteurs supplémentaires devraient être posés pour atteindre 95 % de compteurs équipés en télérelève.

En effet, une gestion efficace de la distribution de l'eau est, pour la Régie des Eaux Gessiennes, un enjeu crucial et l'usage de compteurs d'eau intelligents et communicants est un des éléments essentiels pour y répondre. Les données de comptage des usagers couplées à des débitmètres de sectorisation, permettront à terme d'effectuer un bilan comparatif par secteur géographique des volumes distribués et des volumes facturés. Ainsi, il sera possible d'analyser quotidiennement la performance du réseau de distribution d'eau et de mieux en maîtriser les pertes.

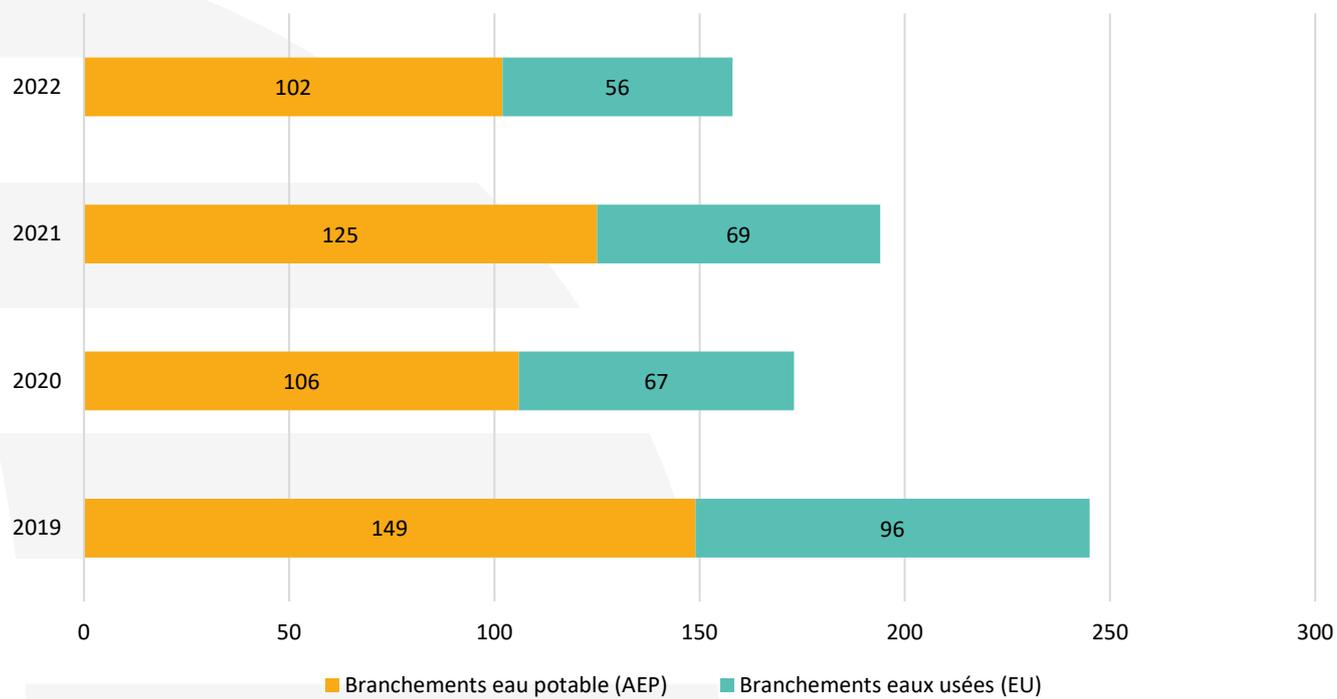
Mieux connaître les consommations d'eau, c'est avoir la possibilité d'améliorer le service à l'utilisateur, de garantir une qualité constante de service et de répondre plus efficacement en cas de problème.

Désormais, la Régie est en mesure d'alerter les abonnés en cas d'augmentation anormale de leur consommation. Ainsi, en 2022, 179 fuites ont été détectées et signalées aux abonnés grâce à ce système, soit 2 fois plus qu'en 2021. À terme, chacun d'entre eux aura la possibilité de consulter ses consommations actuelles et son historique de consommation via l'agence en ligne.



10. LA RÉALISATION DES BRANCHEMENTS NEUFS

Réalisation de branchements neufs







V

EAU POTABLE

7 431 480 m³
mis en distribution en 2022

Taux de conformité des
analyses d'eau potable

97,3 %

Rendement de réseau :

86,55%

Réduction du volume de
pertes annuelles de

1 254 432 m³/an

soit **55%** depuis 2018

1. LES RESSOURCES

Le Pays de Gex bénéficie de différentes ressources en eau potable, actuellement 16 puits et forages et 17 sources sont exploités pour assurer l'alimentation en eau potable du territoire. Ces prélèvements sont complétés par des achats d'eau auprès de collectivités voisines telle que la commune de Valserhône, le Syndicat des Eaux des Rousses et le SIVU de la basse vallée de la Valserine.

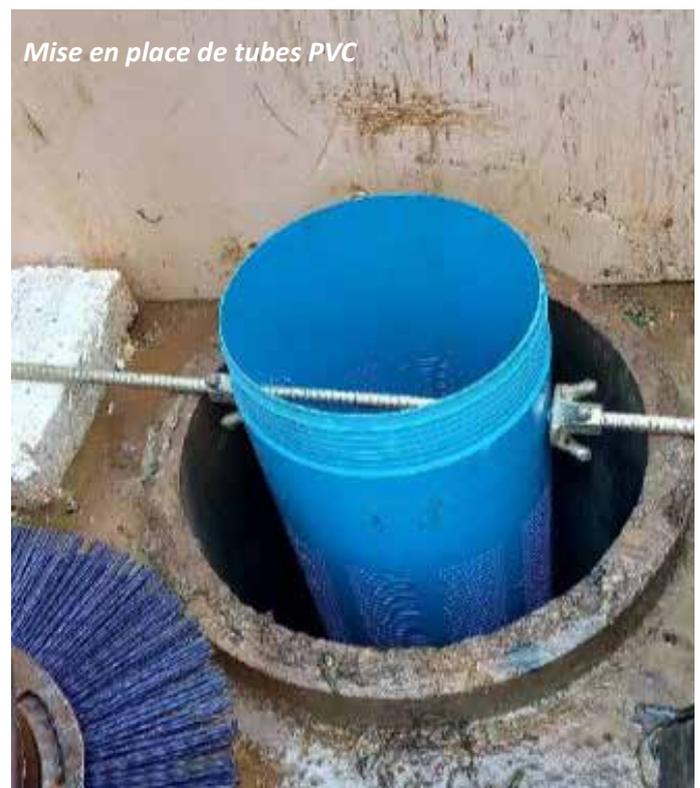
La principale importation d'eau s'effectue auprès des SITSE (Services Industriels des Terres Saintes et Environs) par l'intermédiaire d'une convention transfrontalière.

● PUIITS DE MENTHIÈRES

Situés sur la commune de Chézery Forens, les 2 puits de Menthières permettent l'alimentation du hameau du même nom.

Afin d'assurer la pérennité du site, d'importants investissements sont réalisés. Depuis 2018, les pompes, les canalisations, les équipements hydrauliques et les éléments de sécurité ont été renouvelés ainsi que les bâtiments d'exploitation.

Suite au diagnostic vidéo des puits, effectué en 2021 et mettant en évidence un colmatage des crépines ainsi que la fissuration du cuvelage du forage n°1, des travaux de régénération et de chemisage ont été réalisés en 2022.

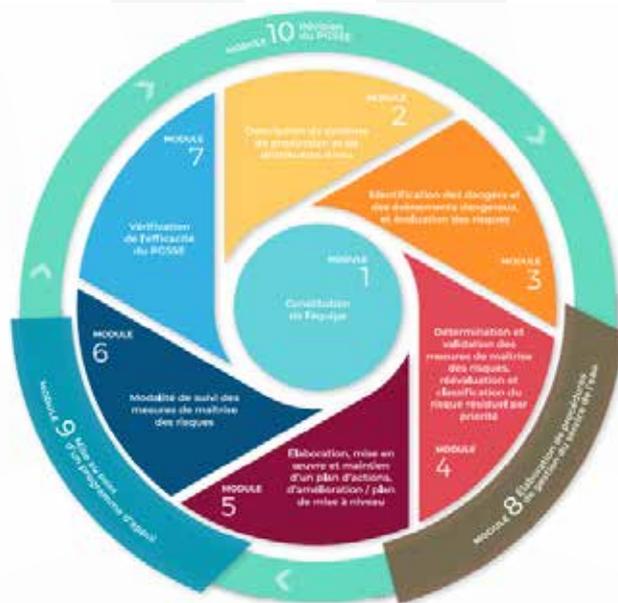




Chemisage après découpe et bétonnage

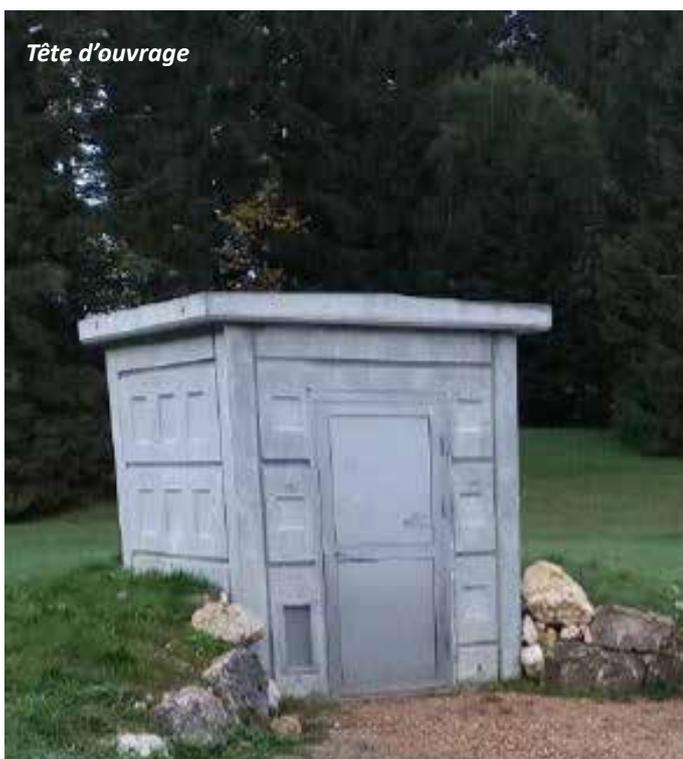
● SÉCURISATION ET PROTECTION DES RESSOURCES

La distribution d'une eau de qualité est une des principales missions de la Régie des Eaux Gessiennes et cela commence par la préservation et la sécurisation qualitative et quantitative de la ressource. Ainsi, la Régie a initié en 2022 la mise en place de son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). Ce dernier consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH), en identifiant les dangers liés à l'exploitation des systèmes de production et de distribution d'eau et en mettant en œuvre un plan d'actions afin de prévenir les risques. Ce travail au long terme se déroule en 5 étapes principales planifiées jusqu'en 2024 et sera actualisé selon un processus d'amélioration continue. Par ailleurs, la Régie s'engage d'ores et déjà dans des actions ponctuelles de sécurisation.



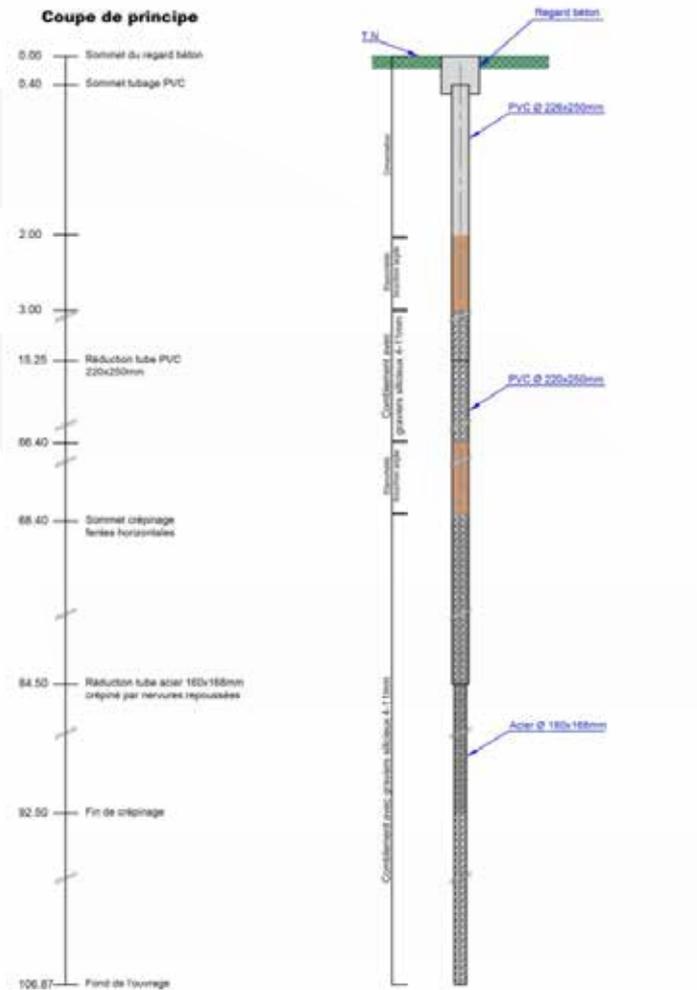
● INERTAGE DU PIÈZOMETRE DE CHAUVILLY N° 2

Parmi ces actions, la Régie des Eaux Gessiennes a fait réaliser en 2022 l'inertage du piézomètre de Chauvilly n° 2, afin de combler l'ouvrage et de le rendre étanche depuis la surface. En effet, cet ouvrage réalisé à l'origine pour étudier la capacité de production du forage de Chauvilly est situé dans l'enceinte du stade de Chauvilly sur la commune de Gex et présente un accès direct à la ressource qui est difficilement protégeable.



Tête d'ouvrage

Stade de Chauvilly OEX	Derrière visites									 Plateforme Echelle: 0.5m 500000
	N° Affaire	11/2022								
	N° Affaire	22W225								



● RÉFECTION DES CLÔTURES

La Régie des Eaux Gessiennes s'est également lancée dans un programme de réfection des clôtures des périmètres de protection immédiate de ses ressources. Ainsi plus de 4 400 ml de clôtures ont été renouvelés en 2022 sur les champs captant de Pré-Bataillard, Greny et Chenaz, et sur les captages de Sous Disse, les Loges, Rivière et Bellaigue. Un linéaire comparable sera renouvelé en 2023.



● MISE EN PLACE DE TRAPPES SÉCURISÉES POUR L'ACCÈS AU FORAGE

Afin de protéger l'accès direct à la ressource via les têtes de forage, la Régie des Eaux Gessiennes a programmé l'installation dans les années à venir de trappes de type Défense sur l'ensemble des ouvrages. Il s'agit de doubles capots étanches en acier. Ce matériel dispose d'un agrément CNPP – CR4 qui garantit une résistance contre l'effraction et d'un système d'alerte en cas d'ouverture non autorisée. En 2022 les forages du champ captant de Greny ont bénéficié de cet équipement.



- IMPORTATION DES SITSE

Un partenariat existe entre les Services Industriels des Terres Saintes et Environs (SITSE) et la Régie des Eaux Gessiennes. Il permet un approvisionnement en eau complémentaire des communes de Divonne les Bains, Gex et Cessy.

Depuis 2008, cet apport moyen annuel de près de 1 million de m³ d'eau a permis de réduire les prélèvements effectués sur la nappe de Pré-Bataillard et de préserver ainsi cette ressource. En 2020, les SITSE et la Régie des Eaux Gessiennes ont cofinancé la mise en place d'une 4^{ème} file de traitement afin d'augmenter la capacité de production de l'installation.

En 2021, les pompes de reprise ont été remplacées afin d'améliorer le débit de refoulement vers la station de la Mélie. Par ailleurs, les pompes sont équipées de variateurs de vitesse qui permettent d'adapter le débit à la demande en eau et ainsi d'obtenir un gain énergétique.



2. LES OUVRAGES

Le patrimoine se compose de 7 stations de production assurant le pompage de l'eau dans les ressources et 14 stations de refoulement permettant le transport de l'eau vers les 54 réservoirs de stockage.

● RÉSERVOIR DE THOIRY HAUT SERVICE

Le réservoir de Thoiry Haut Service permet de distribuer gravitairement l'eau provenant du champ captant de Pré-Bataillard sur la partie haute de la commune. Avec son unique cuve de 1 000 m³, il dispose d'une autonomie de 36 h. Grâce à un maillage sur le réseau, il est en mesure de secourir le réservoir du Bas Service et d'alimenter ainsi l'ensemble de la commune. En 2022, une réhabilitation complète de l'ouvrage a été effectuée.



● RÉSERVOIR DE CHOUDANS

Situé sur la commune de Saint Jean de Gonville, le réservoir de Choudans alimente gravitairement l'ensemble de la commune avec l'eau provenant du champ captant de Greny. Constitué d'une cuve de 1000 m³, il permet une autonomie de plus de 24 h. A l'instar de Thoiry Haut Service, il a bénéficié en 2022 d'une rénovation de son génie civil ainsi que de ses équipements hydrauliques et de sécurité.

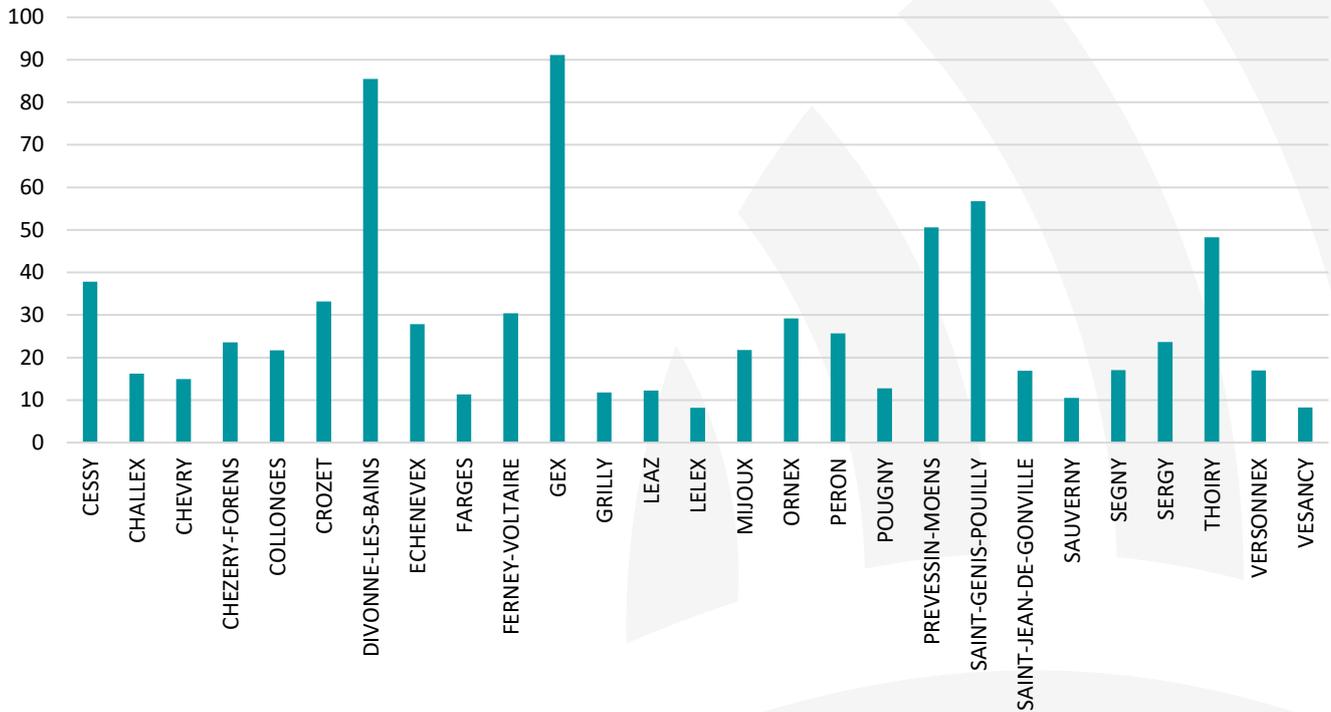


3. LES RÉSEAUX

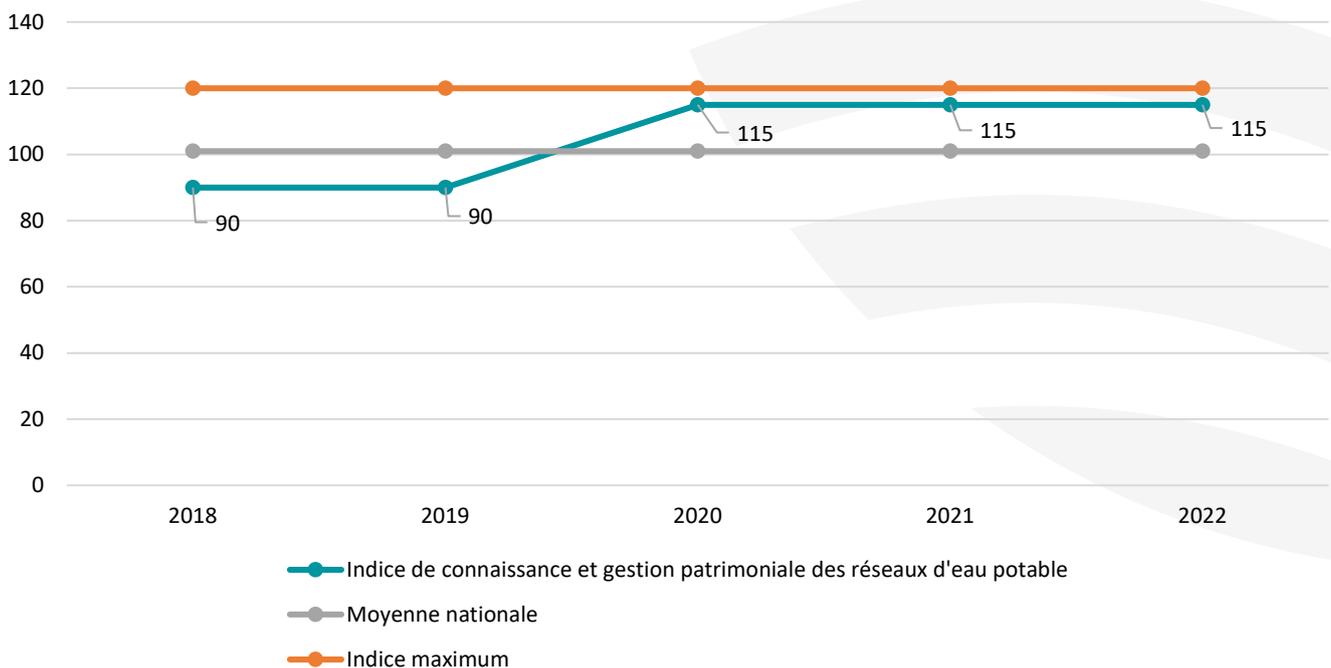
Le réseau d'adduction d'eau potable du Pays de Gex s'étend sur 764 km, il est constitué à plus de 92 % de tuyaux en fonte.

Depuis 2019, un important travail sur le système d'information géographique est en cours de réalisation, il a déjà permis de fiabiliser en partie les plans de réseaux. Cet effort sera poursuivi dans les années à venir afin d'améliorer l'indice de connaissance du réseau et de faciliter le travail des techniciens qui pourront s'appuyer sur un SIG exhaustif, fiable et précis.

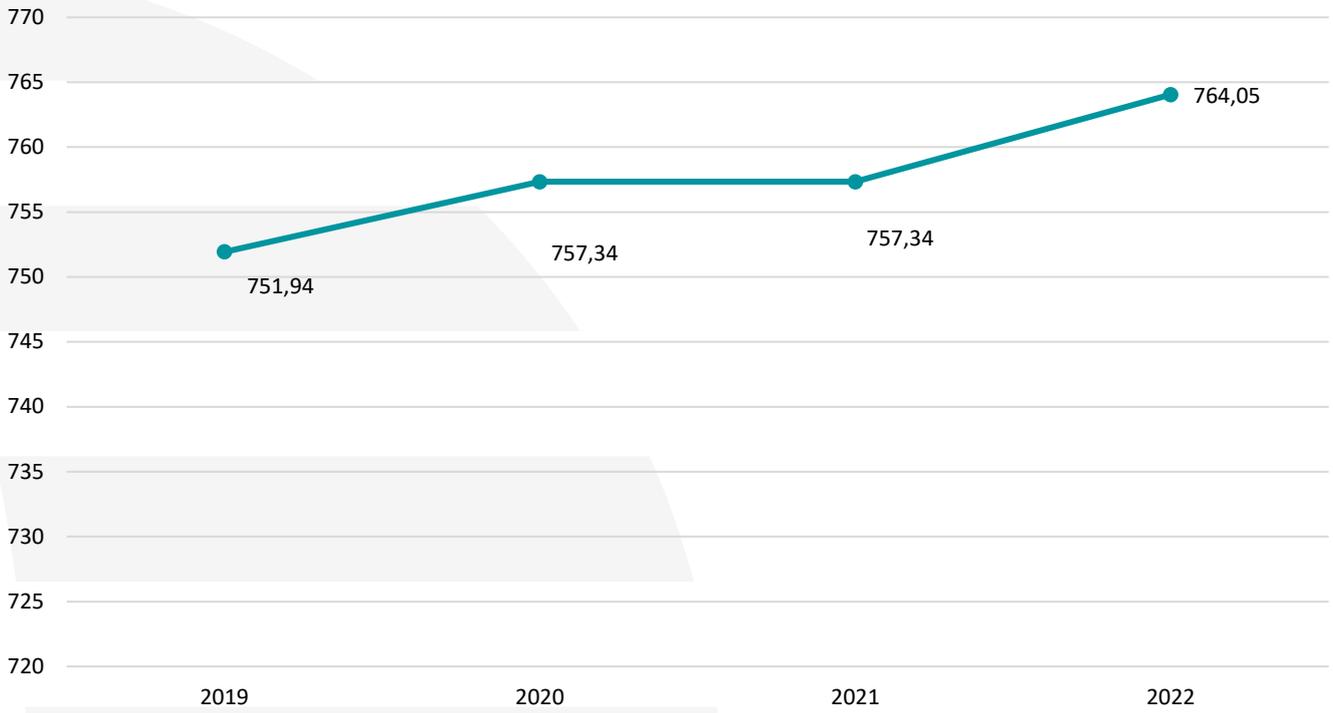
Linéaire par commune en km



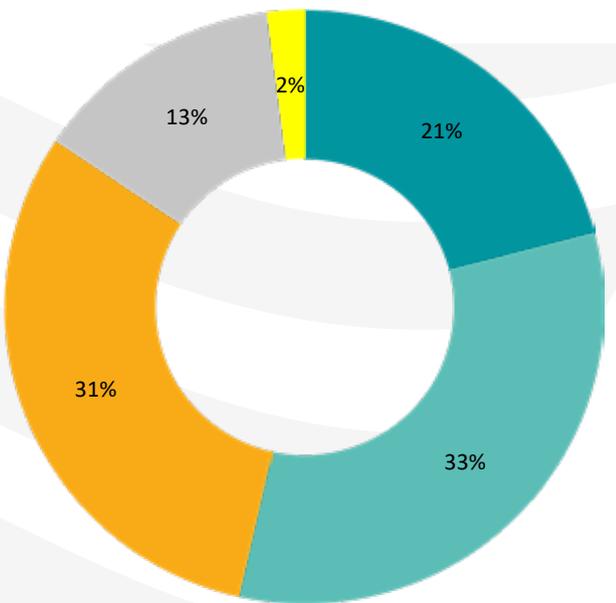
Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable



Linéaire de réseau en ml

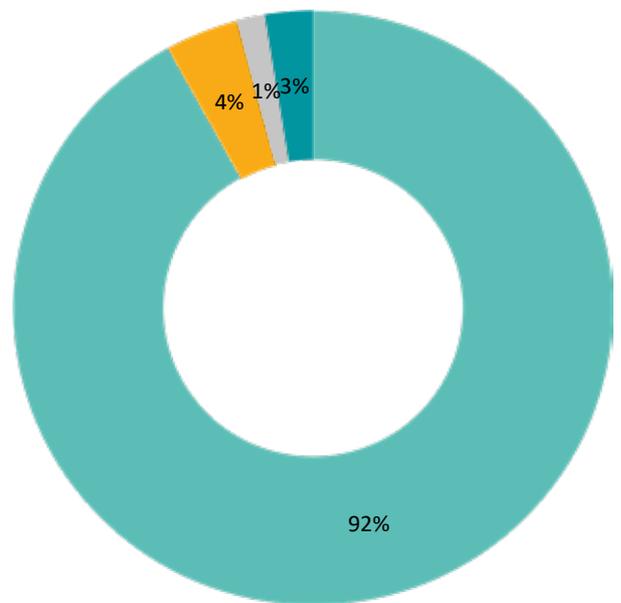


Répartition par diamètre en %



■ < 100
 ■ 100
 ■ 100<DN<200
 ■ ≥ 200
 ■ Non déterminé

Répartition par matériau en %



■ Fonte
 ■ Polyéthylène
 ■ PVC
 ■ Autre/Non déterminé

4. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

● LES VOLUMES D'EAU

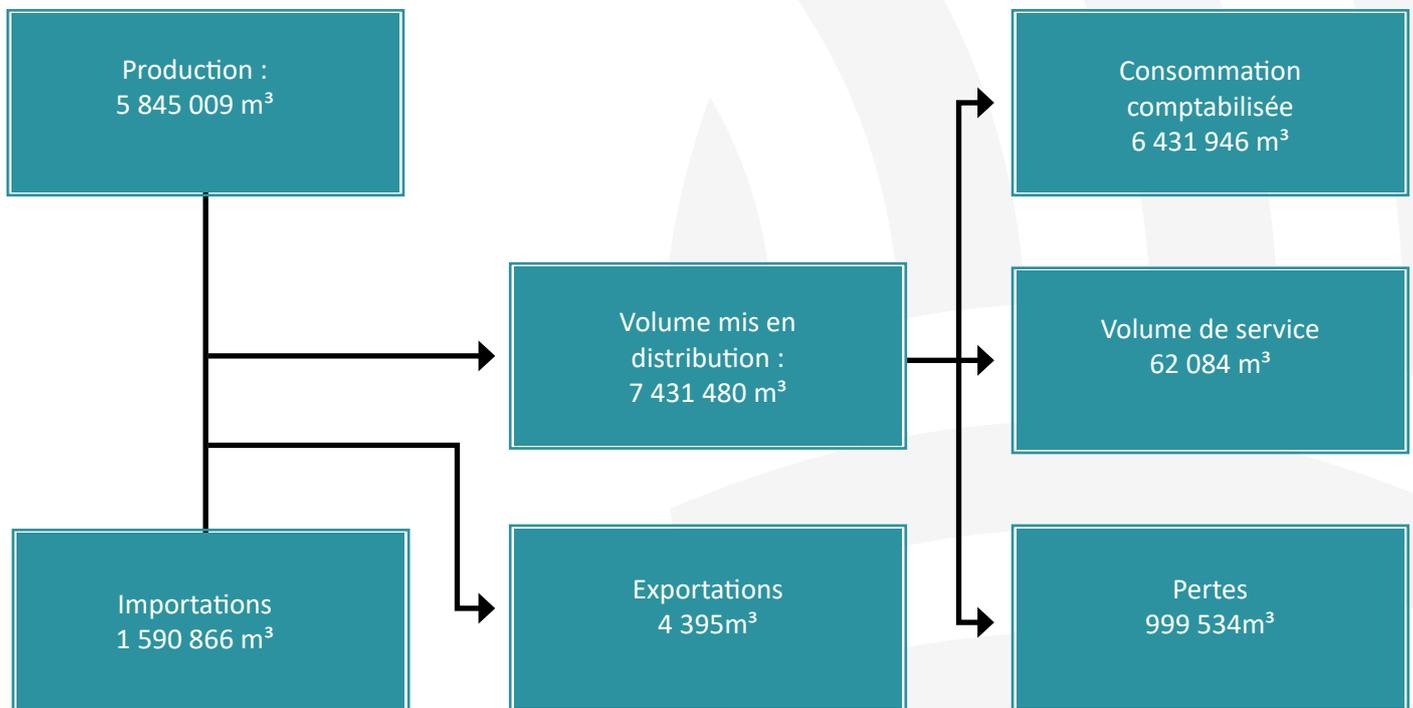
En raison des fortes températures enregistrées durant le printemps et l'été 2022, les volumes mis en distribution ont progressé de 5% par rapport à l'année 2021 (7 431 480 m³).

Le volume consommé par les usagers s'élève à 6 431 946 m³ en 2022 et est en hausse de 8 % par rapport à 2021. Il est même supérieur à celui de 2020 qui a été fortement impacté par les périodes de confinement.

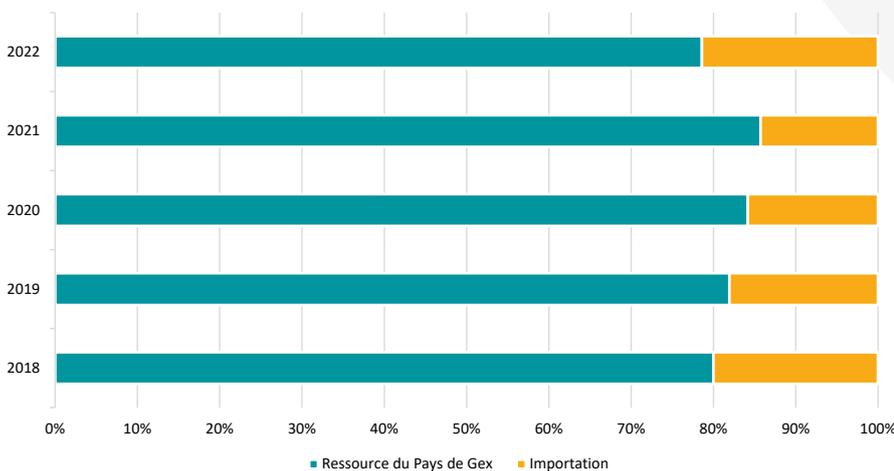
Afin de préserver les ressources souterraines Gessiennes durant cette année 2022 particulièrement sèche, la part d'eau importée depuis les SITSE a nettement augmenté passant ainsi de 14 % à 21 %.

La réduction du volume de fuite reste une priorité de la Régie des Eaux Gessiennes pour les années à venir. Le volume de fuite a été réduit de près de 56 % entre 2018 et 2022, soit plus 1 286 948 de m³ économisés annuellement. Ceci correspond à 60 jours de consommation pour le territoire Gessien ou à la consommation d'une commune de plus de 20 000 habitants.

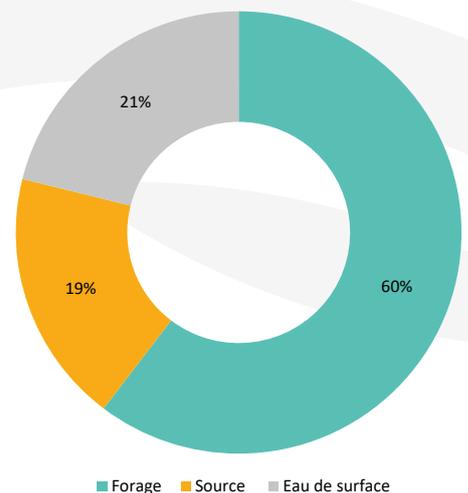
Ainsi grâce aux importants moyens humains et matériels investis en matière de recherche de fuites, le rendement de réseau se trouve amélioré de 2,4 % en 2022 et de 13.8 % depuis le 1^{er} janvier 2018, le portant à ce jour à 86.55 %.



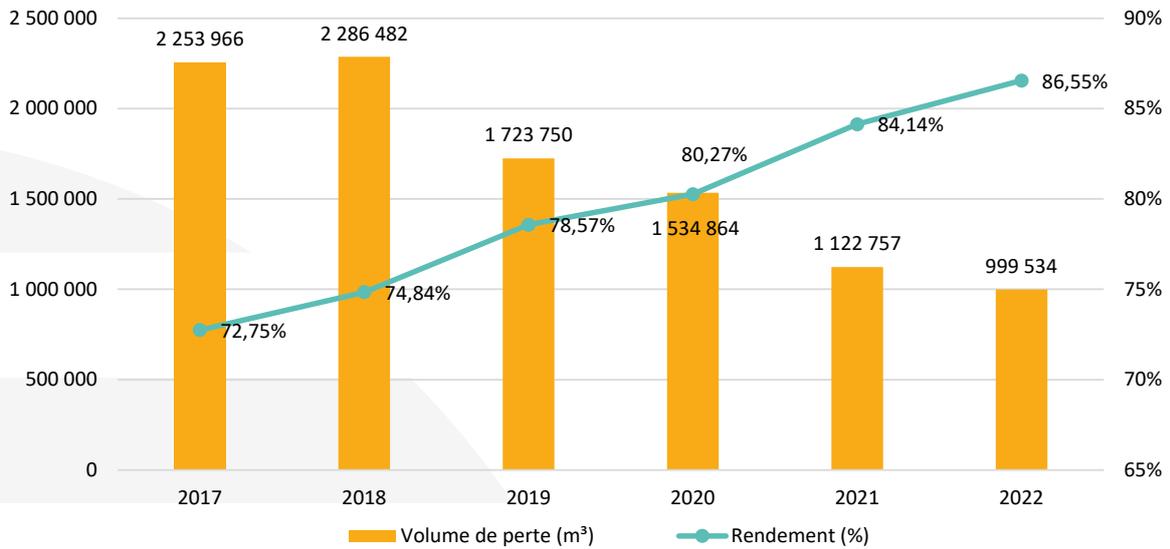
Provenance de l'eau en %



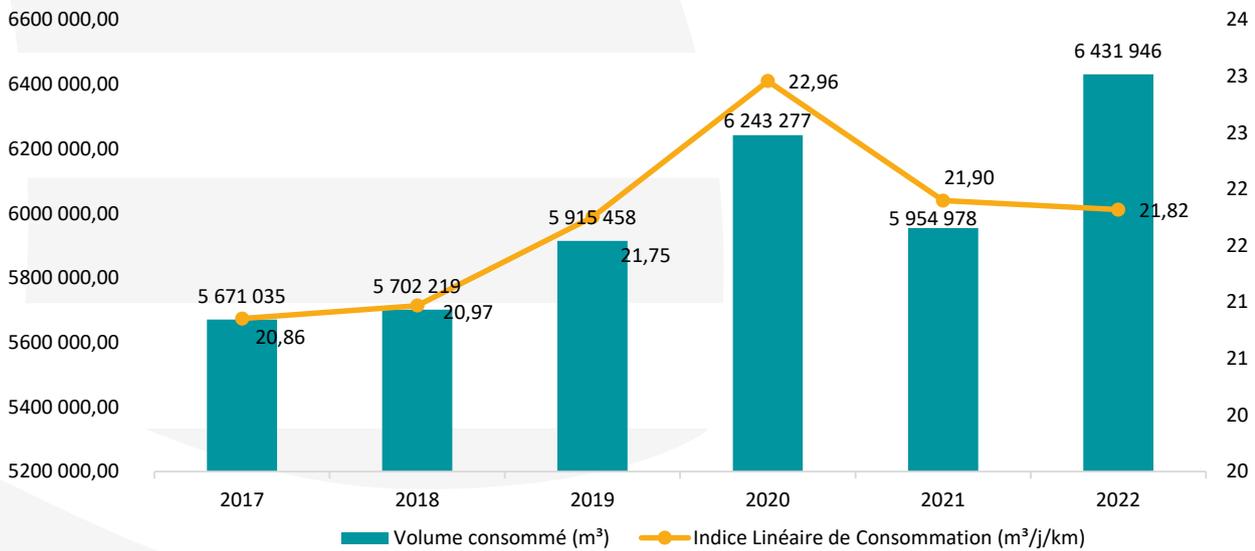
Type de ressources en %



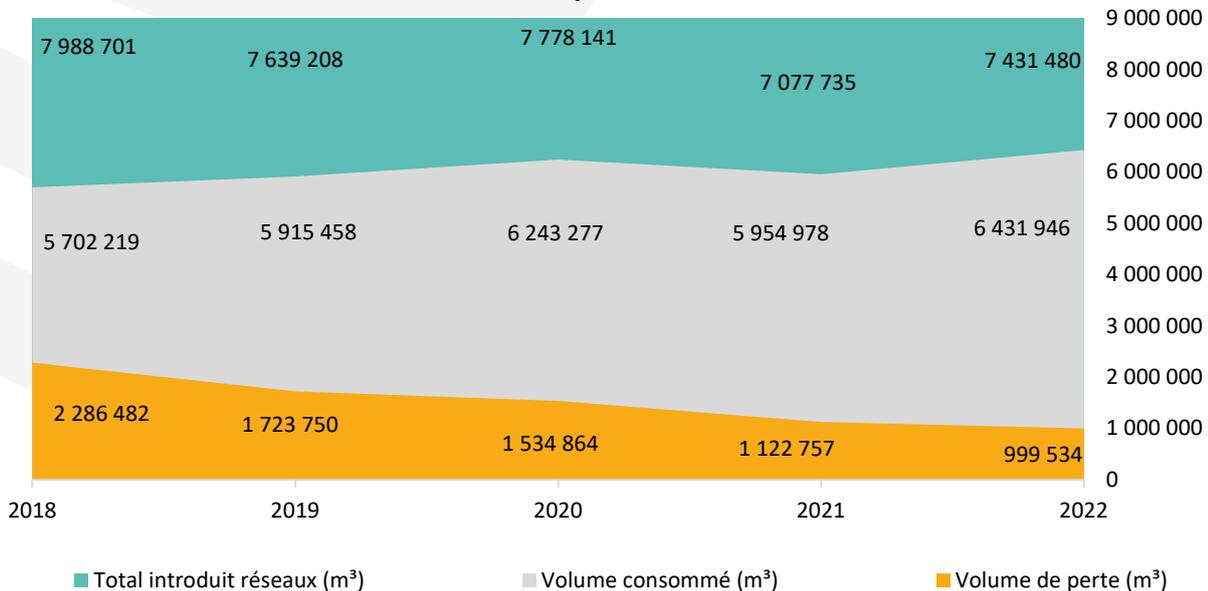
Évolution du rendement



Évolution de la consommation

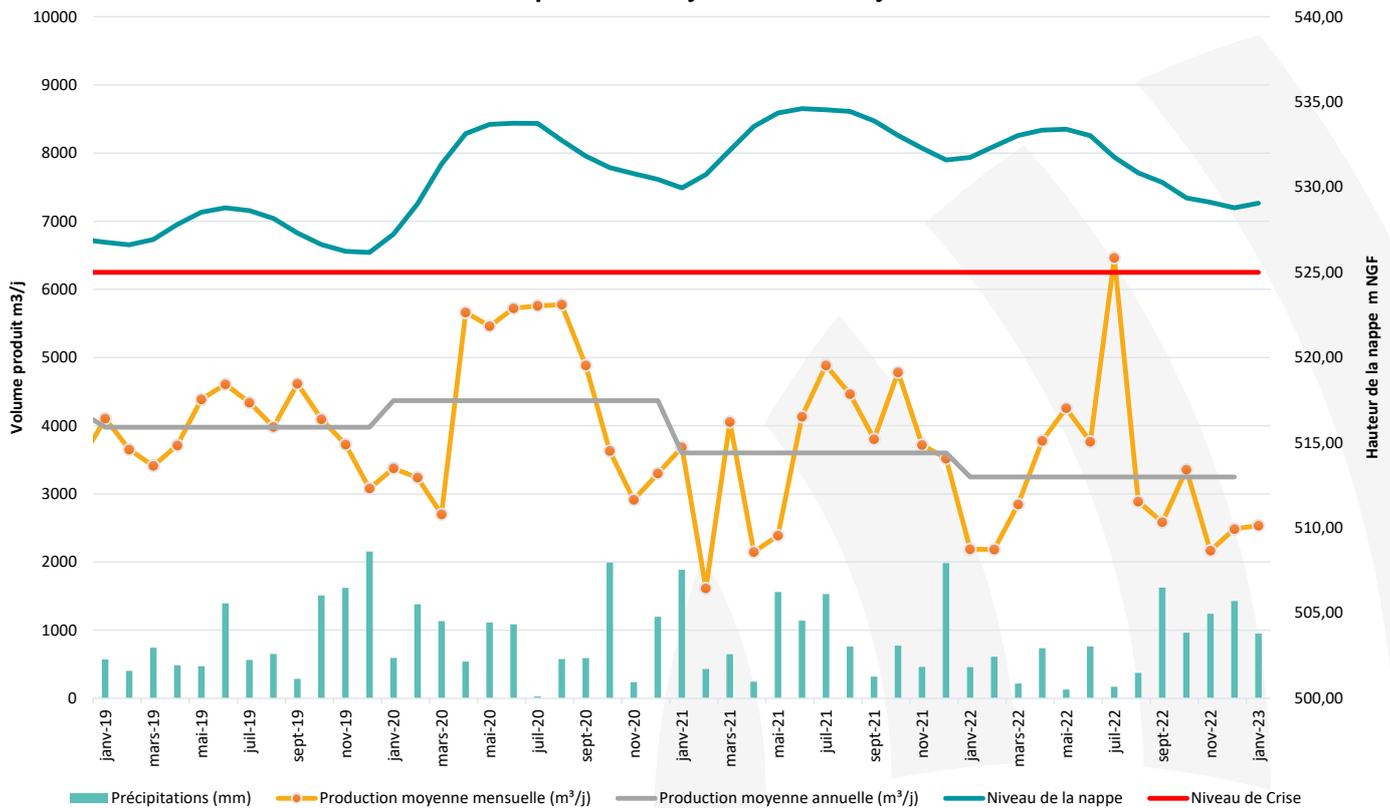


Évolution des volumes de pertes et des volumes de consommation



● SUIVI DE LA NAPPE DE PRÉ-BATAILLARD

Évolution du niveau de la nappe de Pré-Bataillard en fonction des précipitations et des volumes produits de janvier 2019 à janvier 2023



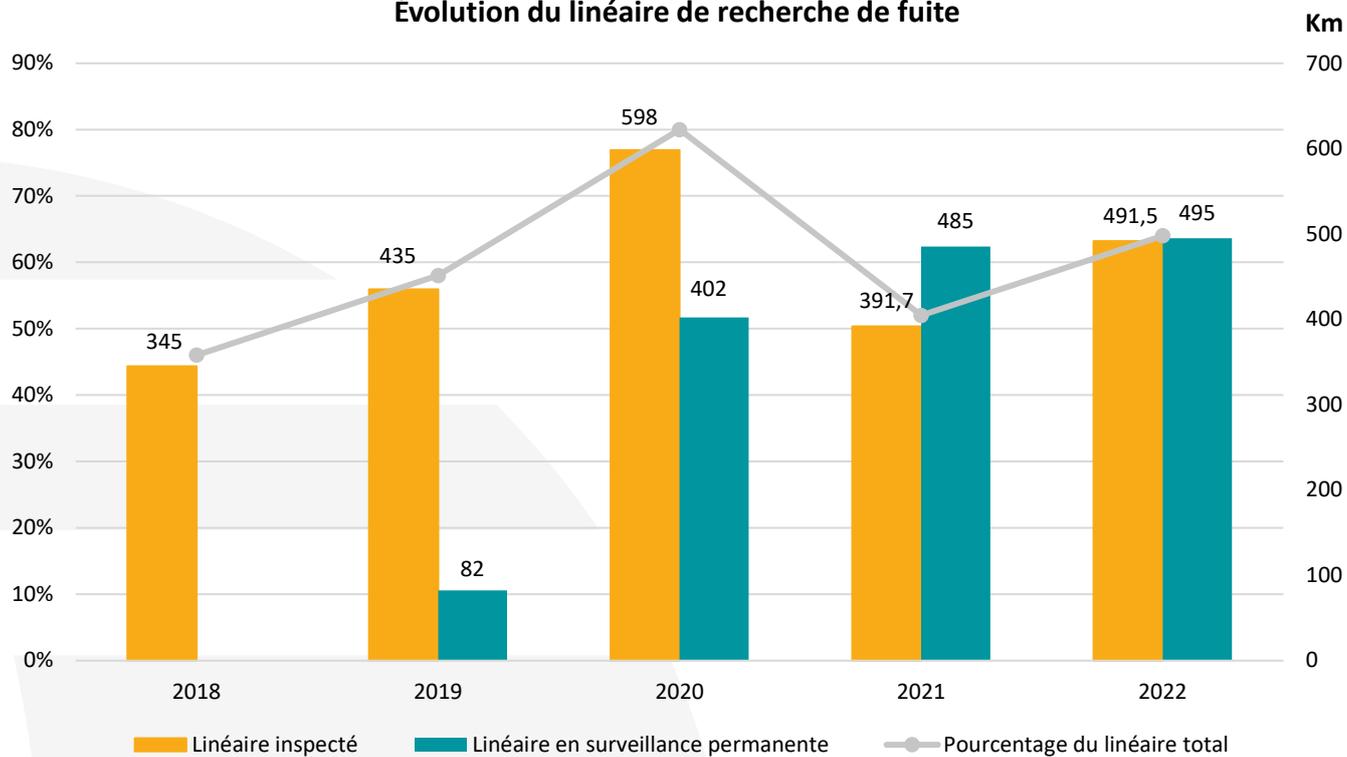
● CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

	2019		2020		2021		2022	
	kWh	kWh	kWh	kWh	kWh	kWh	kWh	kWh
	HT	BT	HT	BT	HT	BT	HT	BT
Sous-total	2 710 131	1 734 566	2 718 446	1 528 371	2 738 279	1 387 500	2 495 055	1 934 334
TOTAL	4 444 697		4 246 817		4 125 779		4 429 389	
Volume production (m³/an)	7 639 208		7 780 312		7 075 969		7 431 480	
Consommation spécifique (kWh/m³)	0.55		0.57		0.58		0.59	

● RECHERCHE DE FUITES

La réduction des volumes de fuites et l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable sont une priorité pour la Régie des Eaux Gessiennes qui intensifie depuis 2018 ses efforts en matière de recherche de fuites conventionnelles. Durant l'année 2022, 491.5 km de réseaux ont été inspectés (100 km de plus qu'en 2021), soit 64 % du linéaire total.

Évolution du linéaire de recherche de fuite



● MISE EN PLACE DE PRÉLOCALISATEURS DE FUITES

Toujours soucieuse d'apporter des solutions innovantes pour atteindre cet enjeu stratégique du territoire, la Régie des Eaux Gessiennes a investi dans la mise en place d'un système de prélocalisation de fuites connecté.

Ce système permet :

- la surveillance du réseau de façon permanente,
- la détection et la localisation des fuites dès leur apparition,
- la corrélation à distance pour une localisation de la fuite au mètre près.

Le système de prélocalisation de fuites choisi est constitué d'un réseau d'appareils installés au contact des canalisations d'eau potable sous des bouches à clé ou des regards et d'un logiciel de supervision permettant de centraliser l'ensemble des informations récoltées.

Principe de fonctionnement

Chaque capteur enregistre, durant la nuit, les bruits présents sur les canalisations de façon à s'affranchir des perturbations sonores liées à l'activité humaine. Dotés de cartes « GSM », les capteurs vont ensuite communiquer quotidiennement ces informations vers un serveur qui centralisera et analysera l'ensemble des données. L'opérateur peut ainsi prendre connaissance des fuites potentielles, affiner leur position et leur nature en fonction des matériaux, du diamètre de canalisation, du « bruit » enregistré et déterminer sur le terrain leur

emplacement exact.

De surcroît, ce système permet une réactivité accrue en rendant quasi immédiate la détection des fuites. En combinant une détection et une intervention rapide des équipes, le temps de fuite est réduit, ce qui au final réduit le volume d'eau perdu.

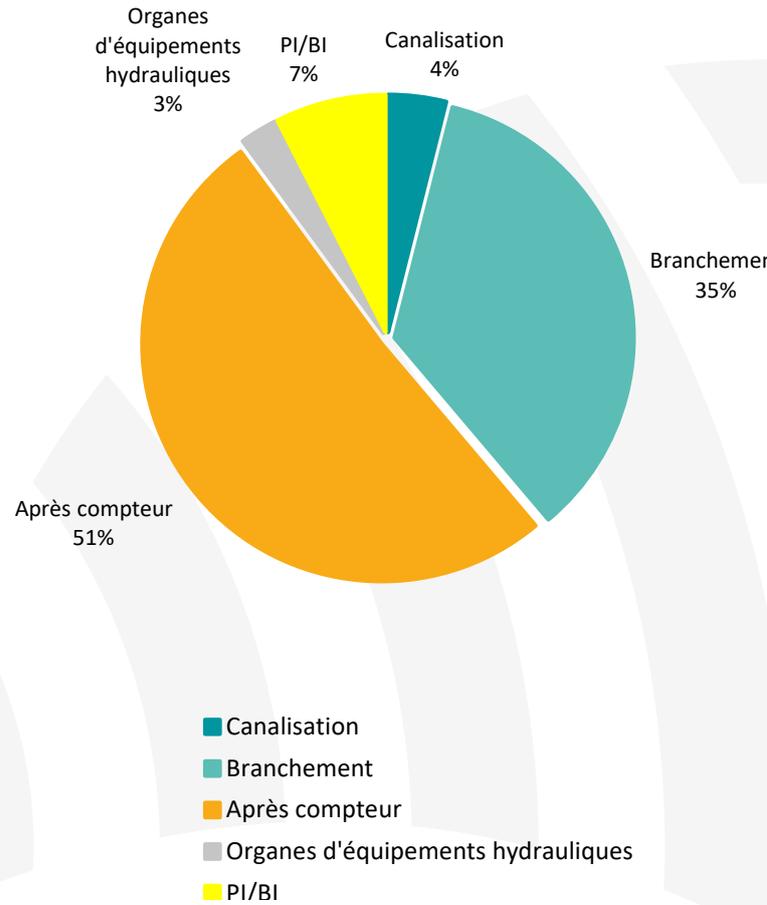
La Régie des Eaux Gessiennes a progressivement déployé un réseau de 1 650 capteurs. Après l'installation d'un pilote de 300 appareils en 2019, 700 capteurs ont été mis en place en 2020 puis 500 en 2021 et enfin 150 en 2022. Au terme du déploiement en 2022, c'est désormais un linéaire de 495 km de réseau qui est monitoré en permanence, soit 65 % du territoire.



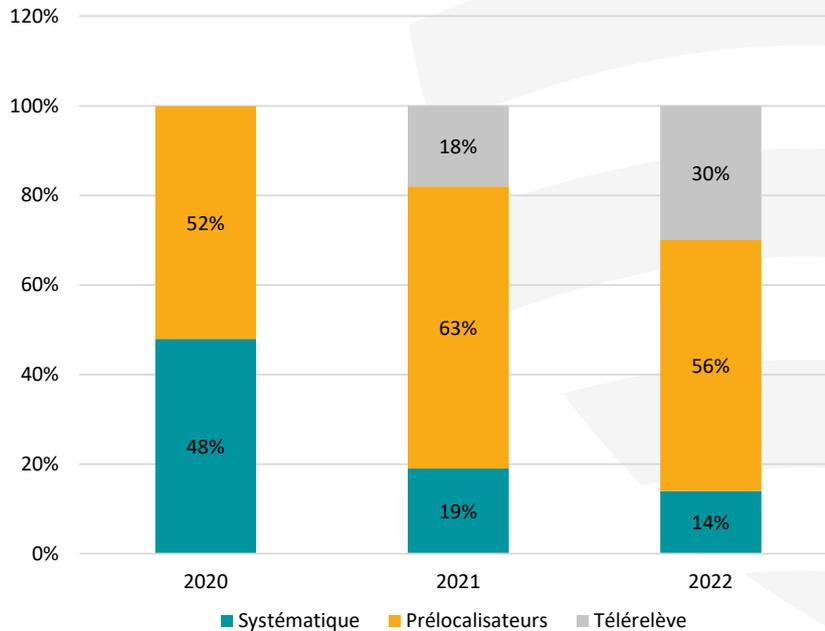


Cette campagne de recherche de fuites et les nouveaux moyens mis en place ont permis de découvrir et réparer 592 fuites, soit 164 de plus qu'en 2021, réparties de la manière suivante :

Répartition des fuites détectées



Type de détection de fuites en %



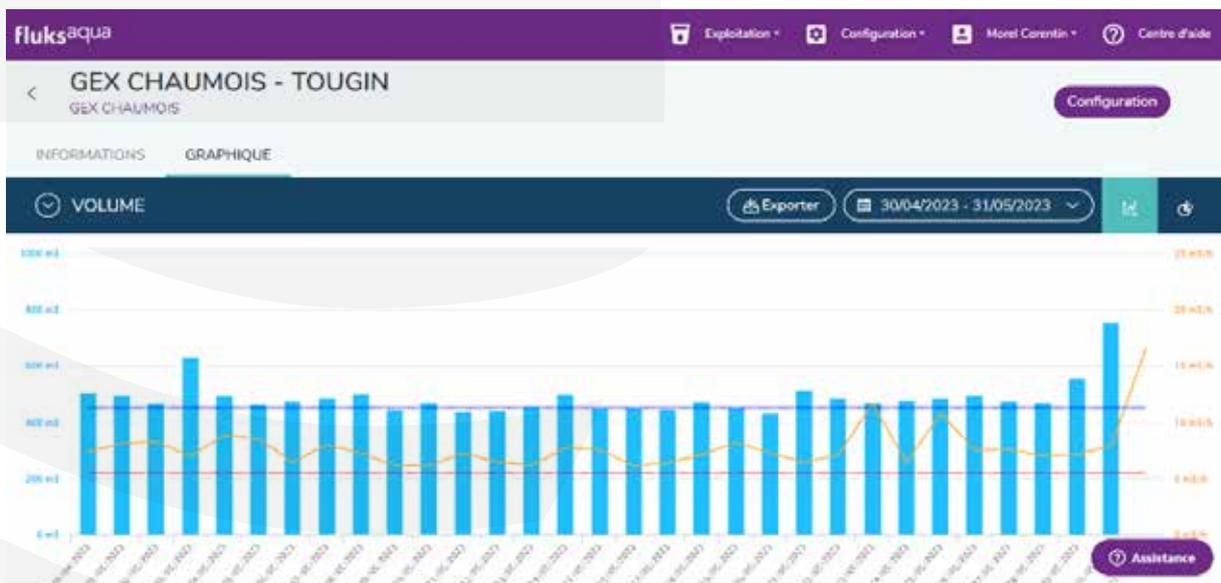
En 2022, 56 % des fuites repérées l'ont été grâce au système de prélocalisation de fuites.

- LA SECTORISATION DES RÉSEAUX

Depuis 2018, le réseau de la Régie des Eaux Gessiennes est équipé de 52 débitmètres de sectorisation reliés à une supervision permettant de consulter l'ensemble des données. Ils permettent de diviser chaque unité de distribution en secteur plus modeste et de connaître ainsi les débits qui alimentent chacun de ces secteurs. Toute augmentation significative de débit est potentiellement liée à une fuite et fait l'objet d'investigations.

À compter de 2022 nous prévoyons l'installation de 15 débitmètres supplémentaires par an pour atteindre un déploiement complet d'environ 100 unités couvrant ainsi l'ensemble du territoire.

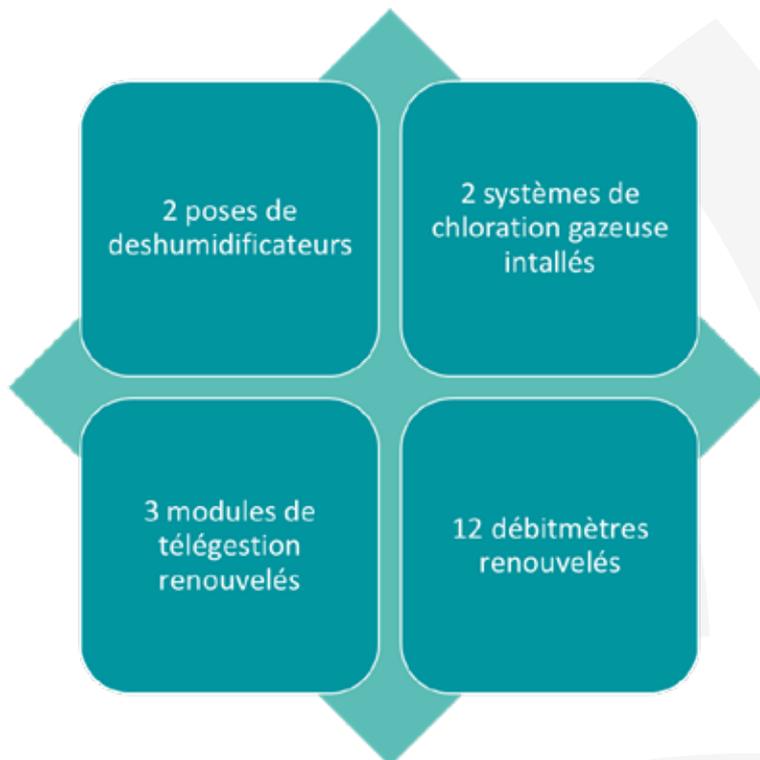
SECTEURS	SERVICE DE RATTACHEMENT	DÉPASSEMENT DÉBIT MIN (M3/S)	DÉPASSEMENT VOLUME (M3)	LP J (M3/30J)
GEX CHAUMOIS - TOUGIN	GEX CHAUMOIS	10.93	305	45.31
ST JEAN BAS	ST JEAN DE DONVILLE	1.91	183	-
GEX CHAUMOIS - PITEGNY	GEX CHAUMOIS	0.5	69	3.69
GRILLY BS BAS	GRILLY MOUREX	0.46	10	-
CHEVRY VILLAGE	CHEVRY	0.38	22	15.25
GEX VALLIERES	GEX VALLIERES	-12.21	20	-29.89
MALADIERES	GEX - MALADIERES	-7.53	0	-25.15
GRILLY HS	GRILLY MOUREX	-2.5	93	-



- INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

L'exploitation courante des ouvrages eau potable est assurée par une équipe de 2 agents à temps plein, renforcée pour les opérations de dépannage et de renouvellement des équipements électromécaniques par une équipe de maintenance (5 personnes).

En 2022, 93 interventions de maintenance ont été réalisées parmi lesquelles :



Renouvellement d'automate et d'écran tactile

- Le Poudet
- La Mélie

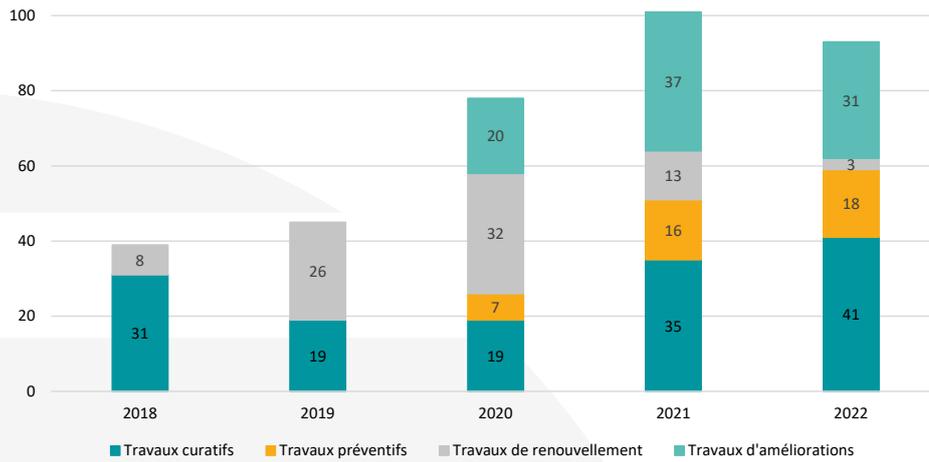
Installation de variateurs de vitesse

- Le Poudet
- Pré Mulet
- Surpresseur de Forens

Renouvellement de modules de télégestion

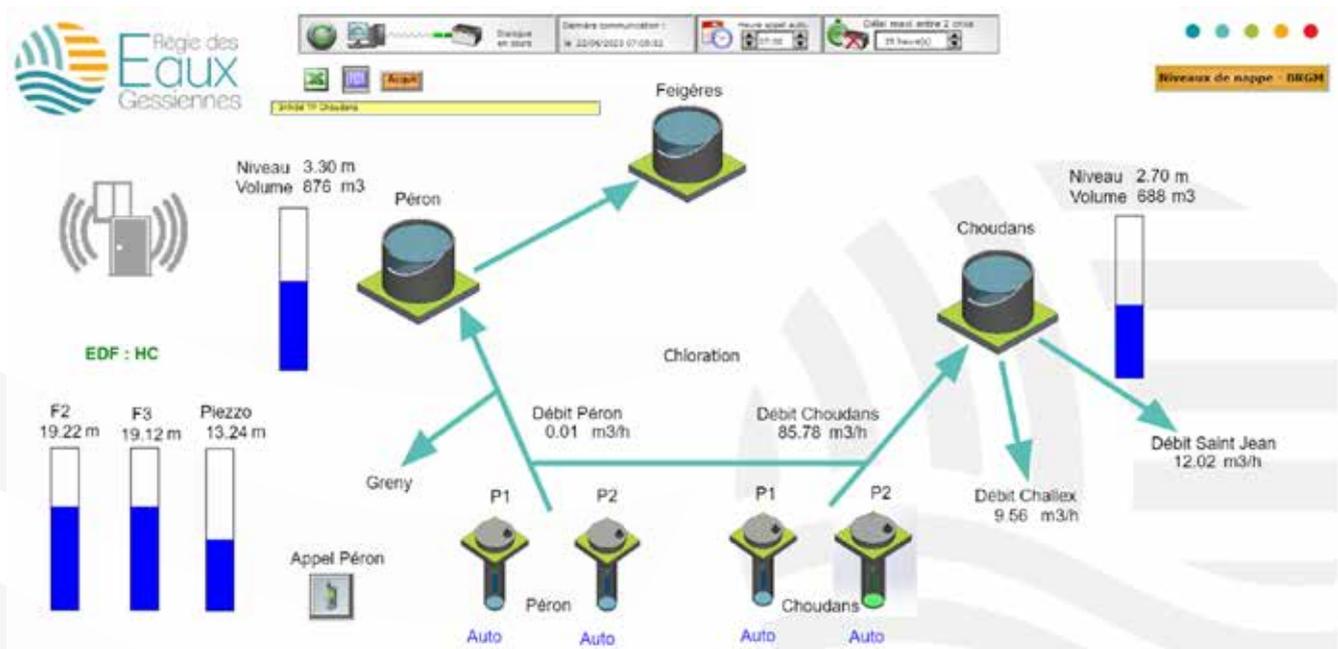
- Greny
- Méribel

Évolution des interventions de maintenance eau potable en nombre



REPLACEMENT DE LA TÉLÉGESTION DE GRENY

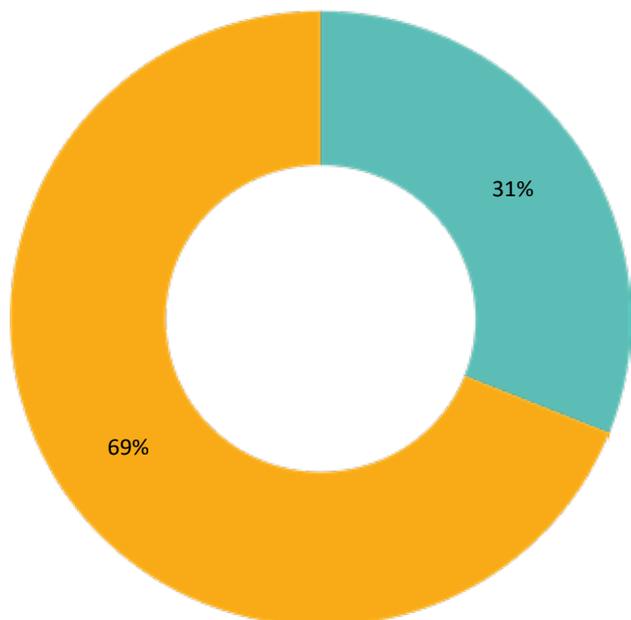
Afin d'améliorer l'exploitation du champ captant de Greny et de son unité de distribution, le système complet de télégestion a été repensé et entièrement renouvelé par les équipes de la Régie. Il permet désormais de piloter à distance les pompages et niveaux de remplissage des ouvrages de cette unité de distribution.



- RÉPARATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

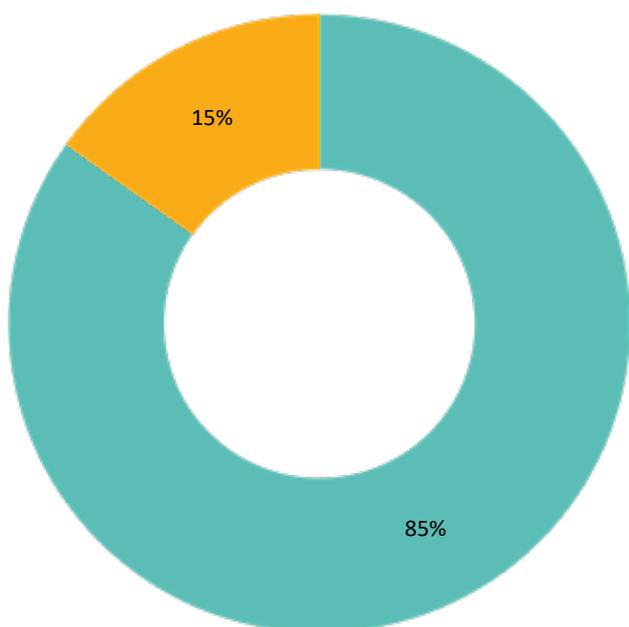
Les réparations du réseau sont assurées par les équipes travaux de la Régie des Eaux Gessiennes et des sous-traitants via un marché d'astreinte.

Répartition par type de travaux en %



- Réparation avec terrassement
- Réparation sans terrassement

Répartition par intervenant en %



- Terrassement réalisé par la REOGES
- Terrassement réalisé en sous-traitance

5. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU



- TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la Régie des Eaux Gessiennes par la longueur du réseau public. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Au cours des 5 dernières années, 28,76 km de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,75 % (0,61 % en 2020 et 0,59 % en 2021).

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	4,03	3,69	3,48	6,91	10,65



Commune(s)	Rues	Nature canalisation	Diamètre (mm)	Longueur (m)
CHALLEX	Rue St Maurice	FONTE	100	357
CHALLEX	Rue St Maurice	FONTE	125	25
CHALLEX	Rue de la Fruitière	FONTE	100	14
CHALLEX	Rue de la Fruitière	PEHD	63	93
CHEVRY	Chemin de Mollet	FONTE	60	85
COLLONGES	Chemin Pré Morand	FONTE	60	249
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingins partie Haute	FONTE	150	760
FERNEY VOLTAIRE	Rue du Château	FONTE	400	811
FERNEY VOLTAIRE	Avenue du Jura	FONTE	250	65
FERNEY VOLTAIRE	Chemin de Vireloup	FONTE	100	200
FERNEY VOLTAIRE	RD 1005 (douane rond-point Pirate)	FONTE	150	250
FERNEY VOLTAIRE	RD 1005 (rond-point Pirate/ Rue de Genève)	FONTE	150	45
GEX	Place Perdtemps	FONTE	150	30
LELEX	Route de Chézery	FONTE	100	581
LELEX	Route de Chézery	FONTE	80	626
LELEX	Route de Chézery	PEHD	63	707
ORNEX	Réservoir des Meuniers/ rue de Vesegnin	FONTE	400	1 775
ORNEX	Rue de Vesegnin / Rue des primevères	FONTE	400	1 000
ORNEX	Rue des Pralets / Vesegnin	FONTE	100	541
ORNEX	Rue des Pralets (Primevères / RD1005)	FONTE	200	212
POUGNY	Chemin de l'Annaz	PEHD	40	250
PREVESSIN MOENS	Chemin de la Boverie	FONTE	400	556
SAINT GENIS POUILLY	Route de Crozet	FONTE	250	387
SAINT GENIS POUILLY	RD35a Giratoire Intermarché	FONTE	250	99
SAINT JEAN DE GONVILLE	Route de Roulave	FONTE	60	305

6. SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

● RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

- le contrôle sanitaire : programme d'analyse défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'A.R.S. Agence Régionale de Santé,
- l'autocontrôle : programme d'analyse réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes permettant d'obtenir un suivi complémentaire au contrôle sanitaire,
- le suivi quotidien du taux de désinfectant tout au long du réseau réalisé par la Régie des Eaux Gessiennes.

Limites de qualité : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

● RÉSULTAT 2022

L'eau distribuée par la Régie des Eaux Gessiennes fait l'objet d'un suivi analytique fréquent et rigoureux afin de garantir à ses abonnés une eau de qualité.

Au total, 444 analyses ont été réalisées en 2022 à différentes étapes du parcours de l'eau, depuis le prélèvement dans les ressources du territoire jusqu'à la distribution chez les abonnés.

97,7 % des analyses réalisées en 2022 se sont révélées conformes aux références de qualité.

Le tableau ci-dessous reprend les analyses faites dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS et les analyses d'autocontrôle effectuées par notre prestataire (le laboratoire Savoie Labo) en différents points du réseau.

2022	Eau distribuée		Eau produite		Eau brute		Total
	ARS	REOGES	ARS	REOGES	ARS	REOGES	
Nombre d'analyses réalisées	133	169	57	69	16	-	444
Nombre d'analyses conformes	131	167	57	63	16	-	434

- QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau prélevée sur le Pays de Gex est de très bonne qualité et ne nécessite aucun traitement avant mise en distribution. Le tableau ci-dessous compare la composition de l'eau de Greny, une des principales ressources du Pays de Gex, avec une eau de source du commerce.

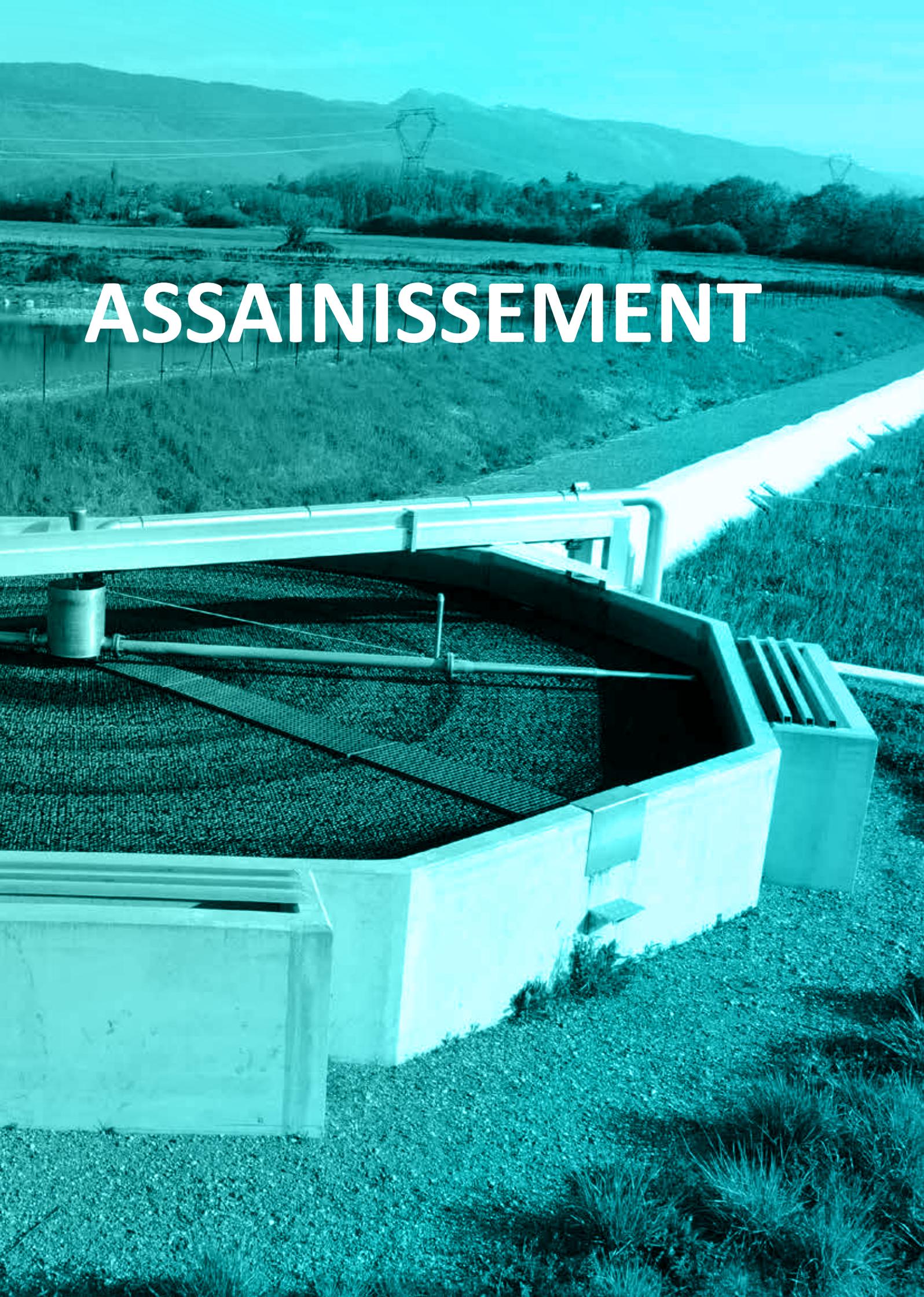
Éléments	Formule	Eau de Source commercialisée Teneur en mg/l	Greny Teneur en mg/l
Bicarbonates	HCO_3^-	340	320
Calcium	Ca^{2+}	80	100,5
Chlorures	Cl^-	10	8,9
Magnésium	Mg^{2+}	16	10,5
Nitrates	NO_3^-	8	10
Potassium	K^+	< 1	0,9
Sodium	Na^+	6,5	5,5
Sulfates	SO_4^{2-}	15	9,3

Suite aux recommandations de l'ARS, la Régie des Eaux Gessiennes a installé au cours de l'année des équipements permettant la désinfection de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire. Désormais, chaque ressource mise en distribution bénéficie d'une désinfection par injection de chlore gazeux ou de javel afin de garantir la sécurité sanitaire du lieu de production jusqu'au robinet.

V I



ASSAINISSEMENT



Plus de
595
km de réseaux

61,8 km
d'hydrocurage

et
23,6 km
d'inspections
télévisées

64%

des effluents traités en Suisse
et 36% en France

92,4 %

de bilans d'autosurveillance conformes

10 fois moins

de déversements sans traitement vers le milieu
naturel et 5 déversoirs d'orage supprimés

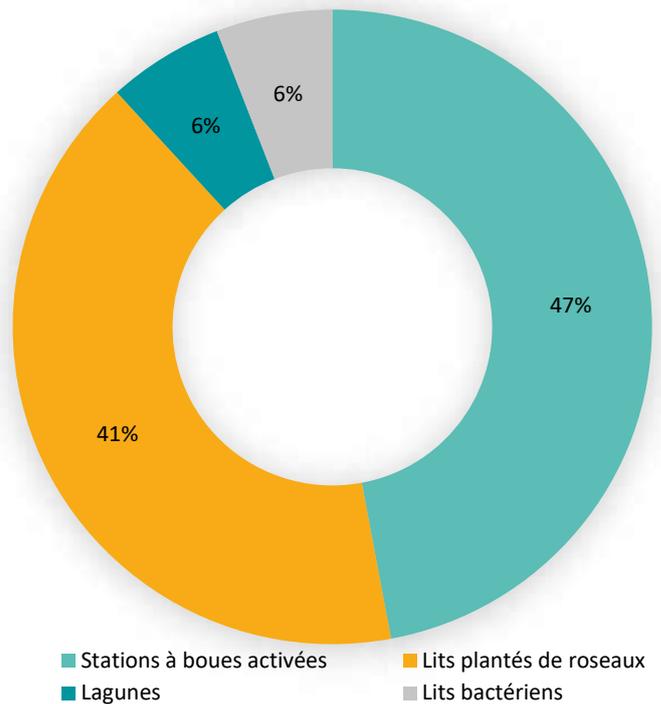
1. LES OUVRAGES

Le traitement des eaux usées du Pays de Gex est assuré en partie en France et en partie en Suisse. Pour cela, la Régie des Eaux Gessiennes dispose de 17 stations d'épuration (STEP), de 31 postes de refoulement et de 2 bassins permettant la rétention des effluents en cas de pollution ou maintenance du réseau en aval. La capacité de traitement globale des stations d'épuration exploitées par la Régie représente 43 445 Équivalent-Habitants (EH). 47 % des installations sont de type boues activées. 41 % sont des filières extensives de type filtres plantés de roseaux. La quasi-totalité des ouvrages est télésurveillée, à l'exception des 2 installations dont le process ne nécessite pas d'énergie. Ceci permet une surveillance continue des installations et, de ce fait, permet d'éviter toute pollution accidentelle des milieux naturels.

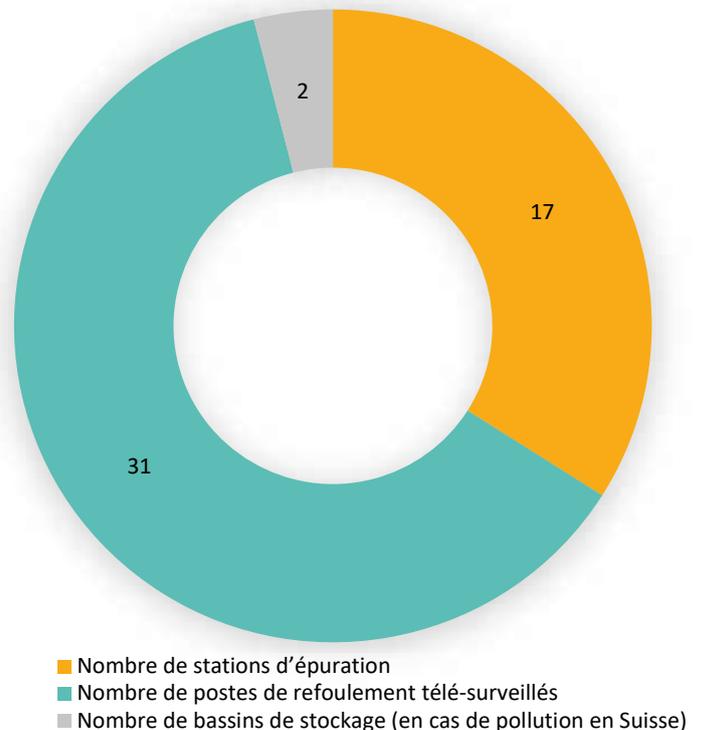
La Régie des Eaux Gessiennes s'engage dans la préservation de l'environnement : depuis sa création, la Régie des Eaux Gessiennes n'a de cesse de diriger ses investissements vers des projets permettant de limiter l'impact de son activité sur l'environnement. Chaque projet est étudié pour réduire la consommation énergétique, pour réduire les rejets sans traitement au milieu naturel et pour améliorer les rejets des stations de traitement.

Pour les années à venir, afin d'éviter des déversements d'eaux polluées dans le cours d'eau transfrontalier du Gobé en cas d'avarie, il est prévu, de réaliser un nouveau bassin de stockage/restitution sur la commune de Ferney-Voltaire (2023). D'une capacité de 3 000 m³, il aura pour fonction d'écrêter les débits de pointe liés aux événements pluvieux mais également de stocker 12 heures d'écoulement en cas de pollution ou de permettre de réaliser une intervention en aval. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle unité de traitement pour la commune de Saint Jean de Gonville est actuellement en cours de finalisation d'étude pour des travaux qui devraient débuter en 2023. Une nouvelle unité de traitement à Péron est, elle aussi, actuellement à l'étude pour des travaux prévus à l'horizon 2024.

Type de stations d'épuration en %



Détail des ouvrages



- POSTE DE REFOULEMENT DU HAMEAU D'ASSERANS À FARGES

Mise en service en 1978, la station de traitement des eaux usées de Farges Asserans traitait les effluents d'Asserans (Farges) et d'Ecorans (Collonges). Sa conception ne permettait pas d'assurer la préservation du milieu récepteur, le ruisseau du Biaz selon les exigences de la réglementation actuelle.

Après analyse du fonctionnement du système d'assainissement, le choix de la Régie des Eaux Gessiennes s'est porté sur la suppression des ouvrages de traitement et le raccordement des eaux usées sur la station d'épuration de Collonges, profitant de travaux de requalification de cette dernière.

Les travaux entrepris dès 2019 comprennent :

- Sur la commune de Collonges, la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées par lits plantés de roseaux d'une capacité de 3 300 Équivalent-Habitants. Les ouvrages ont été mis en service le 23 Novembre 2020.
- Sur la commune de Farges, la création d'un dispositif de transfert des eaux usées, mis en service en septembre 2022, comprenant :
 - Un poste de refoulement sur le site de la station d'épuration (30 m³/h, HMT 87 m) et la réutilisation du bassin d'aération existant en bassin d'orage afin de prévenir le risque de débordement d'eaux usées au milieu naturel. Le reste des ouvrages d'épuration a été déconstruit en fin de travaux.
 - Une canalisation de refoulement DN 125 en PEHD sur 1 750 ml posée sous la route communale de Jourdy et le Chemin de Pré Mulet, jusqu'au Technoparc de Collonges.

Un réseau de communication par fibre optique a également été déployé dans le cadre des travaux afin de fiabiliser l'exploitation des ouvrages par les services de la Régie.

Les ouvrages ont été mis en service en septembre 2022.

Le budget de cette opération est estimé à près de 980 000 € HT (hors travaux de requalification de l'unité de traitement des eaux usées de Collonges), financé par la Régie des Eaux gessiennes, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain.



- FAUCARDAGE DES 3 LAGUNES ET SUPPRESSION DES MACROPHYTES INDÉSIRABLES DE LA STATION D'ÉPURATION DE VESANCY

Tous les ans, une opération de faucardage est réalisée sur les 3 lagunes. Cette opération consiste à couper la végétation qui pousse en bordure de lagune (principalement des roseaux) et qui peut entraîner des obstructions.

En parallèle, une opération d'enlèvement de macrophytes a été réalisée. En effet, en 2021, la première lagune a été envahie en surface par des macrophytes. Ces derniers empêchaient la bonne réalisation de la photosynthèse dans la lagune et perturbaient donc le bon traitement des eaux.

Durée de l'opération : 50 heures.
40 m³ de déchets enlevés.



Bassin de stockage/restitution



Seuil de mesure des rejets au milieu naturel



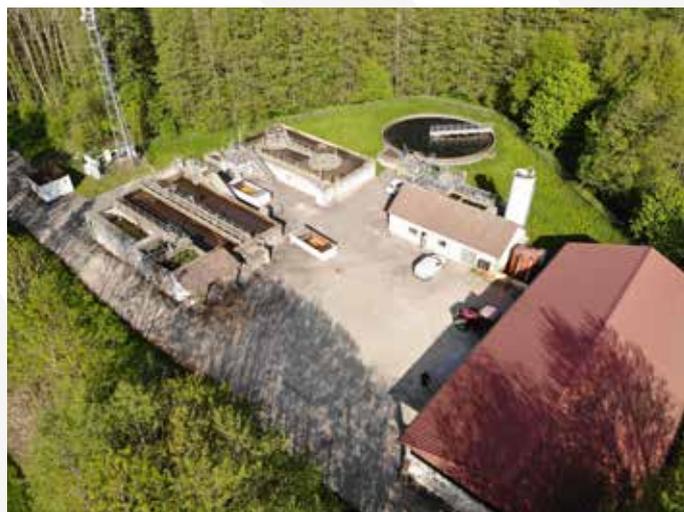
Armoire électrique



structure en « nids d'abeilles » du traitement tertiaire et le remplacement des pompes doseuses de chlorure ferrique.

En 2022, la Régie a mis en place une vanne en entrée de station afin de sécuriser les interventions de nettoyage et d'entretien en pied de la vis d'Archimède pour relevage des eaux en tête de station. Toujours en 2022, des plongeurs sont intervenus pour enlever les sables et déchets dans les deux bassins d'aération et pour contrôler les équipements du clarificateur.

En 2023, la Régie prévoit d'améliorer le fonctionnement de l'entrée des effluents dans la station et de renouveler les équipements du clarificateur.



● STATION D'ÉPURATION DE L'ODUAR À VERNONNEX

Mise en service en 1994, la station d'épuration de l'Oudar a une capacité de traitement de 5 833 Équivalent-Habitants. Il s'agit de la seconde unité de traitement de la Régie des Eaux Gessiennes en termes de capacité. Elle traite les effluents des communes de Grilly, Sauvigny et Vernonnex. Afin de préserver un milieu récepteur sensible, elle est soumise à des normes de rejet strictes notamment en ce qui concerne le traitement de l'azote et du phosphore. Sa filière de traitement des effluents est composée d'un prétraitement suivi d'un traitement par boues activées puis d'un traitement tertiaire physico-chimique de type « densadeg ».

La filière de traitement des boues comprend, une centrifugeuse, une unité de chaulage des boues et un stockage des boues hygiénisées sous hangar.

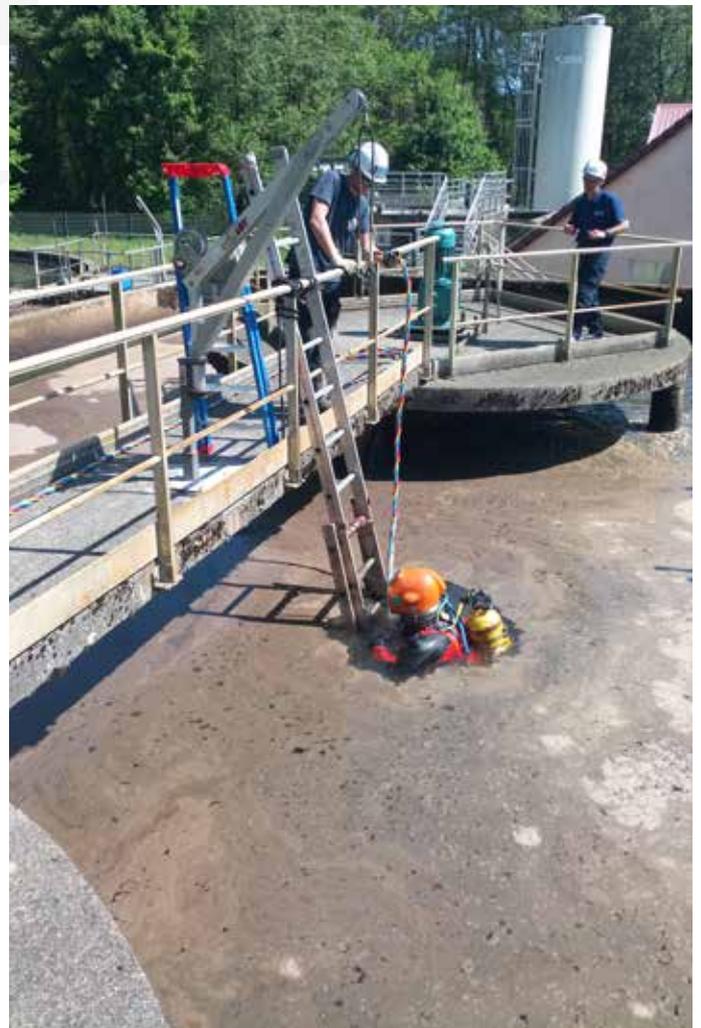
Depuis 2018, de nombreux investissements ont été réalisés afin de la maintenir en parfait état de fonctionnement avec notamment la révision et le renouvellement de quatre turbines d'aération, le renouvellement de l'agitateur de chaque bassin d'aération, le renouvellement des sondes oxygène et redox des deux bassins, la mise en place d'un second dégrilleur plus fin, le renouvellement de la



Mise en place d'une vanne en entrée de station



Plongeurs



2. LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS EN SUISSE

Près de 64 % des effluents produits sur le territoire de Pays de Gex Agglomération sont acheminés vers trois stations d'épuration situées sur le canton de Genève : les stations d'épuration d'Aire, de Bois de Bay et de Chancy.

La station d'épuration des eaux usées d'Aire est l'une des plus grandes de Suisse. Elle a pour rôle de préserver la qualité de l'eau du Rhône et traite les eaux usées de la ville de Genève, de 24 communes du canton et de 3 communes du territoire français (Prévessin-Moëns, Ornex et Ferney-Voltaire).

La station d'épuration d'Aire, de type boues activées, a remplacé une ancienne station datant de 1967. Elle a été construite entre 1998 et 2003 pour porter sa capacité nominale à 600 000 Équivalent-Habitants. Elle va faire l'objet d'une extension de la capacité du traitement biologique à 1 million d'Équivalent-Habitants. Elle sera complétée par la mise en place d'un traitement des micropolluants.

La Station d'épuration de Bois-de-Bay, de type boues activées d'une capacité nominale de 130 000 Équivalent-Habitants, a, quant à elle, été mise en service en avril 2009. Elle compte parmi les grandes stations d'épuration de Suisse et traite les eaux de Meyrin, Satigny et d'une partie des communes du territoire du Pays de Gex (Cessy, Chevry, Crozet, Échenevex, Gex, Saint-Genis-Pouilly, Segny, Sergy, Thoiry) en supprimant les rejets d'eaux polluées dans l'Allondon.

La station d'épuration de Chancy a été mise en service en octobre 2015. Cette installation de nouvelle génération a remplacé l'ancienne STEP de Chancy, construite en 1979, et devenue trop vétuste. Elle traite les eaux usées des communes d'Avusy, Laconnex, Soral, Viry, d'Avully et d'une commune du territoire français (Pougny Gare), soit environ 8 000 habitants. L'installation a toutefois été dimensionnée pour couvrir, à l'horizon 2025, le traitement des eaux usées d'environ 14 000 habitants en prévision du développement économique et démographique de la région.

L'acheminement des effluents, produits en France, à la STEP d'Aire a nécessité notamment la construction de la galerie de Chouilly.



Cet ouvrage de raccordement a pour objectif d'acheminer les eaux usées (réseau pseudo-séparatif) des bassins d'assainissement du Pays de Gex, de l'Allondon et du Journans (sur le territoire français) jusqu'au collecteur primaire existant du Nant d'Avril, en vue de leur traitement, à la Station d'Épuration du Bois-de-Bay.

En raison des conditions topographiques, cette galerie est construite en souterrain, sous la colline de Chouilly, sur une grande partie du tracé.

En temps de pluie, l'ouvrage sert de rétention afin, d'une part de réduire les déversements d'orage à l'Allondon et au Lion, d'autre part de régulariser/optimiser le débit de raccordement à la galerie « Merdisel » et à la station d'épuration de Bois-de-Bay. Le volume utile de rétention est d'environ 10 000 m³.

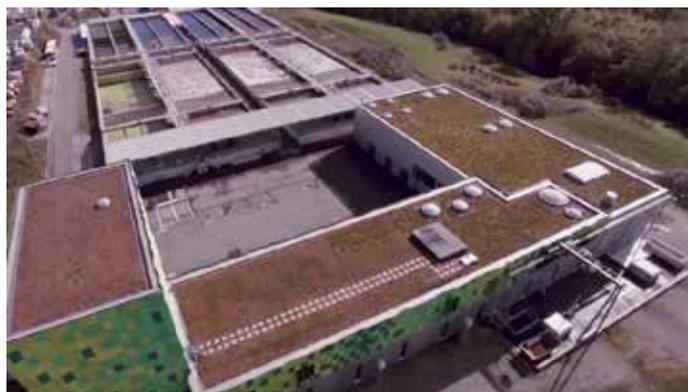
La galerie de Chouilly est un collecteur d'eaux usées. Il s'agit d'un tunnel de 2.3 km de long et de 2.5 m de diamètre intérieur sans regard de visite intermédiaire.

À compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) de la galerie de Chouilly, propriétaire de l'ouvrage, a chargé la Régie des Eaux Gessiennes d'assurer l'exploitation de la galerie et de ses ouvrages associés.

3. LES RÉSEAUX

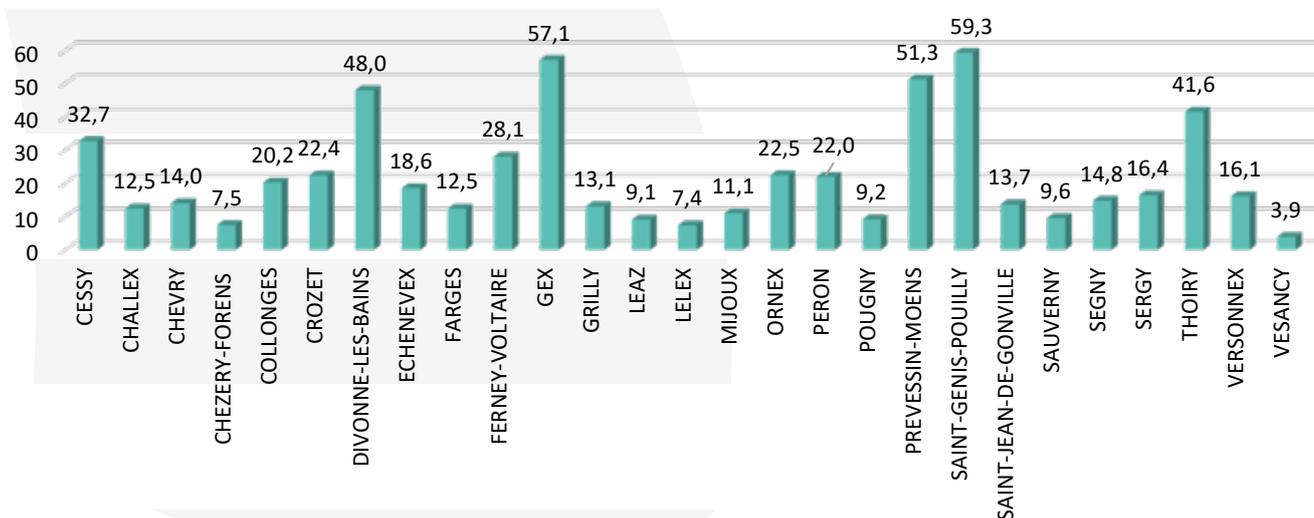
Le réseau de collecte des eaux usées de la Régie des Eaux Gessiennes s'étend sur près de 595 km. 95,7 % du réseau est en séparatif, c'est-à-dire qu'il collecte uniquement les eaux usées. 4,3 % du réseau est en unitaire, il collecte à la fois les eaux usées et eaux pluviales. Des travaux de mise en séparatif se poursuivent actuellement.

Comme pour le réseau d'eau potable, notre système d'information géographique est en pleine transformation afin d'en améliorer la qualité et de le rendre le plus complet possible. Ceci explique une diminution du linéaire recensé.

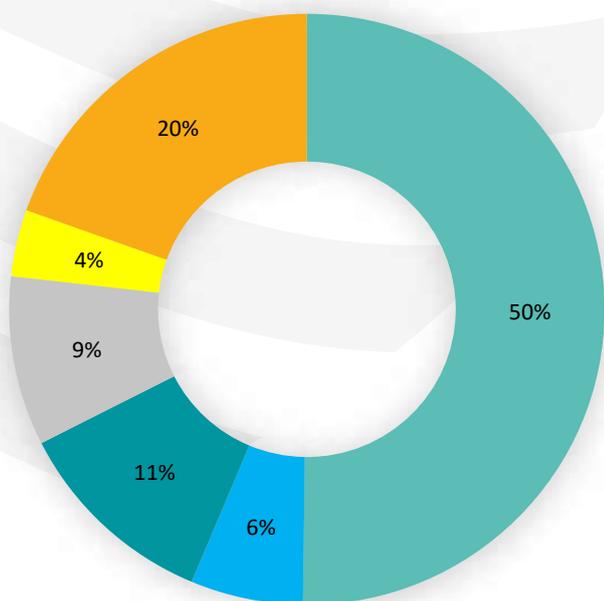


	2019	2020	2021	2022
Longueur totale de canalisations de collecte et de transport (hors branchement) en km	609,94	606,78	602,26	594,64
Nombre de surverses (STEP/PR/réseau)	66	65	62	57
Nombre de surverses télésurveillées	21	21	21	23
Nombre de points de mesures télésurveillés sur réseau	34	33	33	33

Longueur des canalisations en km
(hors branchements)

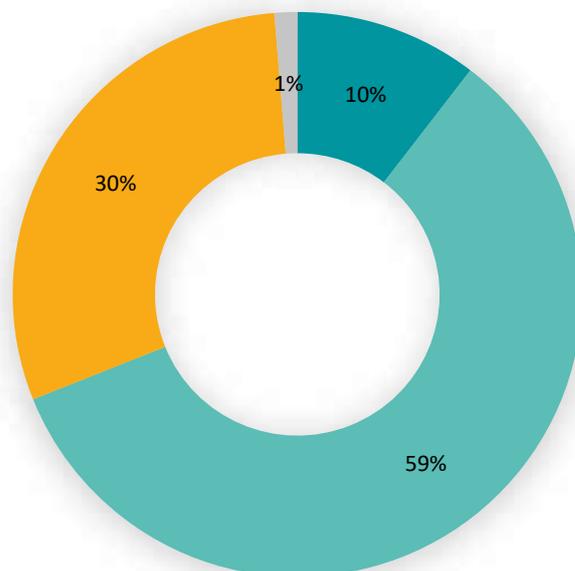


Répartition par matériau en %



■ Fonte
■ Béton
■ PE/PP/PRV
■ Amiante Ciment
■ PVC
■ Non déterminé

Répartition par diamètre en %

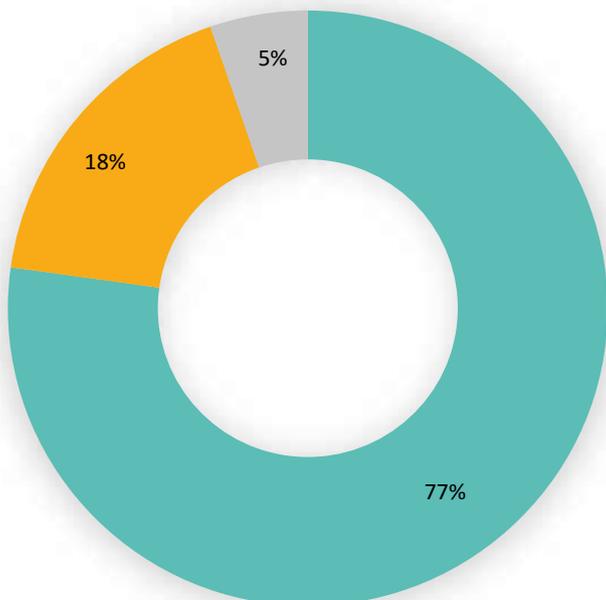


■ DN < 200 mm
■ 200 > DN < 300 mm
■ 300 > DN < 800 mm
■ DN > 800 mm

69 % ont un diamètre inférieur à 300 mm et 50 % des conduites sont en fonte. Ce matériau est le plus utilisé sur l'ensemble du Pays de Gex.

Les diamètres inférieurs à 150 mm correspondent à des conduites de refoulement.

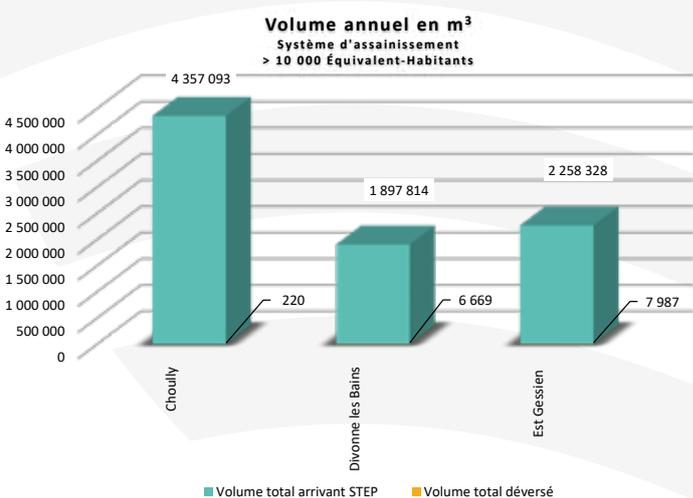
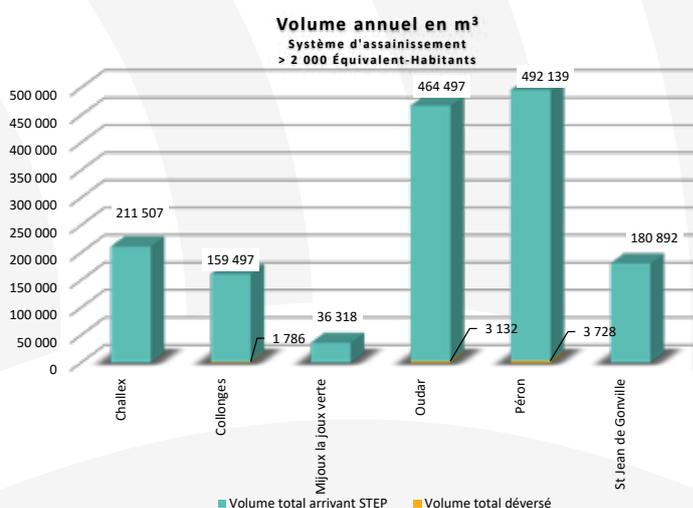
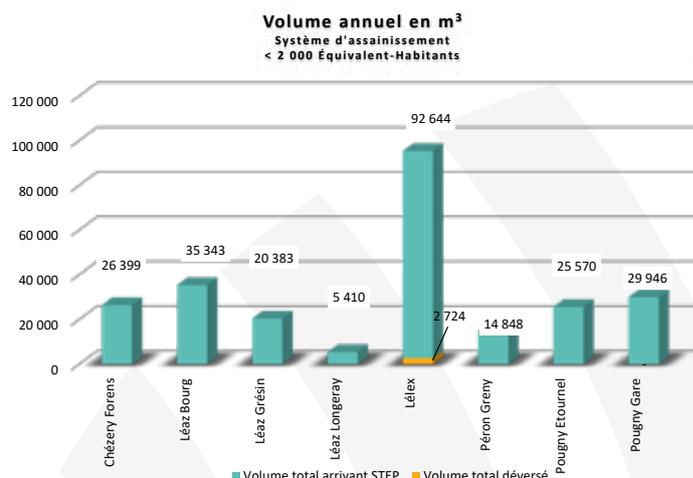
Classification des Surverses en %



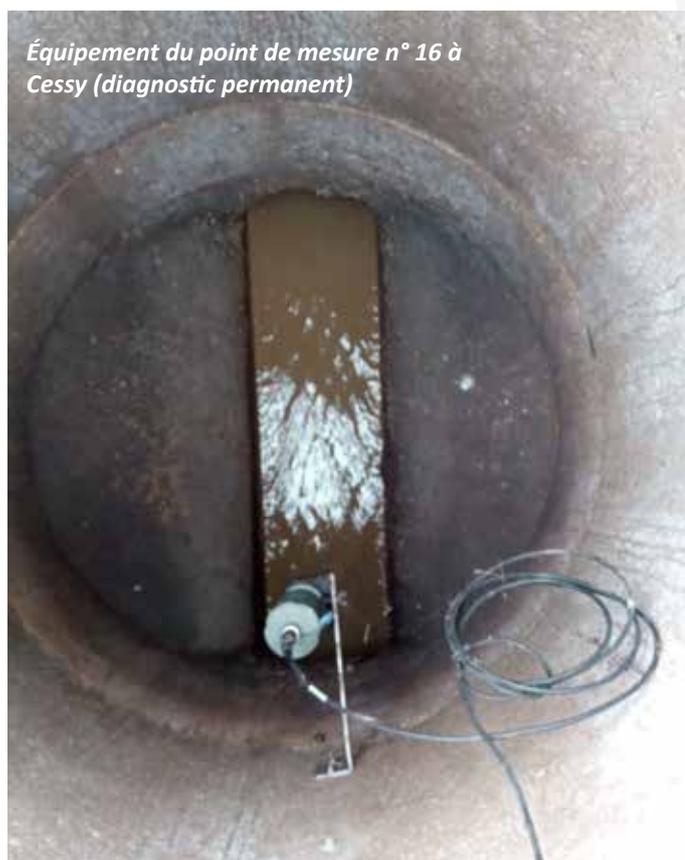
■ < 2 000 EH ■ Entre 2 000 et 10 000 EH ■ > 10 000 EH

4. COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ

● LES VOLUMES D'EAU ARRIVANT AUX STATIONS



La quantité d'effluents déversés au milieu naturel consécutivement à des pluies a été divisée par 10 par rapport à 2021 (117 537 m³ en 2020 / 261 597 m³ en 2021 / 26 246 m³ en 2022). Celle-ci représente 0,25 % des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement. Ceci s'explique par une année 2022 sèche avec une pluviométrie plus faible (1 172,8 mm en 2021 pour 833,2 mm en 2022, soit 41 % de moins). Les volumes collectés par le réseau d'assainissement ont par ailleurs baissé de 9 % en 2022.



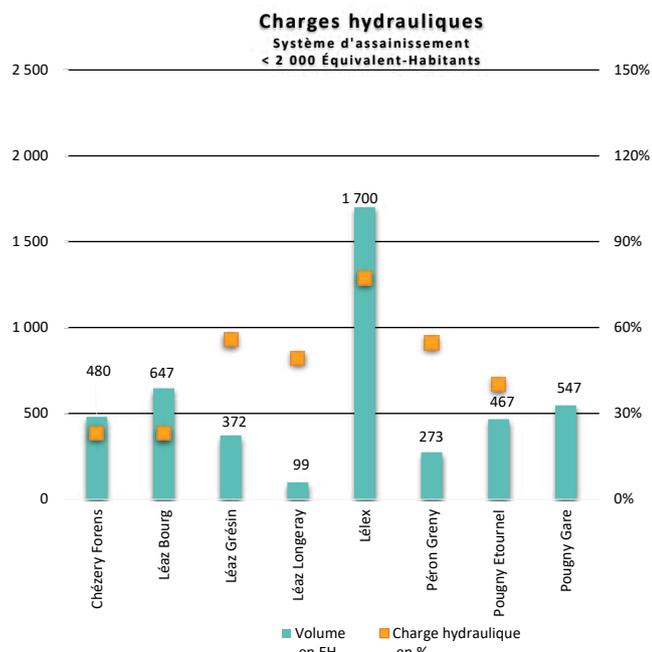


Lits plantés de roseaux de Challex

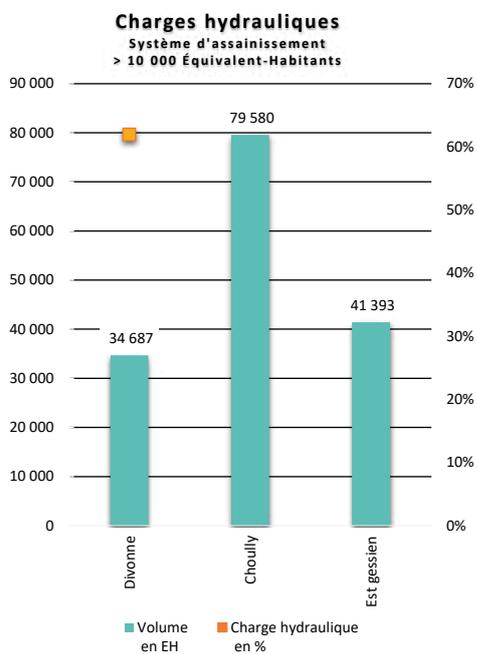
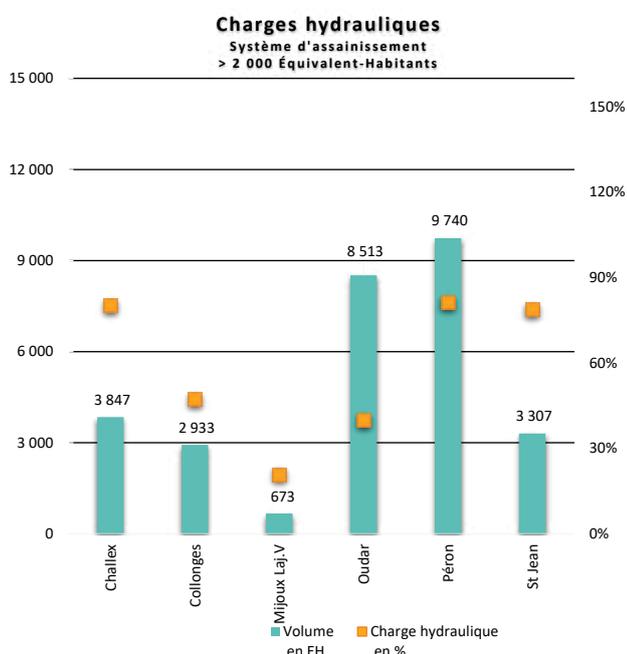
● LES VOLUMES ET CHARGES TRAITÉS

● Charges Hydrauliques

Système d'assainissement	Volume en EH	Charge hydraulique en %	Volume en m ³ /j	Débit nominal en m ³ /j
Challex	3 847	80 %	577	720
Chézery Forens	480	23 %	72	310
Chouilly	79 580		11 937	
Collonges	1 417	43 %	85	198
Divonne les Bains	34 687	62 %	5 203	8 400
Est Gessien	41 393		6 209	
Léaz Bourg	647	23 %	97	420
Léaz Grésin	372	56 %	56	100
Léaz Longeray	99	49 %	15	30
Lélex	1 700	77 %	255	330
Mijoux Lajoux verte	673	21 %	101	485
Oudar	8 513	40 %	1 277	3 200
Péron	9 740	81 %	1 461	1 800
Péron Greny	273	55 %	41	75
Pouigny Étournel	467	40 %	70	174
Pouigny Gare	547	-	82	-
St Jean de Gonville	2 550	102 %	153	150



Les stations de Challex, Lélex, Péron et Saint Jean de Gonville restent surchargées hydrauliquement (en moyenne à 80 % de leur charge maximale). Des travaux de mise en séparatif et de réhabilitation de réseaux continuent d'être programmés.

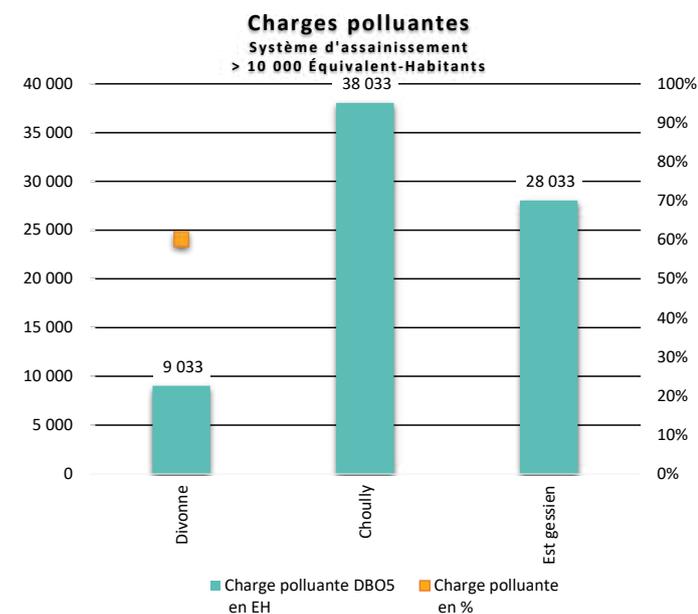
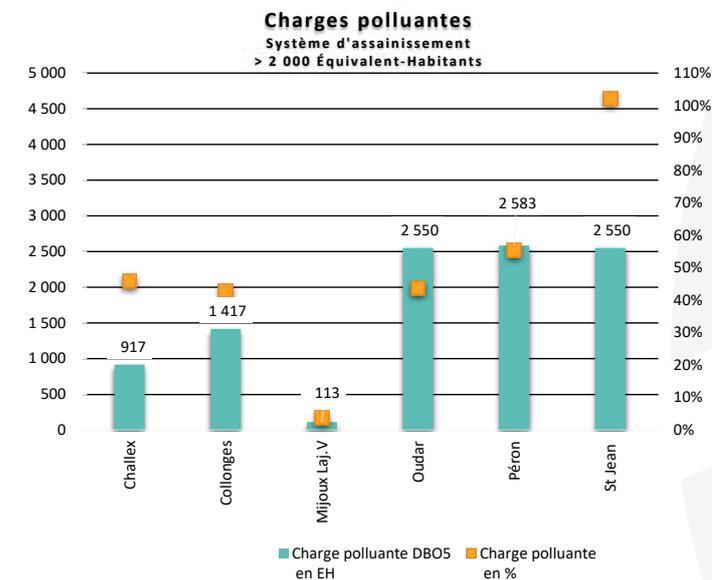
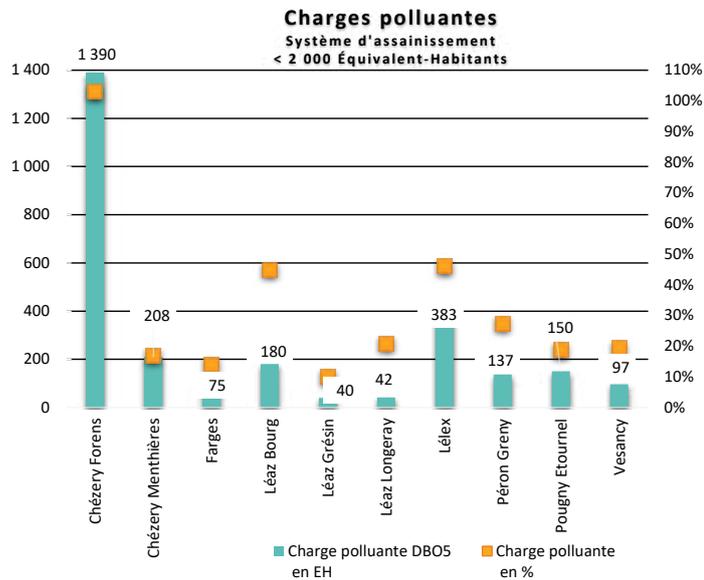


- Charges polluantes

Système d'assainissement	Charge polluante DBO ₅ en EH	Charge polluante en %	Charge polluante DBO ₅ en kg O ₂ /j	Charge nominale DBO ₅ en kg O ₂ /j
Challex	917	46 %	55	120
Chézery Forens*	1 390	103 %	83,4	81
Chézery Menchières*	208	17 %	12,5	74
Chouilly	38 033		2 282	
Collonges*	1 417	43 %	85	198
Divonne les Bains	9 033	60 %	542	900
Est gessien	28 033		1 682	
Farges*	75	14 %	5	32
Léaz Bourg*	180	45 %	10,8	24
Léaz Grésin*	40	10 %	2,4	24
Léaz Longeray*	42	21 %	2,5	12
Lélex	383	46 %	23	50
Mijoux Lajoux verte	113	4 %	6,8	180
Oudar	2 550	44 %	153	350
Péron	2 583	55 %	155	280
Péron Greny*	137	27 %	8,2	30
Pougny Étournel*	150	19 %	9,0	48
St Jean de Gonville	2 550	102 %	153	150
Vesancy*	97	19 %	5,8	30

* Taux de charge sur 1 ou 2 analyse(s) / 24 heures

Les stations de Saint Jean de Gonville, Oudar-Versonnex (1 analyse mensuelle réglementaire) et Farges (1 analyse annuelle réglementaire) sont les 3 seules stations surchargées à plus de 70 % de pollution.



Les stations de Saint Jean de Gonville et de Chézery Village sont en surcharge de pollution (102 et 103 %).

À Saint Jean de Gonville, une nouvelle station d'épuration va être construite en 2023/2024 pour une mise en service au plus tard le 30 juin 2024.

La station de Chézery reçoit, par ailleurs, les effluents de la fromagerie.

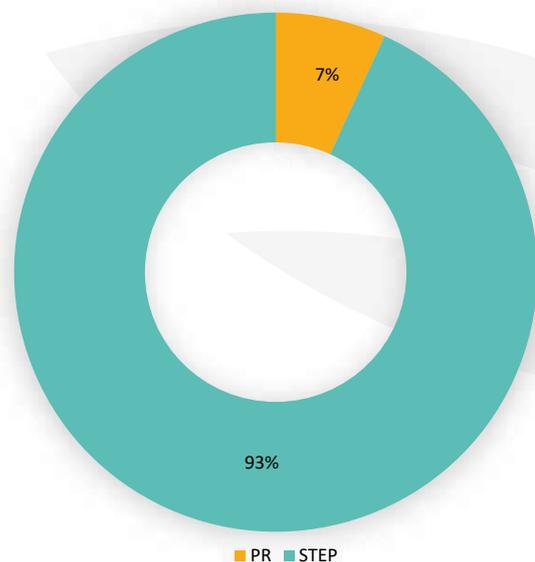


● CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les sites les plus énergivores sont les stations d'épuration de type boues activées. Ces ouvrages ont besoin d'énergie pour le pompage des effluents, le fonctionnement des équipements de prétraitement, l'aération des bactéries dans les bassins et la déshydratation des boues.

Les postes de refoulement ou relèvement, situés sur les réseaux de collecte et transit des effluents, consomment également de l'électricité pour le pompage des effluents. Afin de répondre à la réglementation en vigueur, certains déversoirs d'orage et certaines mesures de débits de réseaux ont été raccordés au réseau électrique. La consommation électrique pour l'ensemble des stations d'épuration représente 93 % de la consommation totale des ouvrages d'assainissement.

Consommation électrique en %



Afin de limiter son empreinte, la Régie a investi dans la mise en place de solutions économes en énergie. En 2019, elle a renouvelé les 3 surpresseurs existants des ouvrages de la station d'épuration de Divonne par 2 compresseurs à vis plus performants et moins énergivores.

Consommation électrique en KW	2020	2021	2022	Gain en %
Station d'épuration de Divonne les Bains	651 713	590 576	587 084	10 % en 2021, 1 % en 2022

En 2021 et 2022, la gestion de l'aération par la mise en place de sondes oxygène/redox a permis de réaliser des économies sur plusieurs stations d'épuration. Elles sont en place à Divonne les Bains, Versonnex, Péron, Mijoux la Joux verte, Lélex et Chézery Village.

La nouvelle station de Saint Jean de Gonville sera également équipée de ces sondes.

● LES PRODUITS DE TRAITEMENT

Pour le traitement des eaux usées, deux types de produits sont utilisés selon la filière :

- le chlorure ferrique pour le traitement du phosphore dans le cas de normes de rejet inhérentes à un cours d'eau sensible (stations de Mijoux / Divonne les Bains / Versonnex),
- le polymère pour les stations nécessitant un traitement tertiaire comme les stations de Divonne les Bains et Versonnex.

En 2021 et 2022, une étude et des travaux ont été réalisés afin d'optimiser le fonctionnement des traitements tertiaires des stations de traitement de Divonne les Bains et Oudar-Versonnex.

En 2022, les efforts se sont orientés sur l'optimisation de l'utilisation des polymères afin d'améliorer les performances des stations.

En 2023, les travaux d'amélioration du traitement tertiaire vont se poursuivre sur la station de Divonne les Bains (injection automatique du sable et remplacement du polymère liquide par du polymère en poudre).

L'injection en chlorure ferrique a fortement augmenté en 2022 afin de réduire les dépassements de concentration de phosphore en sortie de station.

Systèmes d'assainissement	Filière Eau Polymères (kg)	Filière Eau Chlorure ferrique (kg)	Gain en %
Divonne les Bains	2 946	67 934	20% en polymères -4 % en chlorure ferrique
Mijoux	-	3 117	+ 2.5 fois
Oudar	206	33 848	17 % en polymères 9 % en chlorure ferrique

Pour le traitement des boues, deux types de produits sont également utilisés :

- le polymère pour les stations équipées d'une déshydratation,
- la chaux vive pour hygiéniser les boues avant épandage.

Depuis la crise sanitaire, les boues des stations de Péron, Farges, Saint Jean de Gonville, Mijoux, Lélex, Chézery-Forens sont envoyées en compostage après déshydratation par centrifugeuse.

Pour les stations de Divonne les Bains et Versonnex, les boues continuent à être déshydratées et chaulées, afin d'être épandues.

Systèmes d'assainissement	Filière Boues Chaux (kg)	Filière Boues Polymères (kg)
Chézery Forens	0	675
Divonne les Bains	78 600	6 325
Mijoux	0	400*
Oudar	11 300	3 792
Péron	0	1 600**
St Jean de Gonville	0	1 125

* y compris traitement des boues de Lélex

** y compris traitement des boues de Farges et Pougny Gare

● LES SOUS-PRODUITS

- Prétraitements : Refus de grille / Graisses / Sables

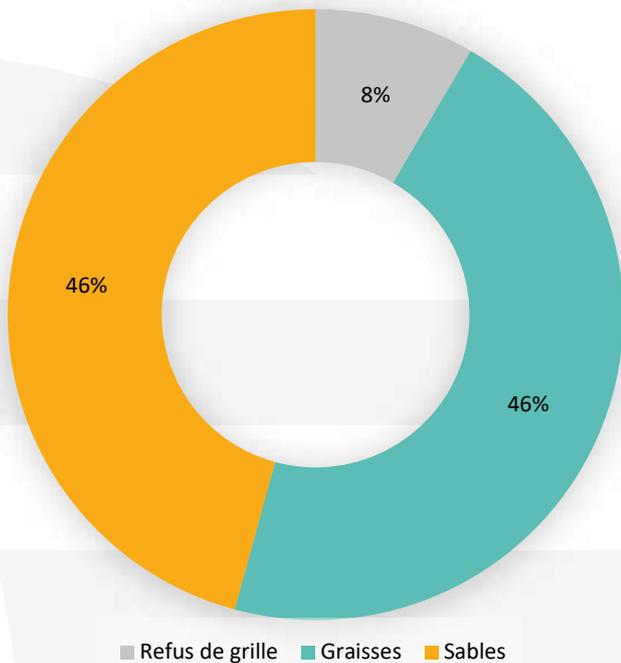
La première étape de traitement des eaux usées consiste à piéger les éléments en suspension dans l'effluent. Ces prétraitements produisent ainsi un certain nombre de déchets. Après leur conditionnement, ils sont ensuite transportés vers des filières d'élimination agréées. Les refus de grille constitués des éléments solides les plus grossiers tels que les lingettes à usage unique sont incinérés sur le site du SIVALOR implanté sur la commune de Valsershône. Les graisses et sables sont, quant à eux, acheminés vers la station d'épuration de Groissiat.

Déchets	2019 Masse en tonnes	2020 Masse en tonnes	2021 Masse en tonnes	2022 Masse en tonnes
Graisses	120,16	142,40	209,50	253,50
Refus de dégrilleurs	46,28	35,00	47,60	46,50
Sables	122,52	235,00	205,60	253,20

Les fréquences de nettoyage et de curage des postes de pompage et des ouvrages de prétraitement des stations ont été suivies de près afin de ne pas les surcharger en sables ou graisses. Ceci explique qu'une plus grande quantité de sables et de graisses ont été extraites



Masse de déchets en %



- Production de boues

Pour les stations conçues sur le principe des boues activées, le deuxième étage de traitement consiste à éliminer la pollution dissoute dans les effluents par un procédé biologique. Ainsi les bactéries, mises en présence d'oxygène, vont dégrader la pollution organique. Ces bactéries se développent et sont extraites régulièrement des bassins sous forme de boues afin de maintenir une biomasse constante. Ces boues sont ensuite déshydratées pour être valorisées en épandage agricole ou en compostage.

Pour les stations à lits plantés de roseaux et les lagunes, les boues sont curées dès lors que les étages de traitement sont saturés en boues (10 à 15 ans de fonctionnement en fonction de la charge d'entrée).



Centrifugeuse de la station de Divonne Les Bains



Centrifugeuse de la station de Mijoux



Faucardage Léaz Grésin



Centrifugeuse située à Péron



- Curages des boues issues de lits plantés de roseaux

Les mesures de niveau de boues réalisées en 2022 indiquent que les stations de Léaz Grésin, Pougny Étournel et Challex doivent être curées dans les années à venir.

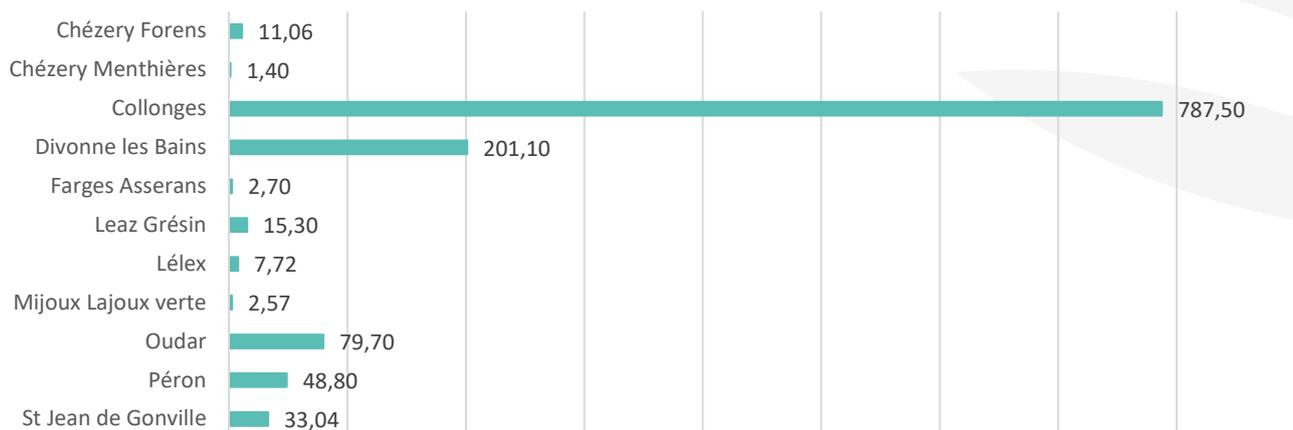
Ainsi en 2022, les boues de la station de Léaz Grésin ont été ramassées dans l'ensemble des lits.

Les roseaux ont d'abord été faucardés, puis les boues ont été extraites, stockées et bûchées sur site pour séchage en vue d'un épandage en 2023.

Après 16 ans de fonctionnement, la vérification du bon état des différentes couches de sables graviers a été faite en réalisant un carottage. Ces dernières sont toujours bien constituées et l'ensemble racinaire le plus dense reste concentré sur les premiers centimètres. La filtration des effluents reste donc toujours efficace.

En 2023, il est prévu d'extraire les boues du premier étage de la station de Pougny Étournel, et en 2024 celles de Challex.

Production de boues en t de MS



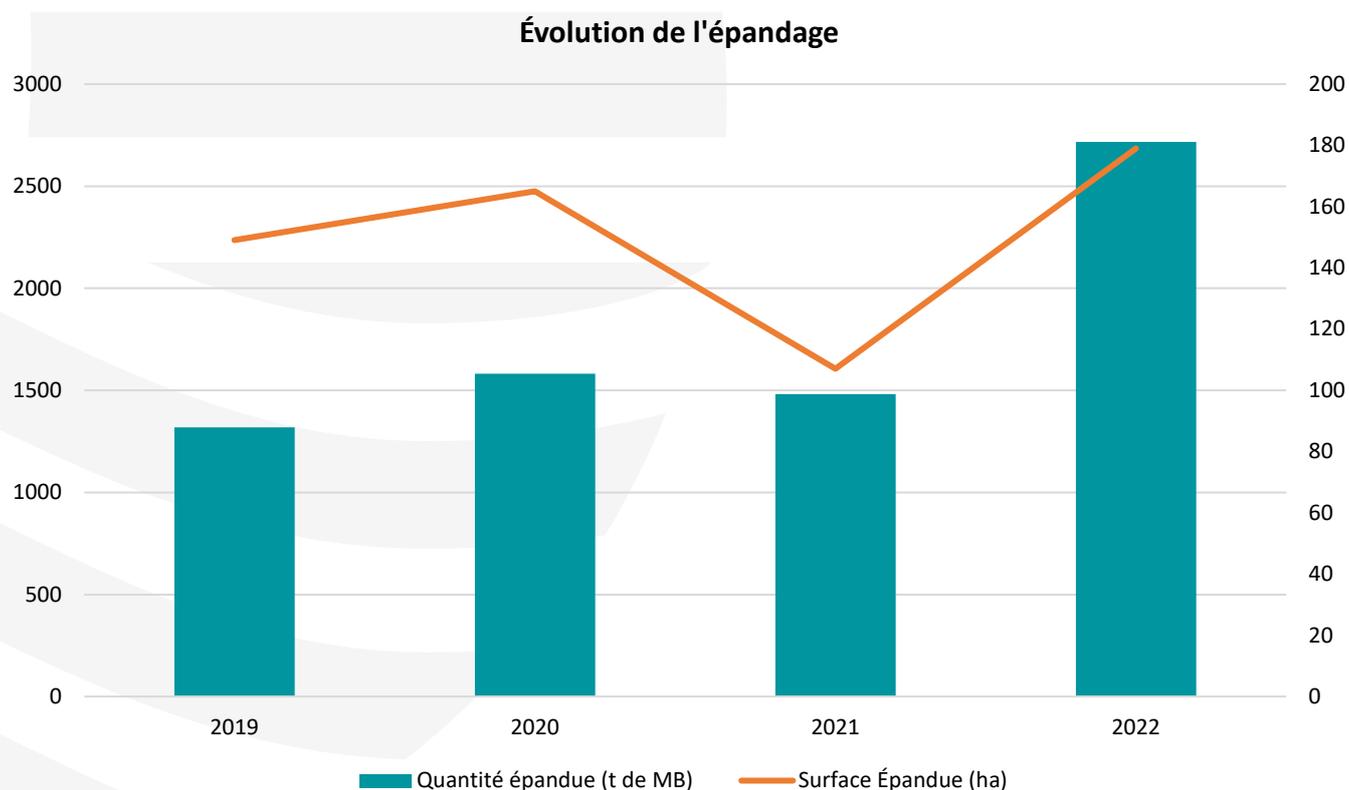
- Campagne d'épandage

2 716 tonnes de boues ont été épandues lors de deux campagnes (de mars à mai, de juin à septembre). Ceci représente une surface d'environ 175,6 hectares.

Les boues stockées dans les géotubes de Collonges, suite aux vidanges des trois anciennes lagunes, ont été épandues en 2022.

Les teneurs en nutriments des boues de lagunes étant plus faibles, les doses appliquées par hectare sont plus élevées par rapport aux boues provenant de stations d'épurations de boues activées (environ 30 tonnes par hectare, pour en moyenne 10 tonnes par hectare pour des boues chaulées).

Périodes	Divonne		Versonnex		Collonges	
	Quantités épandues (t de MB)	Surfaces épandues (ha)	Quantités épandues (t de MB)	Surfaces épandues (ha)	Quantités épandues (t de MB)	Surfaces épandues (ha)
Printemps (01/01 au 31/05)	600	36,61	0	0	320	19,9
Eté (01/06 au 30/09)	648	58,48	328	34,03	820	26,5





Tracteur avec épandeur après chargement des boues à Divonne les Bains



Transport des boues par remorque

- Analyse des boues

Les stations ont fait l'objet d'analyses de boues avant épandage selon des fréquences définies réglementairement dans le respect du plan d'épandage.

Le tableau ci-dessous présente le nombre et le type d'analyses réalisées :

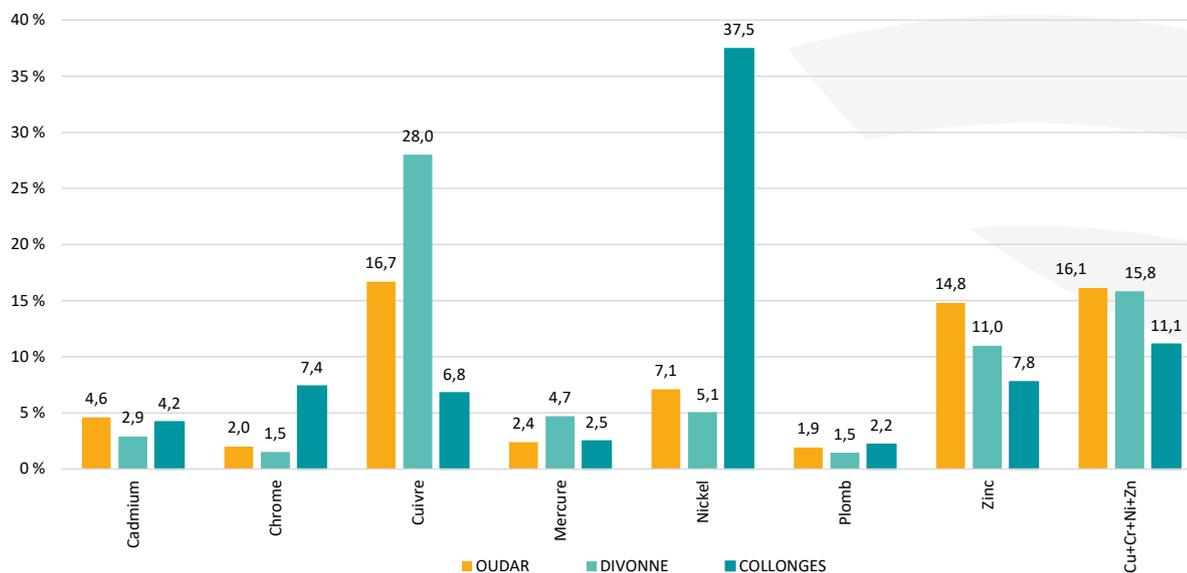
2022	Valeur Agronomique	ETM (Éléments Traces Métalliques)	CTO (Composés Traces Organiques)
Total	44	36	23

Valeur agro : Valeur agronomique (MS – pH - azote – phosphore – potassium)

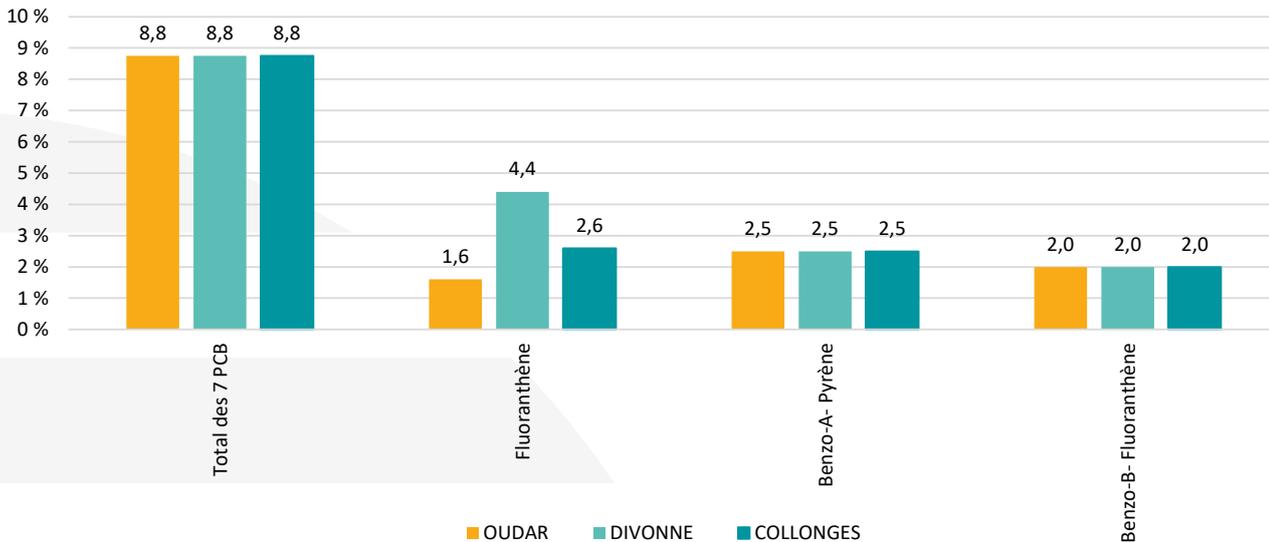
ETM : Éléments traces métalliques (zinc – plomb – nickel – mercure – cuivre – chrome – cadmium)

CTO : Composés traces organiques (PCB et HAP)

Teneurs maximales en ETM (Éléments Traces Métalliques) sur produits finis comparées à la valeur limite en %



Teneurs maximales en CTO (Composés Traces Organiques) sur produits finis comparées à la valeur limite en %



De la même manière, les teneurs en composés traces organiques (CTO) respectent la réglementation (< à 9 % des seuils limites pour tous les paramètres, et même inférieurs au seuil de détection).

100 % des analyses sont conformes à l'arrêté du 8 janvier 1998 et permettent l'épandage en toute sécurité.

- Analyse des sols

48 analyses de sol ont été réalisées sur des parcelles à épandre en 2022 afin de s'assurer de leur capacité à accueillir les boues d'épandage. Du fait d'un pH inférieur à 7, deux parcelles ont été déclarées inaptées à l'épandage jusqu'à un retour à la normale.

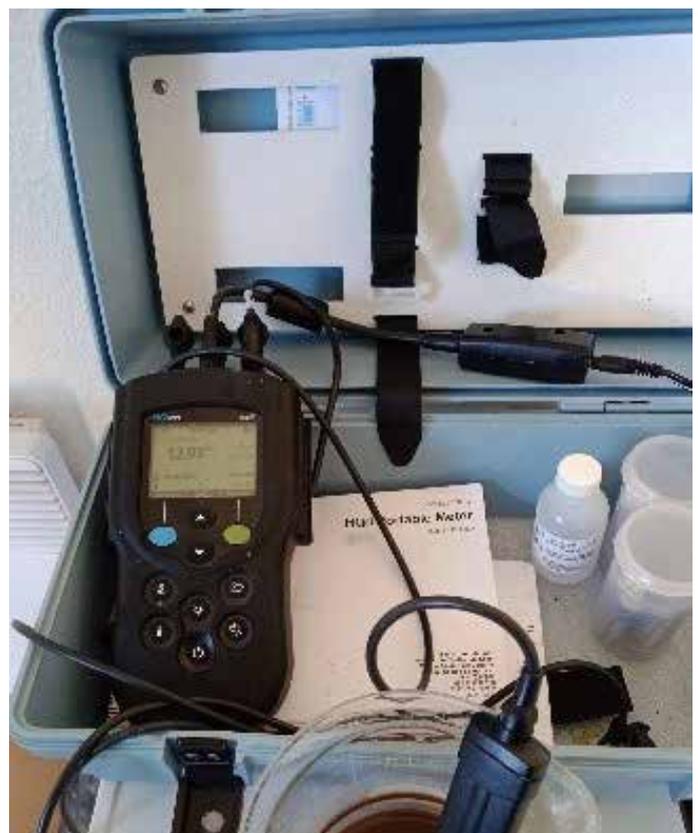
Excepté le nickel, les concentrations en ETM analysées sur les échantillons de sol prélevés sont inférieures aux seuils réglementaires.

- Hygiénisation des boues

Du fait de la crise sanitaire, de nouvelles dispositions réglementaires fixées par l'arrêté du 30 avril 2020 sont entrées en application. Ce dernier précise les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines durant la pandémie Covid-19.

Cet arrêté impose, depuis le 16 mars 2020, à la Régie des Eaux Gessiennes, soit d'hygiéniser les boues afin de les épandre, soit de les transférer en centre de compostage agréé.

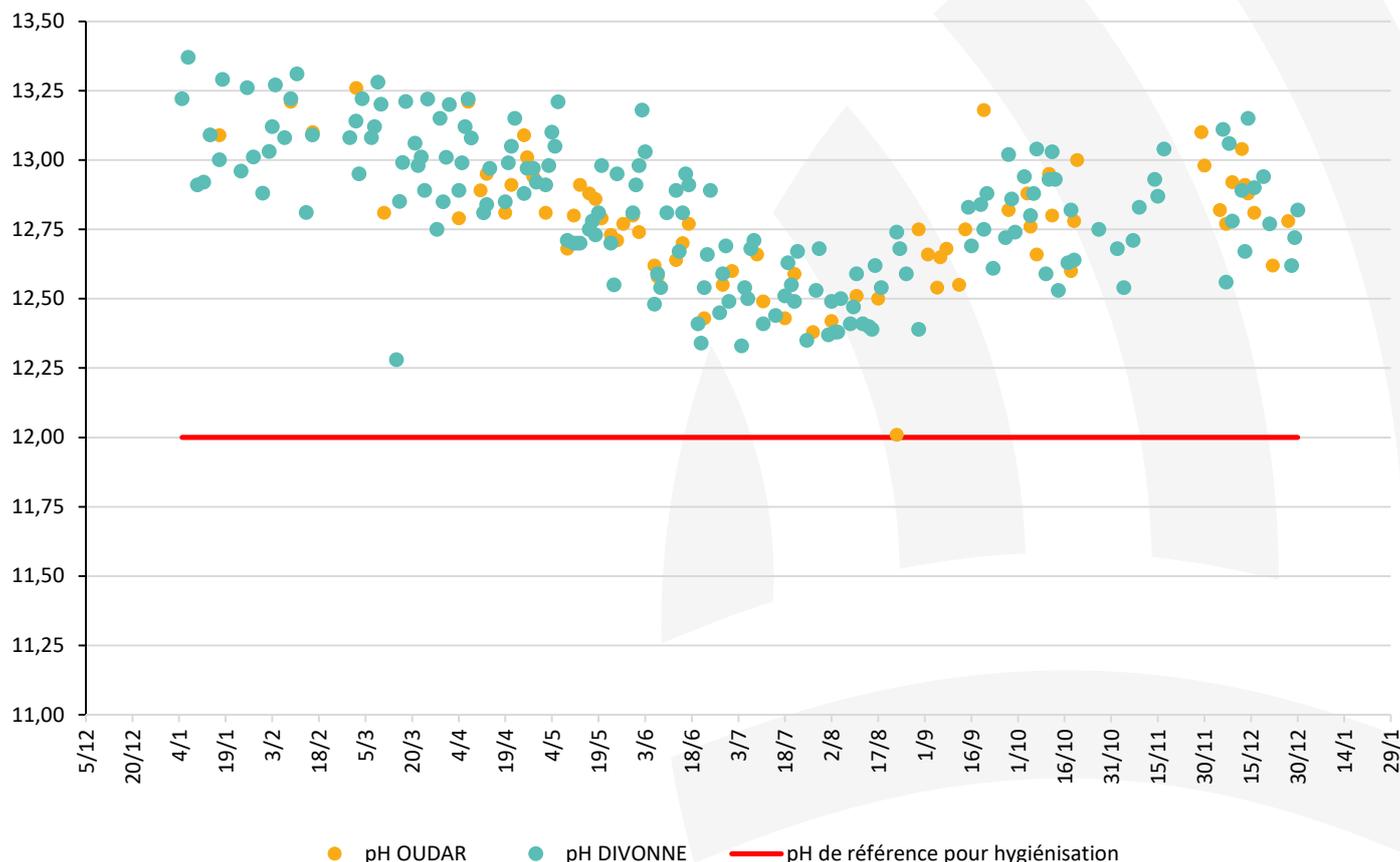
Afin de se conformer à ces nouvelles obligations, la Régie a donc transféré en compostage les boues issues des stations d'épuration de Chézery, Lélex, Mijoux, Péron et Saint Jean de Gonville puisqu'elle n'était pas en mesure de procéder à leur hygiénisation.



Les stations de Divonne les Bains et de l'Oudar à Versonnex bénéficiaient déjà d'équipement d'adjonction de chaux permettant d'obtenir des boues hygiénisées. Afin d'atteindre les exigences réglementaires, une augmentation des doses de chaux a été appliquée pour maintenir un pH des boues supérieur à 12 pendant 7 jours consécutifs. Cette exigence a été abrogée en 2023. Par ailleurs, les normes en vigueur imposent un protocole strict. Ainsi, les agents de la Régie effectuent depuis le début de la pandémie un suivi quotidien du pH et un laboratoire extérieur réalise des analyses bactériologiques régulières permettant ainsi de certifier l'innocuité microbiologique de l'ensemble.

Conformément à la réglementation, les résultats pH sont inférieurs à la valeur de référence.

Suivi des pH des stations de Divonne et Oudar



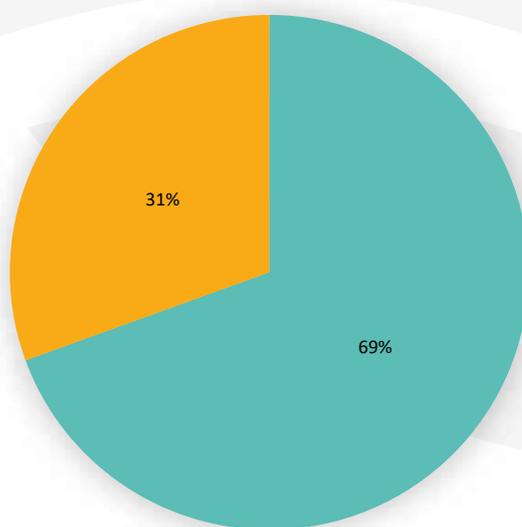
5. INTERVENTIONS REALISÉES

● DÉSOBSTRUCTION DES RÉSEAUX

13 points noirs sont recensés sur les réseaux d'assainissement du territoire. Cela correspond aux points sensibles identifiés par les agents de la Régie et aux tronçons de réseaux sur lesquels la Régie est intervenue au moins 2 fois au cours de l'année. Ils font l'objet d'une surveillance accrue avec la réalisation de curages préventifs supplémentaires.

36 désobstructions ont été réalisées sur le domaine public en 2022, soit 25 % de moins qu'en 2021.

Désobstructions réseaux/branchements en %



■ Désobstructions sur réseaux
■ Désobstructions sur branchements

La majorité des bouchages sont dus à la présence des lingettes. Pour rappel, le règlement de service de la Régie des Eaux Gessiennes interdit, tout comme pour les éléments solides, leur rejet au réseau d'assainissement.



Bouchage de lingettes – DIP Pougny



Bouchage de lingettes – Ceytines



STOP AUX LINGETTES

DANS LES TOILETTES

- Elles **bouchent** les canalisations ;
- Elles **polluent** ;
- Elles **augmentent votre facture d'eau...**

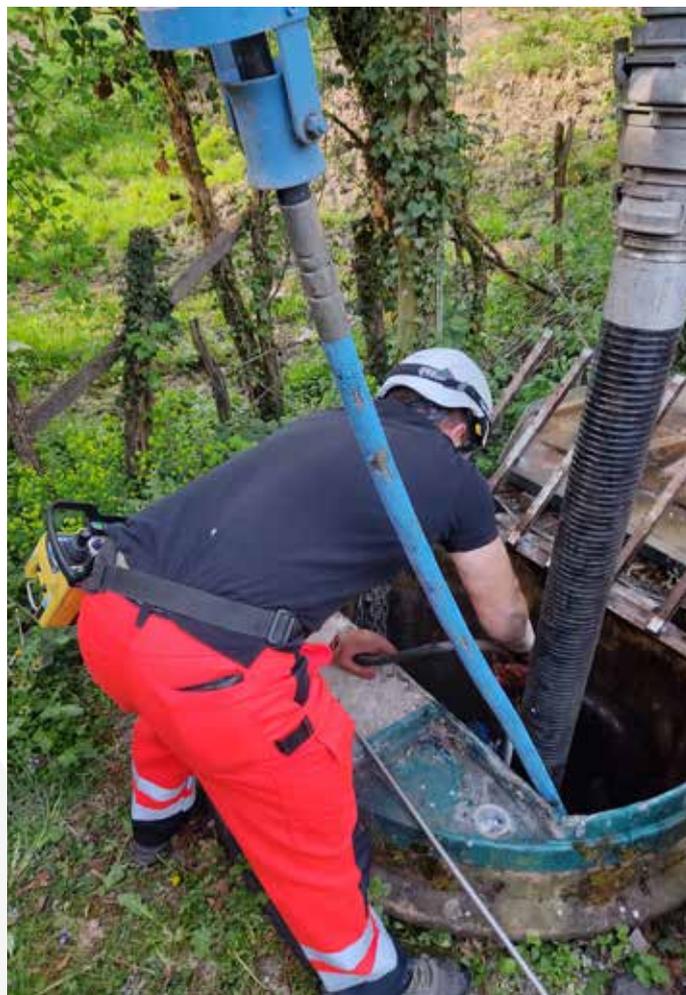
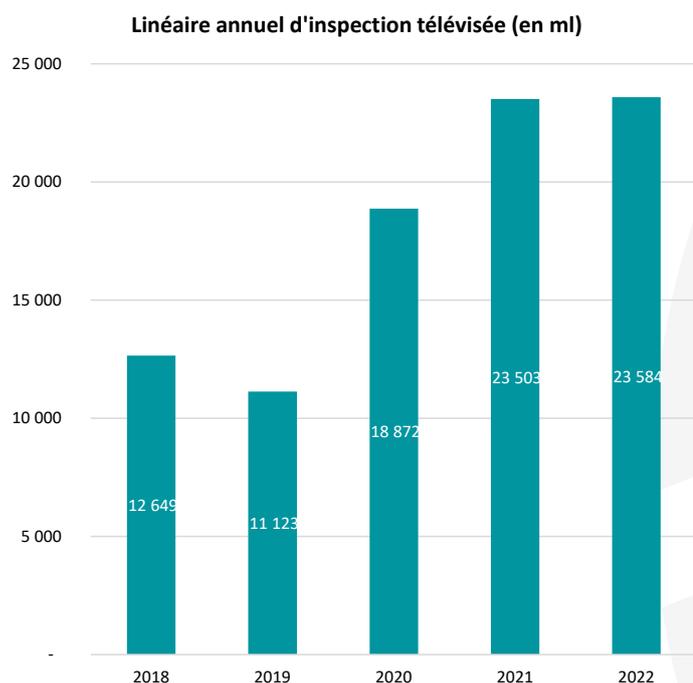
● **CONTRÔLES DE BRANCHEMENTS**

728 contrôles ont été réalisés dans le cadre des enquêtes avant travaux, des contrôles de mise en conformité ou des ventes de biens. Les tests sont effectués avec l'utilisation de colorant et/ou de fumée.

86 % des contrôles se sont révélés conformes.

● **INSPECTIONS TÉLÉVISÉES**

La Régie des Eaux Gessiennes réalise régulièrement des inspections télévisées afin de vérifier l'état des réseaux et d'en améliorer sa connaissance globale. À cet effet, en 2022, 23 584 ml ont été contrôlés, soit 4 % du linéaire total.

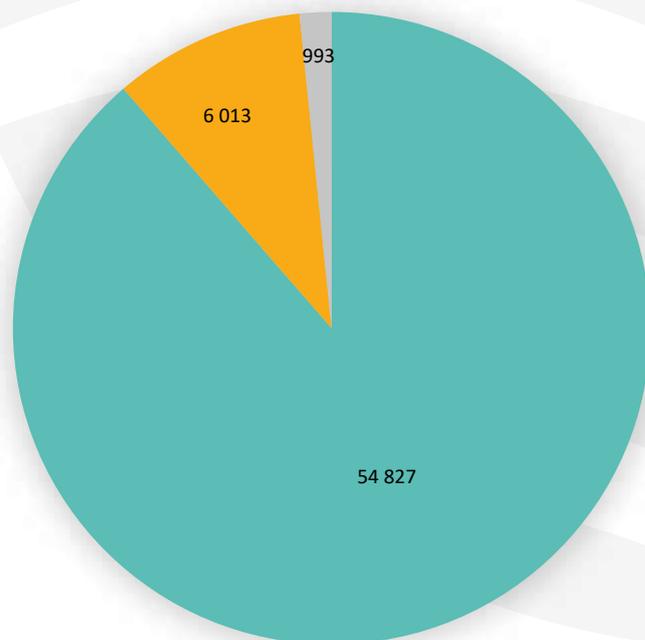


● **CURAGES PRÉVENTIFS**

Le maintien en bon état de fonctionnement des réseaux et la réduction des déversements au milieu naturel suite à des dysfonctionnements du réseau d'assainissement sont les principaux objectifs de la Régie. Ainsi en 2022, 61 832 ml de canalisation ont été entretenues par hydrocurage. Cela correspond à 10,3 % du linéaire total du réseau de collecte des eaux usées.



Linéaire curé en préventif en ml par diamètre



- < 300 mm
- Entre 300 et 600 mm
- > 600 mm

● ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Depuis 2018, la Régie des Eaux Gessiennes travaille avec l'ADAPEI de l'Ain (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de l'Ain) située à Valserhône. La Régie lui a confié les missions d'entretien des espaces verts et du faucardage des roseaux sur l'ensemble des stations d'épuration du territoire. Le recours à cet établissement d'aide par le travail permet de soutenir des acteurs engagés socialement au niveau local.

Depuis 2021, la Régie a également opté pour l'écopâturage avec des moutons sur certains sites.



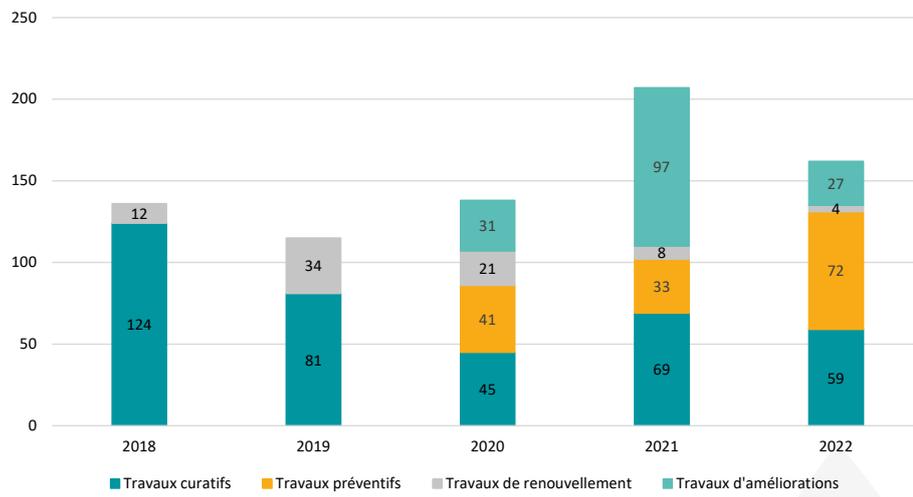
● INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

L'exploitation des ouvrages assainissement est assurée par une équipe de 4 agents à temps plein mais aussi d'un alternant. Cette équipe est par ailleurs renforcée, pour les opérations de dépannage et de renouvellement des équipements électromécaniques, par l'équipe de maintenance (5 personnes).

En 2022, 162 interventions de maintenance ont été réalisées parmi lesquelles :

28 interventions sur postes de refoulement	Remplacement des supports et des modules lamellaires du traitement tertiaire de l'Oudar
Mise en place d'une vanne guillotine en entrée de la station de l'Oudar	Renouvellement d'un débitmètre
Pose et dépose d'une turbine à Saint Jean de Gonville	29 interventions sur automates et modules de télégestion
4 renouvellements de pompes	3 interventions sur préleveur
3 interventions d'automatisme	2 interventions sur sondes
6 interventions sur dégrilleur	3 interventions sur déshydratation

Évolution des interventions de maintenance assainissement en nombre



- Renouvellement de l'armoire électrique par l'équipe de maintenance de la Régie des Eaux Gessiennes à la station d'épuration de Mijoux la Verte



- MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT

L'arrêté du 21 juillet 2015, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2020, fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif. Son article 12 prévoit que les maîtres d'ouvrage mettent en place « une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité, d'une part, et une surveillance « du milieu récepteur du rejet », d'autre part ». Il mentionne ainsi une obligation de mettre en place un diagnostic permanent pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 Équivalent-Habitants au plus tard le 31 décembre 2021.

Par une approche progressive et pragmatique d'amélioration continue, l'objectif est d'optimiser l'exploitation et les performances, de permettre à la collectivité d'optimiser ses investissements, de reconquérir la qualité des milieux récepteurs.

Ce diagnostic permanent a été mis en place en 2021 sur les trois systèmes d'assainissement les plus importants du Pays de Gex, à savoir le bassin de Chouilly (qui s'étend de Gex à Thoiry), le bassin de l'Est Gessien (qui comprend les communes de Ferney-Voltaire, Ornex et une majorité de la commune de Prévessin-Moëns) ainsi que le bassin de Divonne les Bains.

Il permettra en particulier :

- l'amélioration de la connaissance patrimoniale, la communication avec les sites, les gains obtenus à la suite des travaux,
- l'évolution de certaines données d'exploitation et les investigations complémentaires à mettre en œuvre (interventions curatives sur réseaux, interventions électromécaniques, rejets au milieu naturel par des surverses, contrôles des branchements, ...),
- le diagnostic de l'ouvrage d'épuration (suivi des eaux claires parasites, de l'évolution des saturations hydrauliques et polluantes, de l'amélioration des ratios énergétiques, des paramètres de pollution et de consommation de produits...).

Des mesures de débits sont en place dans tout le Pays de Gex. Elles permettent de définir des secteurs sur lesquels il faut éliminer des eaux claires parasites : Eaux claires parasites permanentes (nappes) et/ou eaux claires parasites météoriques (en lien avec la pluie).

- le diagnostic du système de collecte (mise en place de pluviomètres supplémentaires pour couvrir l'ensemble du territoire, recherche et élimination des eaux claires parasites, suppression de rejet direct au milieu naturel).



6. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX RÉALISÉS

● TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET RÉHABILITATION DU RÉSEAU DE COLLECTE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	5,70	4,70	4,19	6,40	4,11

Au cours des 5 derniers exercices, 25,10 km de linéaire de réseau ont été renouvelés, réhabilités, dévoyés ou mis en séparatif. Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,84 % (0,87 % en 2020, 0,96 % en 2021).

● TRAVAUX NEUFS 2022

Commune(s)	Rues	Nature canalisation	Diamètre (mm)	Longueur (m)
CHALLEX	Rue St Maurice	FORTE	200	264
CHALLEX	Rue St Maurice	PRV	300	68
CHALLEX	Rue St Maurice	PRV	200	20
CHALLEX	Route de Dardagny	PRV	250	224
CHEVRY	Rue Saint Maurice	FORTE	300	10
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingins partie Haute	FORTE	200	485
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingins partie Haute	BETON	400	100
DIVONNE LES BAINS	Rue Jean de Gingins partie Haute	FORTE	300	58
FARGES	Rue du Maroni	FORTE	200	68
FERNEY VOLTAIRE	Rue du Château	FORTE	400	412
FERNEY VOLTAIRE	Secteur Poterie, Rue de Genève, Rue du Jura	FORTE	600	525
GEX	Chemin de Chauvilly	FORTE	400	250
PERON	Fontaine Chargonnet	FORTE	200	40
PERON	Route de Lyon	FORTE	150	4
PREVESSIN MOENS	Rue du château & Chemin de la Garenne	PRV	400	520
SAINT GENIS POUILLY	Route de Crozet	FORTE	300	380
SAINT GENIS POUILLY	RD35a Giratoire Intermarché	FORTE	350	110
SAINT GENIS POUILLY	RD35a Giratoire Intermarché - OPEN	FORTE	350	577

- Suppression de la station de traitement des eaux usées (STEP) de Farges Asserans et raccordement des effluents sur l'unité de traitement de Collonges

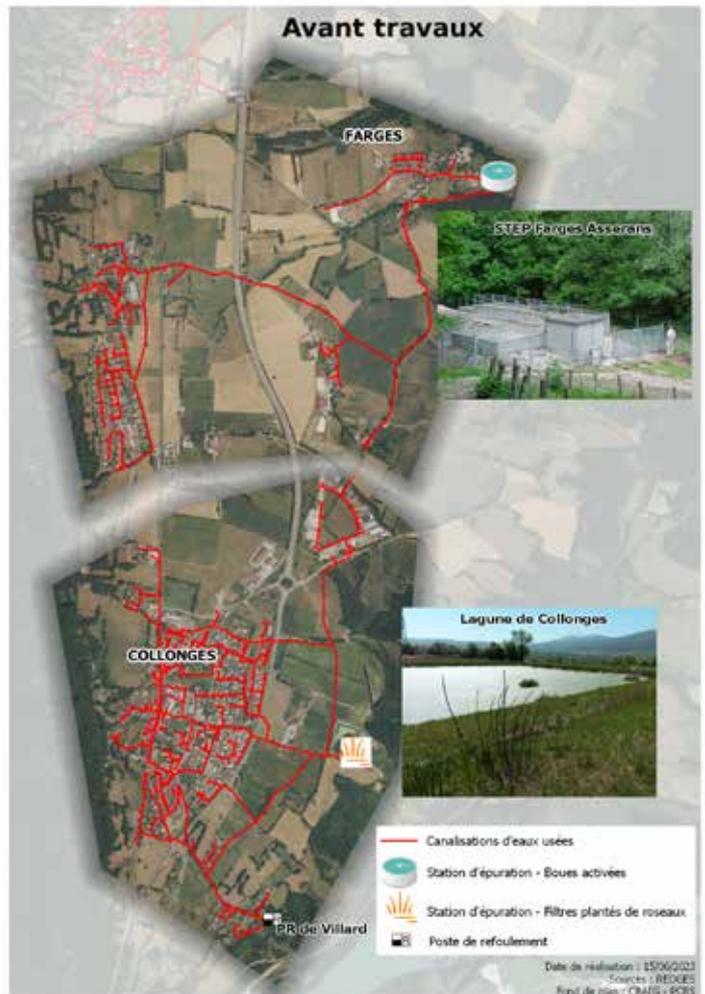
Mise en service en 1978, la station de traitement des eaux usées de Farges Asserans qui accueille les effluents d'Asserans (Farges) et d'Ecorans (Collonges) nécessitait des travaux de rénovation en vue d'assurer la préservation du milieu récepteur, le ruisseau du Biaz.

Après analyse du fonctionnement du système d'assainissement, le choix de la Régie des Eaux Gessiennes s'est porté sur la suppression des ouvrages de traitement et le raccordement des eaux usées sur la station d'épuration de Collonges, profitant de travaux de requalification de cette dernière.

Les travaux entrepris dès 2019 comprennent :

- Sur la commune de Collonges, la création d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées par lits plantés de roseaux d'une capacité de 3 300 Équivalent-Habitants. Les ouvrages ont été mis en service le 23 Novembre 2020.
- Sur la commune de Farges, la création d'un dispositif de transfert des eaux usées comprenant :
 - Un poste de refoulement sur le site de la station d'épuration (30 m³/h, HMT 87 m) et la réutilisation du bassin d'aération existant en bassin d'orage afin de prévenir le risque de débordement d'eaux usées au milieu naturel. Le reste des ouvrages d'épuration a été déconstruit en fin de travaux.
 - Une canalisation de refoulement DN 125 en PEHD sur 1 750 ml posée sous la route communale de Jourdy et le chemin de Pré Mulet, jusqu'au Technoparc de Collonges.
- Un réseau de communication par fibre optique est également déployé dans le cadre des travaux afin de fiabiliser l'exploitation des ouvrages par les services de la Régie.
- Les ouvrages ont été mis en service en septembre 2022.

Le budget de cette opération est estimé à environ 980 000 € HT (hors travaux de requalification de l'unité de traitement des eaux usées de Collonges), financé par la Régie des Eaux Gessiennes, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain.



7. SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES REJETS

● RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Arrêté du 21 juillet 2015 : Conformément à l'article R. 2224-12 du code général des collectivités territoriales pour les agglomérations d'assainissement et en application de l'article R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales, pour les immeubles raccordés à une installation d'assainissement non collectif, le traitement doit permettre de respecter les objectifs environnementaux et les usages des masses d'eaux constituant le milieu récepteur.

Ce traitement doit au minimum permettre d'atteindre, pour un volume journalier entrant inférieur ou égal au débit de référence et hors situations inhabituelles décrites à l'article 2, les rendements ou les concentrations figurant au tableau 6 de l'annexe 3 pour les paramètres DBO5, DCO et MES ; au tableau 7 de l'annexe 3 pour les paramètres azote et phosphore, pour les stations de traitement des eaux usées rejetant en zone sensible à l'eutrophisation.

Des valeurs plus sévères que celles figurant dans cette annexe peuvent être prescrites par le préfet en application des articles R. 2224-11 du code général des collectivités territoriales et R. 214-15 et R. 214-18 ou R. 214-5 et R. 214-39 du code de l'environnement, au regard des objectifs environnementaux.

● SYNTHÈSE DE L'AUTOSURVEILLANCE RÉALISÉE AU COURS DE L'ANNÉE

L'autosurveillance réglementaire consiste à réaliser des bilans pendant 24 heures, proportionnels au débit, en entrée et en sortie de station d'épuration. La conformité du bilan est définie par la concentration du rejet à respecter ^{et/}_{ou} le rendement d'épuration à atteindre. Selon la capacité de la station, un nombre de non-conformité est accepté, à condition de ne pas dépasser la concentration rédhibitoire. Dans ce dernier cas, la station sera déclarée non conforme.

En 2022, 92,4 % des bilans d'autosurveillance étaient conformes. Aucune non-conformité n'a atteint un seuil rédhibitoire.

Systèmes d'assainissement	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Nombre de bilans hors capacité	% conformité bilan
Challex	12	12	1	100%
Chézery Forens	2	2	1	100%
Chézery Menthières	2	2	2	100%
Chouilly *	12			
Collonges	12	12	2	100%
Divonne les Bains	24	20	4	83%
Est Gessien *	12			
Farges Asserans	1	1	0	100%
Greny	1	1	0	100%
Léaz Bourg	1	1	0	100%
Léaz Grésin	1	1	0	100%
Léaz Longeray	1	1	0	100%
Lélex	12	12	0	100%
Mijoux Lajoux verte	12	10	2	83%
Mijoux Pellagrué **	0	0	0	
Oudar	12	10	2	83%
Péron	12	12	2	100%
Pouigny Etournal	1	1	1	100%
St Jean de Gonville	12	12	2	100%
Vesancy	1	0	1	0%
TOTAL	119	110	20	92,4%

* effluents bruts dirigés sur Suisse (analyse uniquement des eaux brutes)

** l'analyse a bien été effectuée. Le débit n'étant pas quantifiable, ceci entraîne la non-conformité de la station

Pour les stations supérieures ou égales à 2 000 Équivalent-Habitants : les bilans hors capacité n'influent pas sur la conformité des bilans.

Pour les stations inférieures à 2 000 Équivalent-Habitants : seul le dépassement de la capacité hydraulique de la station est pris en compte et il n'influe pas sur la conformité des analyses.

- NOMBRE TOTAL D'INTERRUPTIONS NON PROGRAMMÉES DU SERVICE

Le 3 juillet 2022 : défaillance du poste de refoulement de Pougny Gare et communication rompue suite à un orage. L'ouvrage a été remis en fonction le 04 juillet 2022.



VII

DESBIOLLES

A yellow dump truck with a trailer is parked in a wooded area. The truck has the numbers '90' and '80' on its side. A large pile of debris is visible to the right of the truck. In the foreground, there is a large, dark, rounded object, possibly a piece of equipment or a container. The scene is lit with a warm, yellowish light, suggesting a sunset or sunrise. The text 'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF' is overlaid in white, bold, sans-serif font across the center of the image.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

715
installations
individuelles recensées

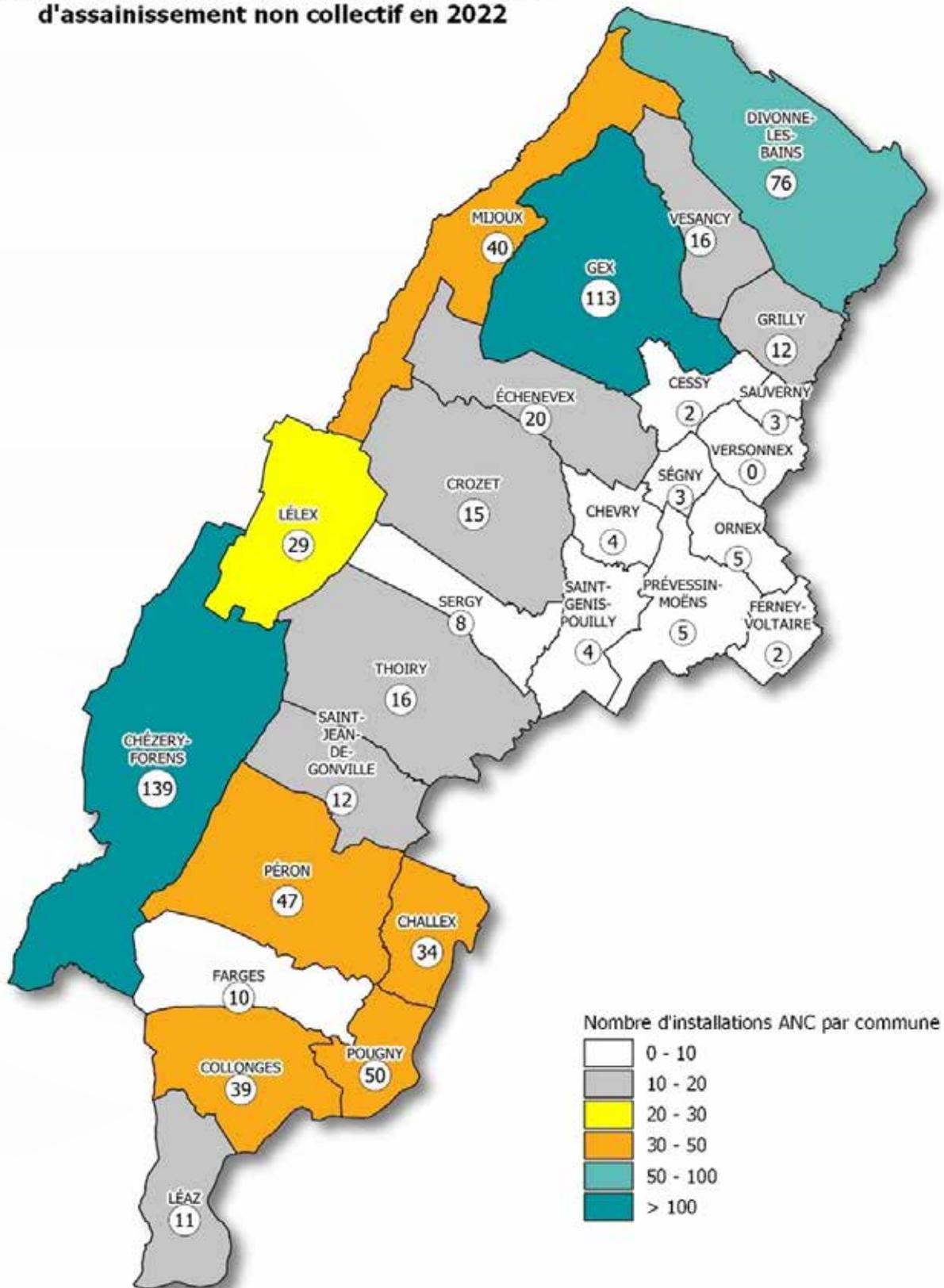
Coût du contrôle périodique:

184,80 €
HT
réparti sur 4 années.

1. INVENTAIRES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service a recensé 715 installations d'assainissement non collectif. La répartition par commune est présentée ci-dessous :

Répartition géographique des 715 installations d'assainissement non collectif en 2022





2. RÈGLEMENT DE SERVICE

Le règlement de service doit définir « en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires » (article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

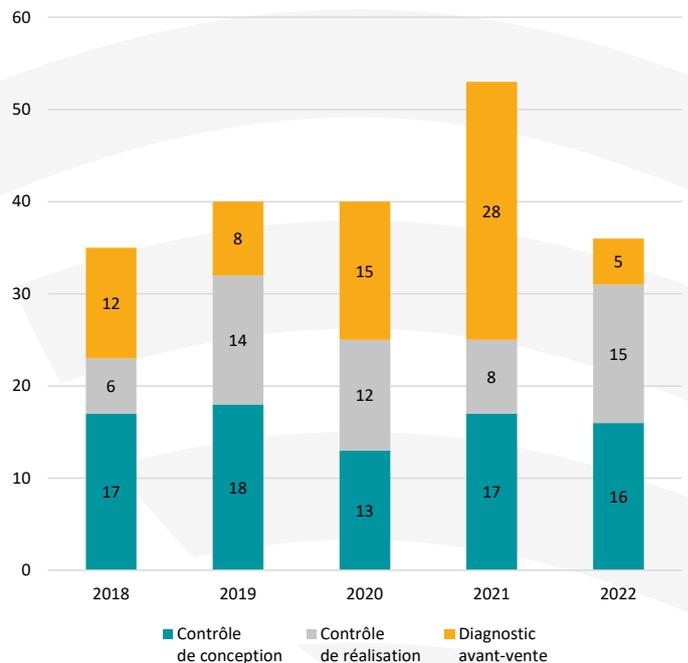
Le règlement de service définit notamment la périodicité du contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette périodicité ne peut pas excéder 10 ans (article L2224-8 CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif est réalisé dans un délai compris entre 4 et 10 ans.

L'intervalle entre deux contrôles est décompté à partir de la date du dernier contrôle effectué par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), qu'il s'agisse d'une vérification de l'exécution des travaux (dans le cas d'une installation neuve ou réhabilitée), du précédent contrôle périodique, d'une contre-visite, d'un contrôle exceptionnel, ou d'un contrôle réalisé pour les besoins d'une vente de l'immeuble à usage d'habitation.

3. SUIVI DE L'ACTIVITÉ

Nombre de contrôles réalisés



4. EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION

La Régie des Eaux Gessiennes met à disposition des usagers un formulaire à remplir pour toute demande d'examen préalable de conception.

Le contenu du dossier de demande d'examen préalable de conception est décrit dans le règlement de service.

À la suite de l'analyse des éléments fournis par l'usager, la conformité du projet du propriétaire est évaluée au regard des prescriptions techniques et réglementaires générales. Sur la base des conclusions de l'étude présentant l'unique filière retenue par l'usager, un avis est émis qui pourra être :

- « favorable »,
- « défavorable ».

L'avis « défavorable » est expressément motivé ; l'usager ne peut réaliser les travaux projetés qu'après avoir présenté un nouveau projet et obtenu un avis favorable du SPANC sur celui-ci.

5. CONTRÔLE DE RÉALISATION

Les travaux sur site ne peuvent être exécutés qu'après avoir reçu un avis « favorable » de la part du SPANC lors de l'examen préalable de la conception.

S'il ne réalise pas lui-même ces travaux, le propriétaire choisit librement l'organisme ou l'entreprise qu'il charge de les exécuter. Il doit informer le SPANC de l'état d'avancement des travaux afin que celui-ci puisse contrôler la bonne exécution avant remblaiement, par visite sur place. Le propriétaire ne peut faire remblayer tant que le contrôle n'a pas été réalisé, sauf autorisation expresse du service.

La vérification de l'exécution consiste, pour le SPANC, à s'assurer que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages sont conformes, à la fois, au projet du pétitionnaire préalablement validé et aux prescriptions techniques et réglementaires en vigueur.

Elle porte notamment sur :

- l'identification du dispositif installé,
- son implantation,
- son accessibilité (vérification et ouverture des différents tampons de visite),
- ses dimensions,
- la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement (si existant), de traitement, de ventilation et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées.

La bonne exécution générale des travaux est également appréciée.

Les observations réalisées au cours de la visite de contrôle sur le terrain sont consignées sur un rapport de vérification de l'exécution, adressé au propriétaire de l'immeuble. Le SPANC formule son avis qui peut être :

- « favorable »,
- « favorable avec réserves » (celles-ci étant nécessairement minimales),
- « défavorable ».

6. CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le contrôle des ouvrages s'effectue par une visite sur place. L'objectif est d'obtenir un état des lieux complet de la filière (ou éventuellement, de constater l'absence de filière) et d'indiquer, le cas échéant, les modifications qu'il conviendrait d'engager. Le contrôle vise notamment à :

- Par le biais d'une enquête auprès des propriétaires et/ou des usagers : déterminer l'implantation, obtenir si possible une première description, et éventuellement appréhender les dysfonctionnements du système d'assainissement non collectif,
- Identifier, localiser et caractériser les dispositifs constituant l'installation existante,
- Le cas échéant (uniquement dans le cas d'un contrôle « périodique »), vérifier les éventuelles modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérifier le bon fonctionnement de l'installation,
- Repérer les éventuels défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure (fissures, corrosion, déformation),
- Vérifier l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse ou le décanteur (si existant), le cas échéant, la vérification des dispositifs de dégraisage sera également réalisée,
- Vérifier la réalisation de la vidange par une personne agréée, la fréquence d'évacuation des matières de vidange et la destination de ces dernières avec présentation de justificatifs,
- Évaluer les dangers pour la santé des personnes ou les risques avérés de pollution de l'environnement,
- Évaluer une éventuelle non-conformité de l'installation.

a. CONTRÔLE EN CAS DE VENTE

La mission consiste au contrôle des ouvrages selon les dispositions du règlement de service.

b. CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Suivant l'article 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif au contrôle des installations, le contrôle périodique consiste à :

- vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels,
- constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

13 points de contrôle fixés par l'arrêté sont à vérifier à minima.

A photograph of a person's hand typing on a laptop keyboard, overlaid with a teal color filter. The laptop screen in the background shows a web application interface with various forms and text fields. The text 'VIVI' is prominently displayed in the center of the image in a white, bold, sans-serif font.

VIVI

A teal-tinted photograph of a desk. On the left, a laptop is open, showing a webpage with a grid of data. In the center, a wooden desk is visible. On the right, there is a glass of water and a pen. The overall scene is a workspace.

COMPTRE-RENDU FINANCIER

La gestion financière de l'établissement est organisée à partir d'une régie prolongée. Ainsi la Régie a en charge les opérations suivantes :

- établissement des factures,
- envoi des rappels et mise en demeure,
- encaissement des fonds sur le compte de la Régie puis reversement au Trésor Public.

À l'issue de la mise en demeure, les factures impayées sont transmises au centre des finances de Gex (Trésor Public) pour recouvrement contentieux.

Lors d'une séance en date du 12 avril 2023, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes administratifs 2022 de la Régie qui se résument comme indiqué ci-après.

1. BUDGET EAU POTABLE

● SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	Montants € HT	RECETTES	Montants € HT
Charges Générales	2 521 974	Excédent antérieur	1 919 635
Atténuations de Charges	2 408 056	Produits Gestion courante	14 030 966
Charges Gestion courante	1 960 345	Autres Produits Gestion courante	631 249
Charges financières	295 801	Produits exceptionnels	5 573
Charges exceptionnelles	311 329	Amortissement subventions	355 264
Dotations Amortissements et Provisions	3 156 147	Subventions d'Exploitation	227 950
MONTANT TOTAL	10 653 653		17 170 637

● SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montants € HT	RECETTES	Montants € HT
Amortissement subventions	355 264	Excédent antérieur	9 170 487
Capital des Emprunts	760 035	Amortissement immobilisations	3 156 147
Immobilisations incorporelles	39 125	Excédent capitalisé	3 500 000
Immobilisations corporelles	590 994	Subventions	1 392 909
Travaux	9 113 280	Autres recettes	2 970
Opérations Patrimoniales	2 970		
MONTANT TOTAL	10 861 667		17 222 513

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

- SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	Montants € HT	RECETTES	Montants € HT
Charges Générales	1 632 471	Excédent antérieur	3 567 236
Charges Gestion courante	7 911 845	Vente de Produits	12 736 873
Charges financières	21 107	Subventions	94 263
Charges Exceptionnelles	26 523	Autres Produits Gestion courante	42 832
Dotation amortissements et Provisions	3 363 958	Amortissements subventions	759 111
		Autres produits exceptionnels	505 980
MONTANT TOTAL	12 955 905		17 706 296

- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Montants € HT	RECETTES	Montants € HT
Amortissement subventions	759 112	Excédent antérieur	578 706
Capital des emprunts	60 992	Subventions	1 529 932
Immobilisations incorporelles	21 760	Amortissements	3 363 958
Immobilisations corporelles	197 600	Opérations Patrimoniales	2 790
Travaux	4 597 369		
Opérations Patrimoniales	2 790	Excédent capitalisé	1 000 000
Travaux pour compte de tiers	7 416 029	Travaux pour compte de Tiers	7 416 029
Dépôts et consignations	2 635		
MONTANT TOTAL	13 058 287		13 891 415

3. MONTANT DES RECETTES ENCAISSÉES PAR LA RÉGIE AU COURS DE L'ANNÉE 2022

Bénéficiaires	Montant hors taxes
Régie Eau potable	9 423 359 €
Régie Assainissement	11 017 395 €
Agence de l'Eau	2 498 422 €

4. UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

En 2022, un emprunt de 1.7 millions d'euros a été souscrit au premier semestre 2022, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de bénéficier de taux d'intérêts très favorables. La dénomination de ce prêt s'intitule « Aqua Prêt » et est destiné au financement des travaux d'infrastructures d'assainissement des eaux usées (projet de la STEP de Saint Jean de Gonville) avec une mobilisation différée possible jusqu'au 30/06/2023.

L'endettement des deux budgets est tout à fait satisfaisant. Toutefois les ratios d'endettement continueront de faire l'objet d'une attention particulière puisque des travaux structurants importants seront réalisés en 2023 pour le budget Assainissement, et en 2024 pour le budget Eau Potable. Le recours à l'emprunt sera donc inévitable au regard des investissements à venir proposés.

Il est communément admis que la durée d'extension de la dette ne dépasse pas 10 ans. En d'autres termes, la collectivité ou l'établissement ne doit pas mettre plus de 10 années à rembourser son stock de dette s'il consacre son autofinancement uniquement à cet objectif.

À l'issue de l'exercice 2022, la situation progresse favorablement en raison de l'absence de mobilisation de nouveaux emprunts.

Budgets	Durée extension de la dette en années	Capital restant dû au 31/12/2022
Eau potable	1.14	7 461 314 €
Assainissement	0.22	600 608 €

5. UNE CONSOMMATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT... EN PROGRESSION

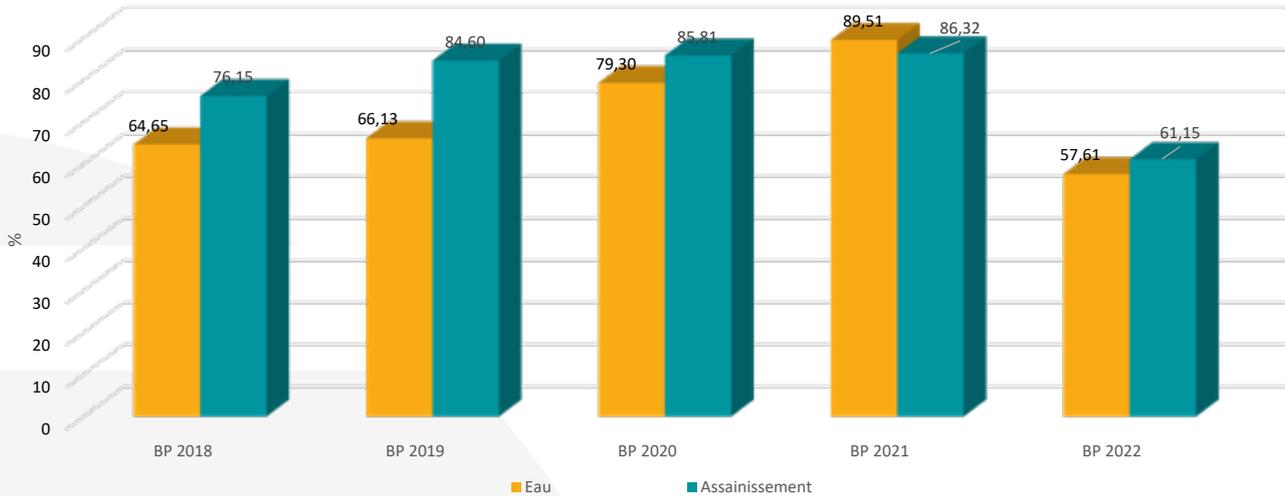
Les budgets Eau et Assainissement couvrent les charges d'exploitation des deux services mais les dépenses les plus importantes relèvent de la section « investissement » avec notamment les programmes annuels de travaux portant sur les réseaux (réhabilitation, renforcement, extension ou encore mise en séparatif) mais également sur les ouvrages des deux services (stations d'épuration, réservoir d'eau potable...).

Le montant cumulé de ces opérations représente annuellement près de 13 millions d'euros mais des travaux structurants vont être financés ces prochaines années entraînant ainsi une augmentation conséquente de cette enveloppe. Le recours à l'emprunt permettra de lisser sur plusieurs décennies le coût de ces opérations nécessaires à une alimentation en eau potable du Pays de Gex ou encore la mise aux normes des principales stations d'épuration.

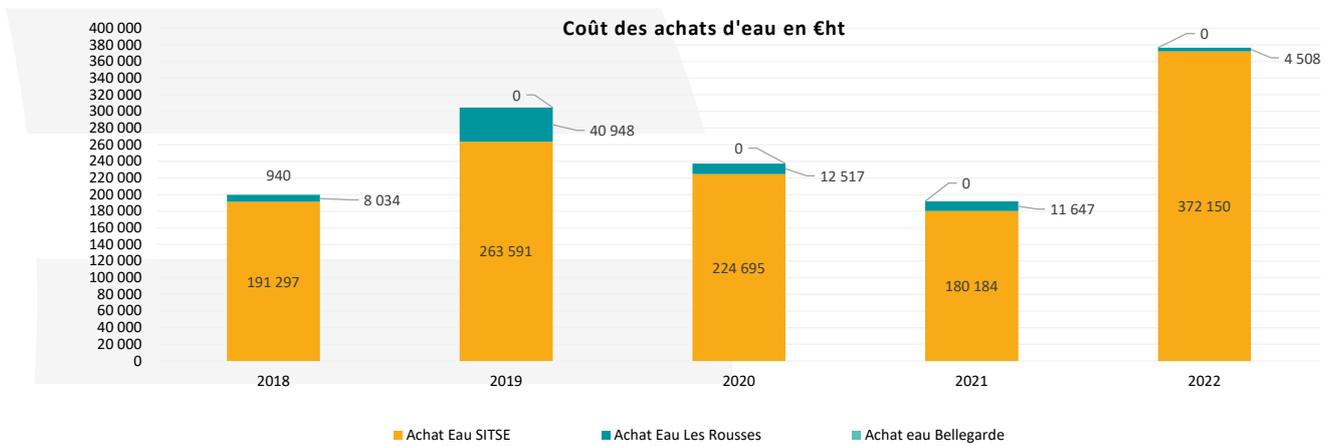
Le financement des programmes d'investissement fait l'objet d'une attention particulière afin de maîtriser les taux d'endettement visés ci-dessus. Le suivi des crédits consommés (rapport entre les crédits votés et les crédits consommés) reste également un paramètre primordial garantissant la bonne exécution des opérations décidées par le Conseil d'Administration.

Le graphique, ci-dessous, illustre les consommations sur les quatre dernières années : il est constaté une consommation que très partielle sur les deux premières années d'existence de la Régie (2018-2019). Il aura fallu attendre la 3^{ème} année d'exploitation afin d'atteindre un pourcentage de consommation efficient proche des 80 %.

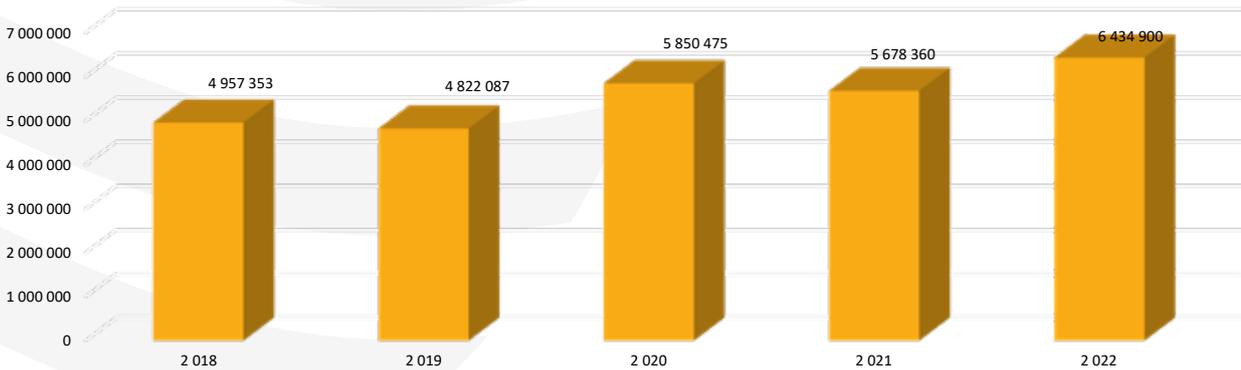
Évolution des crédits d'investissement Travaux consommés (%)



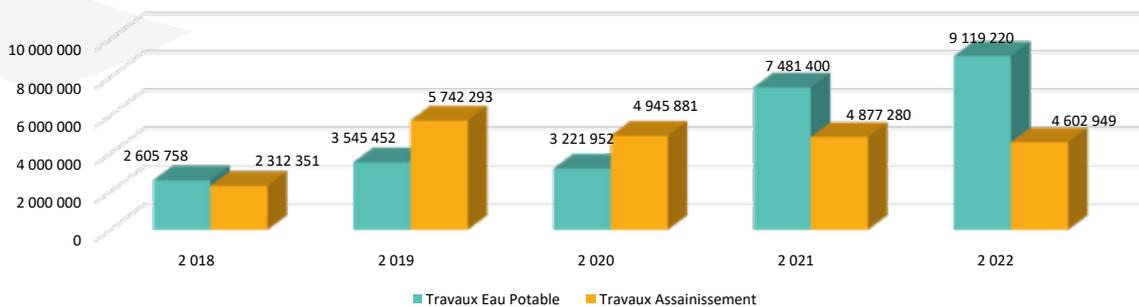
6. CHIFFRES CLÉS



Coût du traitement des eaux usées en Suisse en €ht



Montant des investissements €ht Travaux eau potable - assainissement





Régie des
EAUX
Gessiennes